**Synthèse des travaux scientifiques d’Ipemed, 2007-2012**

Pierre BECKOUCHE, Conseiller scientifique d’Ipemed

*Draft,* 25 avril 2012

Rapport pour Ipemed

**Avant-propos, par Jean-Louis Guigou**

Depuis son lancement en 2006 comme think tank indépendant des pouvoirs publics, apolitique et dédié au rapprochement par l’économie des deux rives de la Méditerranée, Ipemed a produit un grand nombre de rapports. Le présent texte fait le point sur cette activité. C’était une nécessité intellectuelle : il fallait faire la synthèse des travaux de l’Institut, des valeurs au nom desquelles il a élaboré son programme de travail, des principales recommandations des multiples rapports écrits par des auteurs des deux rives, enfin de l’impact de ces travaux sur les décideurs de la région, conformément à la mission d’Ipemed de transformer les idées en projets et d’être un accélérateur de l’histoire.

C’était aussi une nécessité politique. Il fallait mettre l’ensemble de cette production en regard du changement politique radical que constitue le Printemps arabe : notre engagement pour une intégration régionale euro-méditerranéenne « en profondeur » résiste-t-elle à l’épreuve des nouvelles orientations politiques des pays du Sud et de l’Est de la Méditerranée (Psem) ? Nos priorités sectorielles en faveur du développement économique (espace financier intégré, eau, énergie, agriculture…) sont-elles vraiment partagées par les acteurs qui arrivent au pouvoir, partagent-ils la priorité stratégique dans laquelle nous plaçons l’intégration des deux rives de la Méditerranée pour constituer une grande région mondiale ? Ne sont-ils pas plutôt tournés vers un rapprochement arabo-musulman, leurs urgences ne se situent-elles pas d’abord vers l’Etat de droit, la réduction des inégalités sociales et territoriales ?

Ces incertitudes ne doivent pas faire oublier les quatre grands acquis d’Ipemed au cours de ces cinq dernières années. Le premier est que la Méditerranée a été placée en haut de l’agenda politique, c’est-à-dire au niveau des chefs d’Etat et de gouvernement et au plus haut niveau de l’Union européenne. On est aujourd’hui déjà loin de l’époque où, au mieux, on n’en parlait pas et très souvent on s’en moquait : mépris pour les Arabes, yeux doux faits à la Chine, priorité aux Peco… Cette montée en puissance de l’intérêt pour les Psem doit surtout au fantastique espoir suscité par le Printemps arabe, qui a su donner du monde arabo-musulman une toute autre image que celle qui prévalait jusqu’alors. Mais elle doit aussi un peu à l’action tenace d’Ipemed qui a œuvré pendant des années à la reconnaissance du vrai niveau de l’enjeu méditerranéen.

Le deuxième acquis tient à la parité Nord-Sud afin d’aboutir à des diagnostics partagés. Cela découle de notre conception du partenariat entre l’Europe et les Psem. Ces derniers ne sont plus considérés comme de simples « voisins » mais comme des partenaires à part entière. Ipemed a contribué à diffuser auprès des décideurs l’idée que l’Europe a au moins autant besoin des Psem que les Psem ont besoin de l’Europe. Il ne s’agit pas d’aide mais de partenariat ; il ne s’agit pas de leçons à donner ou de règles à imposer, mais d’un avenir à construire et à partager. Cela commence par Ipemed lui-même, dont toutes les instances sont Nord-Sud et dont les groupes de travail associent des experts des deux rives.

Le troisième acquis est d’avoir placé l’économie et notamment les entreprises au cœur du défi euro-méditerranéen, dans une région qui avait jusqu’alors trop tendance à ne raisonner qu’à travers des institutions et des acteurs publics. En mettant sur pied l’*Euro-Mediterranean Competitiveness Council* (EMCC), Ipemed a voulu doter la région de l’outil qui lui manquait, celui des entreprises. Ces dernières sont aussi placées devant leurs responsabilités de l’action à long terme : le partage de la valeur ajoutée plutôt que l’opportunisme, la durabilité plutôt que le court terme, la production plutôt que la finance.

L’acquis principal est d’avoir contribué à rétablir la confiance entre les acteurs à travers des réseaux socioprofessionnels et interpersonnels : des professionnels de l’énergie, des services postaux ou de l’agriculture, mais aussi des associations, des ONG, des usagers – des hommes et des femmes du Nord et du Sud. Notre communication se fait à bas bruit. L’important, ce sont ces réseaux d’hommes et de confiance – une tâche difficile entre Europe et rive sud, l’important c’est notre action d’influence auprès des décideurs privés et publics, nationaux et internationaux et notamment européens – une crédibilité difficile à acquérir.

La première année des révolutions au Sud (« Printemps arabe ») ne parait pas toujours favorable à notre vision. Les critiques des peuples du Sud se multiplient à l’égard des appuis apportés par les Européens aux gouvernements autoritaires ; les nouveaux dirigeants souhaitent diversifier leurs partenariats internationaux (grands émergents, Golfe…), ce qui risque d’accentuer la tendance décennale au recul de la place de l’Europe dans les échanges économiques des Psem. Mais au fond, les révolutions arabes confirment que notre orientation était la bonne. Car ce que les peuples de la rive sud récusent d’abord et avant tout ce sont l’économie de rente, la corruption et l’absence de règle de droit dans la gouvernance, l’impossibilité du partage des responsabilités.

Quant à notre diagnostic stratégique selon lequel l’intégration régionale euro-méditerranéenne reste le seul scénario gagnant à long terme pour l’Europe comme pour les Psem, l’histoire tranchera – et nous pensons que pour l’essentiel la géographie fait l’histoire.

Nous avons trente ans pour réussir cet ancrage historique, celui du capital, qui est à l’œuvre et qui descend au Sud, celui des réseaux de la société civile fondés sur la proximité, la complémentarité et la solidarité. Nous avons trente ans pour accélérer ce mouvement inéluctable. Il faut faire vite : les décisions d’aujourd’hui, par exemple dans l’énergie ou les transports, engagent plusieurs décennies ; le réchauffement climatique s’accélère ; les forces de déstabilisation sont libérées par le Printemps arabe ne le cachons pas ; les prédateurs de tous genre (médicaments falsifiés, rente pétrolière…) peuvent tirer parti de la confusion actuelle. Seule une réponse ambitieuse peut répondre à ces défis : l’intégration régionale, la parité et le partenariat euro-méditerranéen, et, au-delà, le rapprochement d’un grand ensemble Europe-Méditerranée-Afrique dont les Psem seront demain le pivot.

Pour l’avenir, le programme d’Ipemed 2012-2017 esquissé page 96 met l’accent sur deux points :

* l’internationalisation des analyses, de la composition des groupes de travail et des partenariats ;
* l’interaction entre la réflexion et l’action, car Ipemed ne doit pas se contenter de produire des rapports mais contribuer à la prise de décision.

Jean-Louis Guigou

Délégué général d’Ipemed

**Table des matières**

[**Avant-propos**, par Jean-Louis Guigou 2](#_Toc323137970)

[Résumé (1 page) 5](#_Toc323137971)

[Résumé (4 pages) 6](#_Toc323137972)

[Introduction : objectifs et structure du texte 10](#_Toc323137973)

[1. Positionnement, valeurs, notions de base 12](#_Toc323137974)

[1.1. Positionnement : régionalisation, rôle clé de l’entreprise, parité Nord-Sud 12](#_Toc323137975)

[1.2. Quelles valeurs ? 15](#_Toc323137976)

[1.3. Lexique des mots clé d’Ipemed 17](#_Toc323137977)

[2. Mesure et prospective de l’intégration régionale 20](#_Toc323137978)

[2.1. La prospective « Med 2030 » : les scénarios pour la région 20](#_Toc323137979)

[2.2. « Régionalisme » : bilan des accords de Barcelone et recommandations d’Ipemed 21](#_Toc323137980)

[2.3. Régionalisation économique : convergence ou divergence entre les deux rives ? 24](#_Toc323137981)

[3. Analyses sectorielles 28](#_Toc323137982)

[3.1. Espace financier 28](#_Toc323137983)

[3.2. Energie 38](#_Toc323137984)

[3.3. Eau et assainissement 45](#_Toc323137985)

[3.4. Agriculture, agroalimentaire et développement rural 51](#_Toc323137986)

[3.5. Transports 58](#_Toc323137987)

[3.6. TIC et informatisation des sociétés 63](#_Toc323137988)

[3.7. Santé 69](#_Toc323137989)

[3.8. Tourisme 75](#_Toc323137990)

[4. Analyses transversales 79](#_Toc323137991)

[4.1. Migrations et mobilités 79](#_Toc323137992)

[4.2. Réseaux professionnels transméditerranéens 83](#_Toc323137993)

[4.3. Formation professionnelle 87](#_Toc323137994)

[4.4. Responsabilité sociale et environnementale des entreprises 90](#_Toc323137995)

[4.5. Aménagement du territoire, décentralisation, coopération décentralisée, « Sdec-Med » 91](#_Toc323137996)

[Conclusion : le programme 2012-2017 96](#_Toc323137997)

[Annexes 97](#_Toc323137998)

[Présentation d’Ipemed - Un think tank euro-méditerranéen 98](#_Toc323137999)

[Liste des principaux travaux d’Ipemed depuis 2007 99](#_Toc323138000)

[Acronymes 103](#_Toc323138001)

[Index thématique 104](#_Toc323138002)

# Résumé (1 page)

Les objectifs du rapport

Ce rapport fait la synthèse des travaux d’Ipemed qui ont été évalués par son Comité scientifique depuis 2007. Ses objectifs sont les suivants : préciser les objectifsqui sous-tendaient ce programme, faire le bilan des principesque l’Institut s’était imposés (équilibre entre auteurs de la rive nord et de la rive sud, mobilisation des représentants d’organismes méditerranéens d’études de référence, décloisonnement les milieux professionnels) ; clarifier lesvaleurs qui sous-tendent ses rapports c’est-à-dire sa conception de l’intégration régionale en Méditerranée ; faire la synthèse del’évolution de la région dans un sens plutôt de convergence ou plutôt de divergence et un bilan desrégulations transméditerranéennes ; résumer nos recommandations dans les secteurs clés de la région pour passer des diagnostics à l’opérationnel ; mesurer l’impactde ces travaux et proposer desperspectives.

1. Valeurs et valeur ajoutée de la production d’Ipemed

Trois idées font l’originalité de l’approche d’Ipemed : la régionalisation de la mondialisation ; le rôle clé des entreprises dans les intégrations régionales et le retard euro-méditerranéen en la matière ; la nécessité de la parité Nord-Sud. Avec le recul des années écoulées, ce positionnement initial ressort renforcé, sa pertinence a été confirmée par les révolutions arabes. Les textes produits répondent à un certain nombre de valeurs qui ont été rassemblées dans une charte en 2011 : intérêt général ; intégration régionale « en profondeur » ; une conception de l’économie définie comme productive (et non pas spéculative ou purement commerciale), durable, solidaire (au sein de chacun des pays de la région et entre eux) ; transferts de savoir-faire afin de ne pas maintenir les pays du Sud dans la dépendance ; promotion de toutes les relations transméditerranéennes Nord-Sud comme Sud-Sud.

2. Mesure et prospective de l’intégration régionale

En avril 2009, Ipemed a engagé un exercice de prospective en partenariat avec les organismes d’étude euro-méditerranéens spécialisés. Le but : élaborer une vision commune de la Méditerranée en 2030. La méthode : faire naître des collaborations sur le long terme entre les responsables en charge de la prospective, diffuser la méthodologie de la prospective au sein de la région. Le programme a abouti à plusieurs scénarios, au regard desquels Ipemed a établi un bilan des accords de Barcelone ainsi qu’une analyse du comportement des firmes traversant la Méditerranée (programme « Convergence »).

3. Analyses sectorielles

Elles ont porté : sur l’espace financier (promotion d’une institution financière régionale, mesures pour la promotion et la sécurisation des investissements à long terme) ; sur l’énergie (projet de « Communauté Euro-Méditerranéenne de l’énergie ») ; sur l’eau et l’assainissement (notion d’Agence méditerranéenne de l’eau) ; sur l’agriculture (proposition d’une politique agricole et de sécurité alimentaire euro-méditerranéenne) ; sur les transports ; sur les TIC (question des régulations et propositions pour construire la confiance dans le domaine de l’informatisation) ; sur la santé (coopérations transméditerranéennes et trans-maghrébines) ; sur le tourisme.

4. Analyses transversales

Le rapport fait la synthèse des travaux d’Ipemed portant sur des questions transversales : la promotion des mobilités professionnelles et de la coopération en matière de formation professionnelle, et celle des réseaux professionnels transméditerranéens. Un volet a porté sur les questions territoriales : services essentiels dans les villes de la rive sud, coopération décentralisée, propositions pour un Schéma de développement de l’espace commun euro-méditerranéen (« Sdec-Med »).

# Résumé (4 pages)

Les objectifs du rapport

Ce rapport fait la synthèse des travaux d’Ipemed qui ont été évalués par son Comité scientifique depuis 2007. Ses objectifs sont les suivants : préciser les objectifsqui sous-tendaient ce programme, faire le bilan des principesque l’Institut s’était imposés (équilibre entre auteurs de la rive nord et de la rive sud, mobilisation des représentants d’organismes d’études méditerranéens de référence, décloisonnement les milieux professionnels) ; clarifier lesvaleurs qui sous-tendent ses rapports c’est-à-dire sa conception de l’intégration régionale en Méditerranée ; faire la synthèse del’évolution de la région dans un sens plutôt de convergence ou plutôt de divergence ; résumer les recommandations dans les secteurs clés de la région (finances, agriculture, eau, énergie…) pour passer des diagnostics à l’opérationnel ; mesurer l’impactde ces travaux et proposer desperspectives.

1. Valeurs et valeur ajoutée de la production d’Ipemed

Trois idées font l’originalité de l’approche d’Ipemed : la régionalisation de la mondialisation ; le rôle clé des entreprises dans les intégrations régionales et le retard euro-méditerranéen en la matière ; la nécessité de la parité Nord-Sud. Avec le recul des années écoulées, ce positionnement initial ressort renforcé, sa pertinence a été confirmée par les révolutions arabes.

Les textes produits répondent à un certain nombre de valeurs qui ont été rassemblées dans une charte en 2011. Chaque contributeur aux travaux d’Ipemed doit s’y conformer : intérêt général ; intégration régionale « en profondeur » ; une conception de l’économie définie comme productive (et non pas spéculative ou purement commerciale), durable (tant socialement qu’écologiquement et qu’économiquement : promotion du long terme) et solidaire (au sein de chacun des pays de la région et entre eux) ; transferts de savoir-faire afin de ne pas maintenir les pays du Sud dans la dépendance ; promotion de toutes les relations transméditerranéennes Nord-Sud comme Sud-Sud.

Par ailleurs l’Institut a travaillé sur la question des valeurs : à la fois leur transformation de part et d’autre de la Méditerranée, et l’identification des valeurs au nom desquelles les acteurs économiques et les populations pourraient accepter l’aller vers une intégration régionale.

2. Mesure et prospective de l’intégration régionale

En avril 2009, Ipemed a engagé un exercice de prospective en partenariat avec les organismes d’étude euro-méditerranéens spécialisés. Le but : élaborer une vision commune de la Méditerranée en 2030. La méthode : faire naître des collaborations sur le long terme entre les responsables en charge de la prospective, diffuser la méthodologie de la prospective au sein de la région. Le programme a abouti à quatre scénarios : celui des « divergences méditerranéennes » (insertion disparate des pays dans l’économie mondiale), celui de la « crise de la Méditerranée », la « convergence euro-méditerranéenne » (redistribution géographique de la production, partage de la valeur ajoutée, valorisation des complémentarités, convergence des normes, réalisation des « quatre libertés »), et sa variante « Sud-Sud » du fait d’une nouvelle dynamique économique au Sud provoquant un éloignement relatif entre une rive sud mieux intégrée et l’Union européenne.

Au regard de ces scénarios, le rapport fait le bilan des accords de Barcelone. La programmation de l’IEVP sur la période 2007-2013 s’est tenue au ratio « historique » des deux tiers (Sud) / un tiers (Est) mais la prise en compte des autres concours ordinaires de l’UE (BEI et Berd) nous rapproche d’un ratio 50/50. Cela dit, la véritable opposition se situe surtout entre voisinage et pays en voie d’adhésion : en 2009 les Peco bénéficient de transferts annuels nets de 261 euros par habitant contre 145 pour les pays de l’ex-Yougoslavie, 45 pour la Turquie, 26 pour le voisinage oriental et 13 pour le voisinage méditerranéen. Par surcroît, le contenu sectoriel de l’aide de l’EU aux Psem est caractérisé par la dispersion et la faiblesse du soutien au secteur productif agricole ou industriel.

Le rapport fait aussi le point sur les tendances observées en matière de convergence – ou de divergence – économique des deux rives de la Méditerranée. Les trois points les plus positifs du processus de Barcelone sont l’habitude que les administrations des pays de la région ont prise de se rencontrer pour définir des programmes d’action concertés, la stabilisation macroéconomique des Psem, et la sortie de ce qui était pour certains d’entre eux une quasi autarcie. Mais depuis 2001 leurs balances de marchandises se sont fortement dégradées notamment vis-à-vis de l’Europe. De surcroît, la part de l’Europe dans le commerce extérieur des Psem ou dans leurs IDE aura reculé depuis 1995. La Méditerranée en reste à une intégration plus commerciale que productive.

Cela dit, le programme « Convergence » d’Ipemed fondé sur l’observation des activités développées depuis dix ans par des entreprises européennes en Méditerranée, révèle une évolution positive. Une nouvelle étape semble même sur le point d’être enclenchée : quelques entreprises, conscientes des ressources du Sud et de l’Est méditerranéens, y implantent depuis le début des années 2000 des activités à forte valeur ajoutée. Ce processus est toutefois fragile et ne permet pas encore d’affirmer que d’ici à 2020 les Psem pourront devenir les nouveaux pays émergents et tirer la croissance de l’Europe, comme l’Allemagne a su le faire avec les Peco.

3. Analyses sectorielles

*Espace financier*

En 2010, les besoins en financement des infrastructures des Psem pour les cinq années à venir étaient estimés à 200 milliards d’euros, l’UE intervenant à hauteur de moins de deux milliards d’euros par an prêts compris. Mais contrairement à une idée répandue, le Sud ne manque pas de fonds – en dehors des besoins spécifiques liés au déclenchement du Printemps arabe ; Ipemed a montré le rôle de l’épargne comme clé du développement des Psem qu’il s’agisse de l’épargne domestique ou de celle des migrants (10 milliards d’euros par an entre l’Europe et le Maghreb). Une recommandation majeure est de créer une banque euro-méditerranéenne dans la seule région du monde qui ne dispose pas encore de sa banque de développement, soit que cette institution soit créée d’emblée (ce que les décideurs européens ne veulent pas) soit que ses différentes fonctions soient mises sur pied pour déboucher *in fine* sur l’institution. Ces fonctions seraient : la transformation de l’épargne en investissements de moyen terme ; le soutien au privé en particulier en direction des PME en phase d’amorçage et de croissance ; le soutien à l’activation des marchés financiers. Sa gouvernance serait multilatérale, euro-méditerranéenne et paritaire Nord-Sud.

Les travaux d’Ipemed sont focalisés sur l’investissement de long terme. Les préconisations portent sur l’amélioration du cadre technique et juridique des investissements, qui passerait par un accord régional de protection des investissements mettant un terme à une multiplication de situations bilatérales hétérogènes ; sur la création d’un outil de garantie des investissements ; sur la création d’un fond de garantie pour les PME, qui ont beaucoup de difficultés à avoir accès au crédit. L’Initiative pour l’investissement en Méditerranée (2iM) lancée par Ipemed, la CDC et la CDG marocaine précise ces orientations : plutôt que la centralisation, renforcer les actions des multiples acteurs multilatéraux publics et privés ; plutôt qu’une simple politique d’aides, agir en levier en jouant de garanties apportées plus que de dotations ; plutôt que financer directement,  favoriser le financement (mise en réseaux des bourses de la région, couverture des risques de change des ressources levées par les investisseurs dans les monnaies des Psem, harmonisation du cadre réglementaire des PPP…); promouvoir des coopérations Sud-Sud autant que Nord-Sud.

*Energie*

L’énergie est le domaine dans lequel l’interdépendance des pays euro-méditerranéens est la plus stratégique, et dans lequel la coopération concrète a été la plus profonde avec la décision d’aller vers des marchés euro-méditerranéens de l’électricité et du gaz, la réalisation de la boucle électrique méditerranéenne, le lancement du Plan solaire méditerranéen. La demande en électricité dans les Psem sera multipliée par au moins trois d’ici 2030, les financements correspondants se chiffrent en centaines de milliards. Le programme d’Ipemed trace la voie vers une « Coopération – puisque l’UE ne veut pas entendre parler de *Communauté* – Euro-Méditerranéenne de l’Energie » (CEME) associant pays consommateurs et pays producteurs (hydrocarbures et demain solaire). L’idée est de procéder non pas par une institution d’emblée, mais par des fonctions et étapes successives : la mesure des impacts de la contrainte carbone en Méditerranée et les objectifs Nord-Sud communs en matière d’énergie non carbonée ; l’achèvement de l'interconnexion des réseaux électriques et de l’intégration des marchés du gaz et de l’électricité ; la sécurisation sur le long terme des achats comme des ventes car aucune coopération durable ne peut se fonder sur des cours hypervariables ; le partenariat industriel et le transfert de savoir-faire dans l’énergie et le carrefour eau-énergie ; l’association des Psem aux réflexions stratégiques européennes dès l’amont des discussions (Plan solaire, schéma directeur des autoroutes énergétiques transméditerranéennes et Sud-Sud…), et l’association des opérateurs.

*Eau et assainissement*

Sans même tenir compte de l’impact – énorme – du réchauffement climatique, la Méditerranée connaît déjà des problèmes d’accès à l’eau et à l’assainissement qui peuvent conduire à de véritables conflits. Pourtant, l’eau peut devenir la pierre angulaire d’une filière économique de haut niveau. Au-delà de la dépollution de la Méditerranée qui est surtout une demande du Nord, Ipemed met en avant le souhait des Psem d’avancer sur l’accès des populations aux services publics essentiels que sont l’eau et l’assainissement ; l’importance de la gestion de la demande (réduction des pertes dans les réseaux) notamment en matière d’irrigation agricole ; le caractère central de l’enjeu de la gouvernance du service de l’eau, avant celui des ressources techniques et financières. L’Institut promeut une Agence méditerranéenne de l’eau qui aurait des fonctions d’échange d’expériences, de formation et d’information (« Réseau méditerranéen de ressources sur l’eau »), de labellisation des projets, d’« hydrodiplomatie », et qui donnerait aux usagers et aux opérateurs un rôle éminent aux côtés des autorités publiques (« Comité des acteurs de l’eau » pour tracer les orientations). Mais les organismes dédiés à l’eau comme les instances européennes restent hostiles à l’idée d’une création institutionnelle.

*Agriculture, agroalimentaire et développement rural*

Ipemed promeut l’intégration commerciale et industrielle de l’agriculture en Méditerranée et les coopérations entre opérateurs des deux rives, dont il esquisse des voies d’action notamment dans les fruits et légumes. Politiquement, l’Institut travaille, avec un certain succès, à faire entrer l’agriculture dans les accords Euromed et du voisinage au-delà d’une simple libéralisation des échanges commerciaux. Il défend l’idée d’une politique méditerranéenne agricole et alimentaire indispensable pour assurer la sécurité alimentaire au Sud : les Psem doivent-ils faire le choix de la mondialisation (en faisant l’hypothèse que le marché international leur fournira des aliments en quantités suffisantes et à faible prix) ou au contraire celui de la régionalisation (stabilité durable de leurs approvisionnements alimentaires) ? Comment augmenter la production des Psem à travers l’organisation de leurs filières ? Comment constituer des stocks régionaux communs ?

*Transports*

Les travaux d’Ipemed visent à donner une place accrue aux opérateurs dans la stratégie euro-méditerranéenne de transport : promotion des Alliances pour aller vers un espace aérien « domestique » ; promotion du ferroviaire pour le maillage de la région et un développement durable ; mise en évidence des opportunités et des contraintes pour intégrer la Méditerranée par la logistique.

*TIC et informatisation des sociétés*

Le secteur des télécommunications et l’informatisation constituent un grand domaine de coopération euro-méditerranéenne d’autant que ses très rapides transformations se font presque simultanément au Nord et au Sud de la Méditerranée. Les Psem ouvrant leur marché téléphonique aux offres internationales, Ipemed montre comment les Européens peuvent, face aux offres concurrentes financièrement plus alléchantes, proposer une offre « industrielle » complète, équipant l’ensemble du territoire national, rendant possible des services multimédias. Il montre aussi que la régulation européenne ne doit pas être purement et simplement copiée dans les Psem. Quant à elle, l’informatisation des sociétés et des économies contemporaines constitue une mutation comparable à ce que fut l’industrialisation au 19ème siècle ; un espace numérique commun fondé sur la confiance constituerait le pivot d'une économie de la connaissance associant les deux rives.

*Santé*

Le programme d’Ipemed fait l’état des lieux de la santé dans les Psem (état sanitaire et transition épidémiologique, analyse des déterminants de santé et passage d’une politique de soins à une politique de santé, état de la protection sociale et modèle de financement). Il propose des pistes de collaboration transméditerranéenne, notamment avec le Maghreb et dans le souci de l’intégration maghrébine : échanges de savoir-faire en matière d’observation de santé publique, formation des milieux médicaux et paramédicaux par exemple dans le domaine du cancer ou du médicament (éviter des prescriptions trop onéreuses ou mal adaptées) ; coopération productive dans le domaine des médicaments afin d’éviter un marché hyperconcurrentiel sur lequel il deviendrait de moins en moins possible d’établir la traçabilité des médicaments et de financer la R&D à long terme, et afin de donner aux Psem les conditions d’une production sur place des médicaments dont ils ont besoin.

*Tourisme*

Les travaux de l’Institut montrent à quelles conditions le tourisme, qui représente jusqu’à 10% du PIB et de l’emploi de certains Psem, peut dynamiser l’économie, l’environnement et les territoires de la rive sud. Il éclaire, notamment dans le cas du Maghreb, la façon dont les opérateurs privés du tourisme méditerranéen pourraient être mieux mobilisés et coordonnés.

4. Analyses transversales

*Migrations et mobilités*

Les travaux de l’Institut montrent en quoi les entreprises de la région ont besoin que leurs salariés et leurs partenaires circulent facilement d’un pays à l’autre. Ils promeuvent non pas les migrations, qui restent le paradigme dominant, mais bien les mobilités. Ils donnent des pistes pour faciliter les mobilités professionnelles et afin que l’Europe ne perde pas la bataille de l’attraction des cerveaux. Une « Ceca migratoire » mettrait ces orientations en œuvre.

*Réseaux professionnels transméditerranéens*

Depuis le lancement du processus de Barcelone un grand nombre d’initiatives de la société civile tissent un réseau transméditerranéen de coopération et de solidarités multiples dans le domaine économique (audiovisuel, postes, transporteurs d’électricité, cancérologues, professionnels du capital investissement…). Mais faute d’une coordination suffisante, ces initiatives restent dispersées. Elles ne parviennent pas à mailler le territoire régional comme les pays riverains de la mer Baltique ont réussi à associer leurs ports et leurs transporteurs, leurs villes, leurs universités. Ipemed trace la voie de la valorisation de ces multiples réseaux professionnels méditerranéens.

*Formation professionnelle*

Le programme d’Ipemed analyse la variété des systèmes nationaux dans la région, les coopérations transméditerranéennes actuelles et potentielles, et recommande en particulier une meilleure reconnaissance réciproque des compétences « métiers » afin de faciliter les mobilités.

*Aménagement du territoire, décentralisation, coopération décentralisée, Sdec-Med*

Les territoires ne sont pas seulement l’objet d’un contrôle politico-administratif : ils peuvent être un ingrédient essentiel du développement économique. L’Institut analyse aussi les transformations de la gouvernance territoriale dans les Psem, qui s’accélèrent depuis quelques années et témoigne de cette prise de conscience. Troisièmement il précise en quoi les territoires sont une façon pragmatique de coopérer en Méditerranée (coopération décentralisée, réseaux de transport et d’énergie, projet de « Sdec-Med »). Enfin il propose de donner, grâce à la cartographie de l’ensemble de la région, une vision intégrée et partagée de l’espace euro-méditerranéen.

# Introduction : objectifs et structure du texte

Ce rapport, qui fait la synthèse de cinq ans de travaux[[1]](#footnote-1), répond à plusieurs objectifs liés :

* préciser les objectifsqui sous-tendaient ce programme, et qui ont pu se modifier au cours de ces années, pour chacun des grands domaines sectoriels auquel Ipemed se consacre (agriculture, eau, énergie, finances) et pour leurs interactions, l’intérêt stratégique de l’Institut étant de proposer des solutions politiques à un niveau nécessairement intersectoriel ;
* faire le bilan des principesque l’Institut s’était imposés :
  + viser un équilibre entre auteurs de la rive nord et de la rive sud, parité qui est au cœur de la philosophie d’Ipemed ;
  + mobiliser des représentants d’organismes sectoriels méditerranéens de référence, l’Institut voulant jouer un rôle d’« intégrateur » des apports de ces organismes – dans le respect de l’autonomie de chacun d’entre eux naturellement ;
  + solliciter, soit comme auteurs soit comme participants aux groupes d’évaluation des rapports produits, des personnes appartenant à différents milieux professionnels : expertise, entreprise, administration publique, ONG…, conformément à la mission d’Ipemed de décloisonner ces milieux. Ipemed s’est construit sur l’idée que le dynamisme de la société civile et notamment des entreprises devait être au cœur de l’intégration régionale ; d’où l’association des opérateurs et des usagers, la mobilisation des réseaux professionnels et celle de l’administration publique ;
* clarifier lesvaleurs qui sous-tendent les rapports d’Ipemed, c’est-à-dire sa conception de l’intégration régionale en Méditerranée ;
* préciser lesnotions de basemobilisées dans ces travaux. Les termes employés (« euro-méditerranéen », « méditerranéen », « euro arabe », « zone », « région »…) ne sont pas neutres ; une des fonctions d’Ipemed est de promouvoir une certaine vision de la Méditerranée, cela passe par une terminologie donnée ;
* faire la synthèse de la prospective et del’évolution de la région dans un sens plutôt de convergence ou plutôt de divergence, telle qu’elle ressort des productions de l’Institut – l’évolution n’étant pas la même selon que l’on considère la santé, les migrations, l’investissement etc. ;
* faire la synthèse desrégulations transméditerranéennes (orientations, outils institutionnels et méthodes : Agences, schémas directeurs…) qui s’esquissent dans les textes d’Ipemed, et qui pourront servir de base à des politiques communes et/ou faciliter les projets communs ;
* dresser un bilan de l’impactde ces travaux, en termes de publication et diffusion, et d’effets auprès des décideurs publics ou privés ;
* faire le point surles faiblesses et les manques de ces travaux, afin de proposer desperspectives de travail, en tenant compte à la fois des avis du Comité scientifique d’Ipemed et du besoin de traduction opérationnelle de ses travaux.

La structure du rapport est illustrée par la figure 1 :

* une première partie rappelle l’originalité du positionnement d’Ipemed, les valeurs qui sous-tendent ses travaux et leur terminologie (termes de région, préférences collectives, intégration « en profondeur »…) ;
* une deuxième partie fait le bilan des travaux du programme de prospective « Med 2030 » et présente le scénario de convergence promu par Ipemed. Afin de voir si ce scénario correspond aux transformations en cours, elle fait la synthèse des évolutions économiques et institutionnelles constatées dans la région ;
* la troisième partie, la plus volumineuse, donne pour chacun des travaux sectoriels les objectifs du programme, la liste des rapports, la composition du groupe de travail et les partenariats euro-méditerranéens noués, les principaux résultats et les recommandations, les publications, la diffusion et l’impact de ces travaux, leurs points faibles et les perspectives d’approfondissement ;
* la quatrième partie porte sur les actions transversales portées par Ipemed en matière de mobilités, de réseaux professionnels transméditerranéens (existants et à susciter), de formation professionnelle, de responsabilité sociale et environnementale des entreprise (approche à laquelle l’Institut commence à réfléchir), d’aménagement du territoire, de décentralisation et coopération décentralisée.

Figure 1

La recherche-action d’Ipemed en faveur de l’intégration régionale euro-méditerranéenne



# 1. Positionnement, valeurs, notions de base

**1.1. Positionnement : régionalisation, rôle clé de l’entreprise, parité Nord-Sud**

Trois idées font l’originalité de l’approche d’Ipemed. Elles se sont façonnées durant les années 2002-2005, au cours desquelles l’Institut n’avait pas encore trouvé sa dénomination et où il s’agissait de définir son positionnement. La Méditerranée était – et reste – peuplée de think tanks et organismes divers de réflexion, colloques, information ou promotion, un institut de plus apporterait-il quoi que ce soit ?

En 2006, le lancement d’Ipemed reposait sur trois idées forces : la régionalisation de la mondialisation, le rôle clé des entreprises dans les intégrations régionales et le retard euro-méditerranéen en la matière ; la nécessité de la parité Nord-Sud. Avec le recul des cinq années écoulées, ce positionnement initial ressort renforcé : son originalité reste grande (pas d’autres exemples en France, très peu dans d’autres pays de la région), sa pertinence a été confirmée par le Printemps arabe.

1.1.1. La régionalisation de la mondialisation

La régionalisation de la mondialisation a été rapidement identifiée comme une clé de lecture des enjeux méditerranéens. Au lieu de s’en tenir au face-à-face obsédant entre « Islam » et « Occident », face-à-face dont Georges Corm a si bien dénoncé les simplifications historiques mais que Samuel Huntington a si bien popularisé dans les années 1990, l’idée de base d’Ipemed a été la suivante : prenons du recul, examinons ce qui se passe dans les autres grandes régions du monde et reformulons les rapports entre les deux rives de la Méditerranée au regard de ce mouvement de fond de la mondialisation qui voit dans les pays voisins des partenaires économiques stratégiques. L’Institut s’est déterminé sur la base des constats suivants :

* depuis une trentaine d’années, de grandes régions redessinent la géographie économique du globe, notamment en Amérique du Nord (Mexique compris : Alena) et en Asie orientale (Asean+3) ; ce phénomène a été partiellement éclipsé par la représentation dominante de l’internationalisation de l’économie, à savoir la globalisation ;
* l’Europe, qui fut la pionnière de l’intégration régionale (traité de Rome), en est restée à un regroupement de pays de même niveau de développement, alors que les deux autres principales régions mondiales tirent parti de la différence de développement des pays qui les composent ;
* d’où la nécessité stratégique d’une intégration économique de l’Europe et des pays émergents et en développement de sa région, notamment en Méditerranée.

Ce positionnement sur la régionalisation a été précurseur ; aujourd’hui encore beaucoup n’ont pas pris la mesure du phénomène et continuent à ne voir l’internationalisation de l’économie qu’à travers un de ses deux volets, celui de la globalisation. Pourtant, un nombre croissant d’analystes et d’organismes internationaux (comme la Cnuced) y voient un principe essentiel de l’organisation de l’espace contemporain. Même si son découpage géographique varie selon les cas, les annuaires des institutions internationales ou des grandes entreprises distinguent désormais un échelon régional. En Méditerranée l’Observatoire méditerranéen de l’énergie ou encore le Ciheam ont une approche centrée sur cette notion de région. Le lancement en 2007 de la Politique européenne de voisinage a consacré, pour l’Europe, ce nouveau paradigme des grandes régions, mais beaucoup reste à faire : non seulement la politique d’aide publique des Etats-membres reste liée à leur histoire coloniale bien davantage qu’à cette nouvelle organisation régionale de l’espace, mais le Service extérieur d’action européenne de l’UE lui-même présente un découpage du monde qui fait une place bancale à la Méditerranée.

Composé d’experts reconnus dans les principaux domaines du fait régional américain, asiatique et méditerranéen, Ipemed a réuni en 2010 un groupe de travail sur l’intégration des grandes régions Nord-Sud, dans l’objectif de comparer la Méditerranée à l’Alena et à l’Asie orientale (Asean+3) :

* la régionalisation de la mondialisation fait l’objet d’une controverse à la fois scientifique et politique. Quatre raisons de fond expliquent qu’un nombre croissant d’analystes ou d’institutions s’y réfèrent. La première est économique : c’est l’avantage de la proximité et de la complémentarité Nord-Sud pour les entreprises ; la deuxième est culturelle : c’est l’existence, de plus en plus reconnue, de préférences collectives d’échelle régionale. La troisième est politique : c’est le besoin d’une vraie régulation des échanges internationaux, qui peut plus facilement se faire à une échelle régionale qu’à celle du vaste monde (voir les difficultés de Doha, de Copenhague ou encore de la régulation financière). La dernière raison est géopolitique, les grandes régions étant la seule façon de dépasser vraiment le nationalisme et de ne pas laisser le « G2 » gouverner le monde ;
* l’Alena présente à la fois des résultats positifs (forte augmentation des échanges entre Etats-Unis et Mexique), et des limites importantes qui tiennent pour le Mexique à la faiblesse de ses politiques publiques notamment de formation et qui se sont traduites par une dualisation du pays (non entraînement de l’économie nationale par les entreprises qui ont eu accès au marché des Etats-Unis) ;
* en Asie orientale la puissante intégration productive ne s’accompagne pas d’une intégration institutionnelle (« régionalisme »). Mais, d’une part, la crise accélère l’intégration régionale, les marchés de la région se révélant bien plus dynamiques que les marchés occidentaux ; et d’autre part la région réfléchit de plus en plus à une institutionnalisation, qui pourrait commencer par des politiques monétaires concertées ;
* outre la perspective d’une Asie orientale de plus en plus fortes, deux facteurs ouvrent la voie à des régions plus intégrées : (i) le besoin d’équilibres commerciaux, la crise mondiale résultant de déséquilibres macroéconomiques nés de balances commerciales ultra excédentaires en particulier en Asie orientale, déficitaires en Europe et ultra déficitaire aux Etats-Unis ; (ii) le besoin de règles internationales partagées et non plus imposées par le Nord – qui les aura allègrement transgressées au gré de ses besoins comme il en a fait la démonstration avec des soutiens financiers publics colossaux à ses banques ou des entreprises après avoir professé durant des décennies le retrait de l’Etat au Sud.

*🡪 Travaux et publications :*

* « Face à la crise économique et financière, quel New Deal régional pour l’Europe et les pays sud méditerranéens ? », Pierre Beckouche, note de préparation au Comité de Parrainage Politique d’Ipemed de 2009
* *Construire la Méditerranée*, avril 2001, « Régulations régionales de la mondialisation. Quelles recommandations pour la Méditerranée ? », Pierre Beckouche (coord.), Charles Abdallah, Hassan Benabderrazik, Christian De Boissieu, Christian Deblock, Eric Diamantis, Hakim El Karoui, Jean-Louis Guigou, Abdelnour Keramane, Bettina Laville, Henri Nallet, Françoise Nicolas, Henri Regnault, Jacques Sapir, Jean-Marc Sorel.

1.1.2. Place de l’économie dans les nouveaux rapports de force internationaux et rôle des entreprises

Une des fonctions d’Ipemed est de décloisonner les milieux de l’entreprise, de l’expertise, de l’administration et de la décision publiques. Le positionnement de l’Institut le place plus près du monde de l’entreprise. Ce n’est pas parce que des entreprises le financent qu’il les considère stratégiques ; c’est parce qu’il les considère stratégiques pour la Méditerranée qu’il a choisi d’en faire ses uniques financeurs. Il y a trois raisons à cela :

* les grandes régions Nord-Sud constituent un territoire particulièrement adapté aux besoins des entreprises. En Méditerranée, les logiques du capital sont déjà à l’œuvre, il s’agit de les reconnaître, de les faciliter et de les réguler ;
* dans les relations internationales, les relations économiques sont de plus en plus importantes. La géopolitique n’a bien entendu pas disparu mais la géo-économie en est une composante déterminante. Cela s’explique par le passage à une économie de la connaissance et de l’organisation, dans laquelle les ressources sont plus en plus produites. La lutte pour l’accès aux ressources rares (relations géopolitiques régies par la force) n’a pas disparu, mais elle se double d’une action pour la coproduction de ressources nouvelles (relations géoéconomiques régies par la coopération). Dans ce nouveau paysage, le voisin, qui figurait l’ennemi politique héréditaire, change de nature pour devenir le partenaire économique obligé ;
* la Méditerranée a pris du retard dans cette nouvelle ère. Alors que l’Alena et surtout l’Asie orientale s’intègrent par leur système productif, la Méditerranée reste caractérisée par la faiblesse de ses relations interentreprises. C’est pourquoi Ipemed s’est constitué comme outil pour la coopération interentreprises en Méditerranée. Non pas pour faciliter les positions d’affaires, car les entreprises ont leurs propres moyens pour cela ; mais pour faire le lien entre intérêt à long terme des entreprises et intérêt général, et pour faciliter le passage de la réflexion à l’action.

Une étude de 2010 sur le *North America competitiveness council* a servi de base au projet de constituer un *Euro-Mediterranean competitiveness council* (EMCC) dont Ipemed assurerait l’animation. La création du NACC a été décidée par les trois chefs de gouvernement des pays de l’Alena, qui approfondissent le traité depuis 2005 par une initiative intergouvernementale, le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Le NACC est une organisation chargée de représenter le monde des affaires dans le PSP. Il s’appuie sur les organisations patronales et des entreprises intéressées par l’intégration régionale, parmi lesquelles un comité exécutif désigne, pays par pays, les représentants qui participeront aux rencontres avec les exécutifs au cours de l’année. Ces rencontres sont fréquentes : deux à trois fois par an avec les hauts fonctionnaires des ministères chargés de la sécurité et du développement économique, une fois avec les ministres puis une fois avec les chefs de gouvernement. Les recommandations du NACC portent sur trois domaines principaux : la facilitation du franchissement des frontières, l’harmonisation des normes et des régulations, l’intégration énergétique.

Le NACC se prévaut d’avoir réussi à convaincre les exécutifs de prendre plusieurs mesures pratiques : signature d’un protocole américano-mexicain de coopération en matière de sécurité portuaire, facilitation de la traversée de la frontière américano-canadienne pour les *commuters* (dans le contexte de l’étau sécuritaire depuis 2001), projet d’harmonisation américano-mexicaine des normes d’inspection de sûreté ferroviaire, coordination du contrôle sanitaire dans l’agroalimentaire, harmonisation des standards dans l’industrie automobile, facilitation des mouvements financiers transfrontaliers, lancement d’une stratégie trilatérale sur la propriété intellectuelle, meilleure coordination trilatérale pour la formation de haut niveau en matière d’émissions et de nucléaire, accord cadre pour les transferts de technologies dans l’énergie, lancement d’une prospective de l’énergie en Amérique du Nord… Face aux tentations protectionnistes depuis la crise de 2008 (dispositions « Buy American » du plan de relance des Etats-Unis), le NACC insiste sur la nécessité de donner une réponse à la crise par l’intégration régionale.

Un dernier enseignement à tirer est que le PSP (donc le NACC) est critiqué parce qu’il est une initiative intergouvernementale qui court-circuite les mécanismes normaux du débat parlementaire.

L’EMCC s’est constitué en 2010 en s’inspirant du NACC. Les entreprises qu’il regroupe formulent des recommandations collégialement approuvées, qui sont transmises aux pouvoirs politiques et institutionnels de la région. Il s’agit d’un outil de réflexion, d’influence et d’action y compris localement grâce aux antennes qu’il développe dans plusieurs des pays euro-méditerranéens.

*🡪 Travaux et publications :*

* Août 2010 : « Le rôle du *North American Competitiveness Council* dans l’intégration économique américaine », note de travail, Pierre Beckouche, Ipemed.

1.1.3. La nécessité de la parité entre Nord et Sud

La parité entre Nord et Sud est centrale dans les propositions d’Ipemed. Une partie du relatif échec d’Euromed tient à la dissymétrie des deux rives : l’Europe décide et les Psem appliquent. Le lancement de la Politique européenne des voisinages n’a pas amélioré les choses, les Psem ne pouvant se contenter d’être considérés comme de simples « voisins ». D’où, malgré ses limites, l’intérêt de l’Union pour la Méditerranée lancée en 2008 dont un des principes est la parité dans la décision sur les projets.

Les entreprises européennes qui s’implantent au Sud ne sont pas exemptes de reproches : elles ne connaissent pas toujours suffisamment la culture des Psem, ne mobilisent pas assez les cadres locaux, et montrent à certaines occasions des comportements perçus par les pays d’accueil comme néocoloniaux. La formation, le transfert de savoir-faire, la participation de cadres locaux aux décisions stratégiques sont les ingrédients qu’implique désormais cette nouvelle relation partenariale de voisinage.

On comprend que les préconisations d’Ipemed parlent tant d’association des Psem à des diagnostics partagés et à des options stratégiques, et que l’Institut promeuvent si souvent des régulations associant les pays des deux rives de la Méditerranée, qu’il s’agissent d’agences de régulation ou d’une institution financière paritaire (ce que ne pourront jamais être la Berd ou la BEI en Méditerranée). Cette approche ressort confirmée par le Printemps arabe, qui a montré la demande de dignité des Psem. Par ailleurs le succès mondial de la Chine fait la démonstration que des pays émergents peuvent disputer le leadership des puissances occidentales, et que d’autres modèles sont désormais opérants. Cela se traduit par un changement radical sur la scène internationale, dont les acteurs euro-méditerranéens doivent être conscients : le fait que les Psem soient en retard par rapport à l’Europe dans la plupart des domaines relatifs à l’organisation et à la technologie, n’autorise plus du tout une quelconque dissymétrie politique.

Ipemed applique ce principe dans sa propre gouvernance (ses instances sont paritaires), et dans la composition des groupes de travail qui concourent à sa production intellectuelle. Une part essentielle de son activité consiste non seulement à associer des experts de la rive sud mais à diffuser ses analyses auprès des acteurs de la rive sud, recueillir leur avis et faire porter ses propositions par les Psem eux-mêmes. Pour le moment l’Institut « penche » encore vers le Nord, mais il travaille activement à son implantation au Sud ; l’EMCC a par exemple vocation à regrouper autant d'entreprises européennes que des Psem.

## 1.2. Quelles valeurs ?

Les textes produits par Ipemed répondent à un certain nombre de valeurs, qui ont été rassemblées dans une charte en 2011. Chaque auteur ou contributeur aux travaux d’Ipemed doit s’y conformer. Par ailleurs l’Institut a travaillé sur la question des valeurs : à la fois leur transformation de part et d’autre de la Méditerranée, et l’identification des valeurs au nom desquelles les acteurs économiques et les populations pourraient accepter l’aller vers une intégration régionale.

1.2.1. La charte des textes produits par Ipemed (2011)

Ipemed s’inscrivant dans l’intérêt général, les textes qu’il produit doivent respecter cet impératif.

Les productions d’Ipemed se fondent sur un diagnostic méditerranéen stratégique : la régionalisation de la mondialisation (cf. supra §1.1.1). Ipemed œuvre à une intégration régionale « en profondeur », fondée sur :

* des diagnostics partagés entre Nord et Sud et une gouvernance paritaire des projets ;
* un décloisonnement des milieux de l’expertise, de l’entreprise, de l’administration publique ;
* une conception de l’économie définie comme productive (et non pas spéculative ou purement commerciale), durable (tant socialement qu’écologiquement et qu’économiquement : promotion du long terme) et solidaire (au sein de chacun des pays de la région et entre eux) ;
* une convergence des normes et standards entre les pays de la région ;
* des transferts de savoir-faire afin de ne pas limiter le partenariat à une relation commerciale et de ne pas maintenir les pays en développement dans la dépendance ;
* la promotion de la dimension éthique du comportement des acteurs en faveur de l’intérêt général à long terme de l’ensemble méditerranéen : partage de la valeur ajoutée, formation, qualité des relations salariales, respect de l’environnement, investissement dans le long terme ;
* la promotion de toutes les relations transméditerranéennes, Nord-Sud et Sud-Sud.

Les textes produits par Ipemed répondent à une programmation pluriannuelle, proposée par le Comité scientifique et validée par le Conseil d’administration, qui met l’accent sur les thèmes et secteurs d’activités stratégiques de la région dans lesquels Ipemed entend acquérir une légitimité pour mieux mener sa mission d’influence. Ce programme de travail tient compte des orientations du Conseil de surveillance, qui regroupe les entreprises souscriptrices d’Ipemed.

Le respect de la parité entre Nord et Sud et le souci de décloisonner les milieux professionnels, doivent être avérés sur l’ensemble des textes soumis au Comité scientifique. Cet impératif concerne la composition des groupes internationaux de travail, l’origine géographique et professionnelle des auteurs des rapports, la composition d’éventuels séminaires de validation de ces rapports. Les points de vue (entre milieux professionnels, ou entre Nord et Sud, ou encore entre différents pays du Nord ou du Sud) peuvent ne pas être concordants, mais à tout le moins doivent-ils être exposés et discutés.

Le Comité scientifique donne son aval sur la production scientifique d’Ipemed au regard de la qualité du contenu et du respect de cette charte. Les textes peuvent ensuite être diffusés sous format web ou papier (collections « Notes d’Ipemed » et « Construire la Méditerranée »).

1.2.2. Les résultats du groupe international de travail sur les valeurs communes en Méditerranée

Dans le cadre du programme de prospective « Méditerranée 2030 », Ipemed a été confronté à une question venue des décideurs de la rive sud : au nom de quelles valeurs devrions-nous faire le choix d’une intégration euro-méditerranéenne ? Pour répondre à ce délicat croisement d’approches économique et culturelle, le programme de prospective a monté en 2009-2010 un groupe de travail dédié aux valeurs euro-méditerranéennes. Sa première tâche a consisté à différencier trois notions :

* la notion de « valeur », notion complexe qui ne doit surtout pas être limitée à la religion, ni élargie à un ensemble trop disparate de comportements (familiaux, religieux, politiques, de loisir, associatifs…), ni abordée de manière normative et notamment en posant que les valeurs occidentales constitueraient un « kit » prêt-à-porter (le groupe de travail reprend à son compte la formule selon laquelle « la démocratie ça ne s’exporte pas, ça s’importe ») ;
* la notion de « préférences collectives », qui fait l’objet d’un nombre croissant de travaux compte tenu de la nécessité dans laquelle les nations se trouvent de coopérer les unes avec les autres. Il s’agit non pas de nous mettre d’accord sur une valeur positive commune, cardinale et absolue ; mais plutôt sur nos difficultés communes face à un dilemme sociétal, et sur une façon commune – parmi plusieurs autres possibles – d’y répondre à travers un projet commun. Ces dilemmes sociétaux sont notamment la question du rapport au développement (choix entre court terme et long terme, entre pérennité et transformation autrement dit la question du temps) ; la question du rapport entre autonomie individuelle et cohésion collective (autrement dit la question de la liberté) ; et le rapport au droit (autrement dit la question de la justice et notamment de la place de la règle de droit). Ces dilemmes ne sont pas propres à la Méditerranée ; mais c’est sans doute la capacité à définir des préférences collectives communes qui dessinera les contours des régions de demain ;
* la notion de « vecteurs de mobilisation ». Identifier les valeurs qui fondent une région commune ou les préférences qui définissent son projet est une chose ; les mettre en mouvement en est une autre. Dans vingt ans y aura-t-il une valeur pour la défense de laquelle les populations, dans toute la région, descendront dans les rues si elle devait être remise en cause ? Il s’agit d’identifier ce qui travaille à bas bruit, et que nous ne repérons peut-être pas encore clairement. C’est ce à quoi répond la méthodologie dite du « contrat invisible » mise en œuvre par la société Stratorg dans le cadre de Méditerranée 2030.

Sur un plan plus sociologique, le groupe de travail s’est attaché à l’évolution rétrospective des valeurs en Tunisie et au Maroc. Les travaux menés avec des partenaires des deux pays mobilisés par l’Ites et par l’Ires ont montré, à la fois, la persistance d’un fort attachement aux valeurs collectives et notamment familiales, et la montée en puissance de valeurs dites modernes, celles de l’individuation (y compris dans la pratique religieuse) qui a caractérisé l’évolution des sociétés européennes depuis les trois derniers siècles. Dans les deux pays également, le politique a été identifié comme un « maillon faible des valeurs collectives ». Cela pose le problème de l’investissement de ce champ par les acteurs du développement, si l’on veut faire de l’Etat de droit une préférence collective partagée dans la région.

Par ailleurs le travail a montré que les partenaires de la rive sud étaient d’abord et avant tout attachés à la liberté de circulation des personnes et des idées (formation, échanges d’expériences). Une piste de travail consisterait à promouvoir une enquête régulière sur l’évolution des valeurs dans l’espace régional (« baromètre euro-méditerranéen »).

Le rapport d’Ipemed sur l’informatisation des sociétés et la confiance en Méditerranée (2011) est revenu sur cette question des valeurs collectives et sur le rôle déterminant que pourraient jouer les ressources numériques mutualisées dans la construction de la confiance entre les populations de la région, notamment ses jeunes.

*🡪 Travaux et publications :*

* Septembre 2010: « Rapport du groupe de travail sur les Valeurs », programme « Méditerranée 2030 » d’Ipemed. Groupe de travail: Pierre Beckouche (coord., Ipemed), Abdellah El Asry (Stratorg, France), Jean Luc Fallou (Stratorg, France), Salam Kawakibi (ARI, Syrie), Salim Kelala (CEAP, Algérie), Sanja Klempic (Imes, Croatie), Tawfic Mouline (Ires, Maroc), Jacques Ould Aoudia (Minefi, France), Ahmed Youra Ould Haye (Maed, Mauritanie), Khaled Sellami (Ites, Tunisie), Vladimir Skracic (Université de Zadar, Croatie).

**1.3. Lexique des mots clé d’Ipemed**

Economie :

* sur le plan des secteurs d’activité il s’agit d’une acception large puisqu’au-delà de l’agriculture, de l’industrie et des services productifs, elle comprend les services essentiels (formation, santé…) et l’aménagement du territoire ;
* sur un plan plus théorique, cette approche est du côté de l’économie institutionnaliste et de la régulation qui accorde une place clé aux dispositifs politico-institutionnels et à la production des normes, et ne se satisfait pas des indicateurs de la performance économique ou de la « bonne gouvernance » tels qu’ils apparaissent dans la littérature des économistes normatifs et des institutions internationales. L’approche économique systémique d’Ipemed interagit fortement avec les autres sciences sociales (management, sociologie, anthropologie, géographie, histoire…) ;
* sur le plan de ses recommandations, Ipemed est particulièrement sensible aux interactions entre secteurs d’activité, entre dimensions économique, sociale et culturelle des faits sociaux, et entre analyse économique et décision politique.

Géographie :

* Ipemed parle de « région » euro-méditerranéenne, et non de « zone » ;
* la dénomination de la région comme « euro-méditerranéenne » n’est pas entièrement satisfaisante, car elle associe d’un côté l’Europe et de l’autre une mer et non pas les pays de la rive sud. Mais le terme de « Méditerranée » ne satisfait pas non plus car il oublie les pays européens non méditerranéens, comme l’Allemagne, qui ont un rôle éminent en Méditerranée. Le terme de région « euro-arabe » ne convient pas car il exclut la Turquie et Israël ;
* « Proche-Orient » (de l’Egypte à la Syrie Jordanie comprise), et non pas « Moyen-Orient » car cette expression issue du *Middle East* britannique colonial comprend en outre l’Irak, l’Iran, la péninsule arabique (et parfois la Turquie). On n’utilise pas le terme de « Machrek » car il comprend l'Irak et le Koweït et parfois toute la péninsule arabe voire le Soudan ;
* l’« Afrique du Nord » comprend le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l’Egypte ;
* le « 5+5 » est un format politique intergouvernemental associant cinq pays européens (Portugal, Espagne, France, Italie, Malte) et cinq pays du grand Maghreb (Mauritanie et Libye comprises). Ipemed s’y réfère car plusieurs de ses recommandations peuvent trouver en Méditerranée occidentale des traductions concrètes plus rapides que pour toute la Méditerranée ;
* « Europe du Sud-Est » (pays de l’ex-Yougoslavie, Albanie, Roumanie, Bulgarie, Grèce) plutôt que « Balkans » car ce terme de l’histoire européenne est connoté négativement ;
* « Pays du Sud et de l’Est de la Méditerranée » (Psem) et non pas des « pays Mena » car la catégorie « *Middle East & North Africa* » est d’inspiration américaine ; et non pas « pays Meda » car cette notion renvoie strictement à la politique européenne Euromed ;
* la place d’un pays majeur de la région, la Turquie, dans l’un de ces sous-ensembles géographiques fait débat. Elle peut être rattachée à la fois à l’Europe du Sud-Est, au Proche-Orient, ou aux Psem. Aucun de ces rattachements ne va de soi. Ipemed précise donc au cas par cas si ses analyses de telle partie de la région comprennent ou non la Turquie ;
* Ipemed ne travaille pas sur le Golfe. Mais compte tenu de son importance pour le Proche-Orient et de plus en plus pour l’ensemble des pays sud méditerranéens, il est impossible de ne pas en tenir compte. On parlera de « Golfe arabo-persique » (Iran, Irak, Koweït, Bahreïn, Qatar, Emirats arabes unis, Oman) et non pas de « Golfe persique ».

Intégration régionale :

* Ipemed ne promeut pas une intégration « superficielle », dans laquelle l’intégration se fait par le libre-échange commercial, le cas échéant renforcé par la sécurisation des investissements et par la sécurisation policière ou militaire des routes commerciales. L’Institut promeut une intégration « en profondeur » qui est centrée sur la convergence des normes, la constitution de réseaux d’infrastructures communes, et l’existence de décisions stratégiques partagées voire de politiques communes ;
* l’émergence de la notion de préférences collectives dans le champ de l’échange international depuis une dizaine d’années, signale le besoin d’identifier ce à quoi une collectivité humaine tient par-dessus tout et qui peut être remis en cause par l’ouverture commerciale généralisée. Au-delà des nations, désormais trop petites pour définir seules leurs choix stratégiques, les régions paraissent désormais être l’échelle la plus pertinente pour les définir. Ipemed estime que les préférences collectives ne peuvent pas être définies à l’échelle de la seule Europe et doivent tenir compte des Psem car la région de référence les comprend ;
* la préférence collective susceptible de fonder le « contrat social » euro-méditerranéen pourrait être la sécurité. Les incertitudes de la globalisation suscitent de nouvelles notions comme la « sécurité durable » ou la « sécurité humaine » ; la sécurité d’aujourd’hui a nécessairement une composante internationale car les crises sont systémiques et donc ne sont plus à l’échelle d’un pays isolé ; le Nord et le Sud ont des peurs en commun (changement climatique, risque de marginalisation dans la globalisation, peur de l’autre) et plusieurs des coopérations euro-méditerranéennes comportent d’ores et déjà une dimension de sécurité commune (migrations illégales, dépollution de la Méditerranée…). Ipemed estime que la notion de « sécurité générale » pourrait être au cœur de l’intégration régionale, si elle dépassait de beaucoup la seule dimension sécuritaire qui a prévalu dans les accords Euromed pour concerner également la sécurisation des investissements, la sécurité alimentaire, la sûreté des médicaments, la sécurisation des approvisionnements énergétiques, la sécurité de l’accès à l’eau et à l’assainissement, la sécurité physique et assurantielle des personnes et des biens face aux risques naturels et technologiques.

*🡪 Travaux et publications :*

* Août 2010 : « La sécurité générale, base du contrat social euro-méditerranéen ? », note de travail, Pierre Beckouche, Ipemed.

# 2. Mesure et prospective de l’intégration régionale

**2.1. La prospective « Med 2030 » : les scénarios pour la région**

La Méditerranée fait face à une période d’incertitudes : sur le niveau de la croissance économique de son pôle principal, l’Union européenne ; sur l’ampleur des réformes économiques et politiques au Nord comme au Sud ; sur la volonté des États riverains d’avoir un destin commun. Alors que les turbulences qui agitent l’UE et la Méditerranée arabe focalisent l’attention sur le court terme, revenir aux tendances structurelles est une manière de réduire ces incertitudes.

Or jusqu’à présent la Méditerranée n’a pas été pensée comme une entité. Plusieurs pays riverains ont élaboré une prospective nationale (Maroc 2030, Tunisie 2030, Mauritanie vision 2030, France 2025, Egypte 2030, Jordan vision 2020, prospective territoriale espagnole, etc.), mais ces exercices sont tournés vers leur propre avenir national. Quand elle est prise en compte, l’insertion dans leur environnement régional est appréhendée par leur proximité immédiate (Maghreb pour Maroc 2030 par exemple, Europe pour France 2025). La région euro-méditerranéenne, quant à elle, est rarement considérée. Pour le moment, les pays riverains ne partagent pas les mêmes priorités, au Nord, au Sud, et entre Nord et Sud. Dès lors, une prospective de ce que pourrait être cet ensemble régional apparaît nécessaire pour vérifier si les tendances lourdes et les points de rupture s’imposent à toutes les parties de la région, s’ils se traduisent plutôt par une convergence ou plutôt par une divergence, et pour envisager un avenir commun.

En avril 2009, Ipemed a engagé un exercice de prospective en partenariat avec les organismes d’étude euro-méditerranéens spécialisés : Carim (migrations), Ciheam (agriculture), Femise (emploi), OME (énergie). Il a pour but d’associer au sein du consortium « Méditerranée 2030 » des instituts de prospective publics et privés du pourtour méditerranéen. Le but : élaborer une vision commune de la Méditerranée en 2030 à partir des diagnostics et des projections partagés à l’échelle de la région. Surtout, il s’agit d’une démarche politique et pédagogique  qui consiste à faire naître des collaborations sur le long terme entre les responsables nationaux en charge de la prospective, et de diffuser la méthodologie de la prospective au sein de la région. La méthode : plus d’une dizaine des réunions plénières dont deux de haut niveau, trois groupes de travail (valeurs communes, modélisation, intégration régionale), et une large mobilisation d’experts.

Le programme Med 2030 a abouti à trois scénarios :

* la poursuite des tendances à l’œuvre entraînerait la Méditerranée dans un scenario des « divergences méditerranéennes » caractérisé par une insertion disparate des pays dans une économie mondiale tirée par la croissance des grands pays émergents, renforçant la compétitivité au détriment du pouvoir d’achat et de la demande intérieure. Il y aurait alors des gagnants (pays avec une économie compétitive et déjà dans une dynamique de convergence avec l’UE comme la Slovénie, la Croatie, la Turquie et dans une moindre mesure la Tunisie) et des perdants (Algérie, Égypte, Liban, Jordanie…) ;
* cette perspective pourrait être davantage assombrie par les effets de la crise de 2008, amenant une convergence par le bas et une marginalisation des pays méditerranéens fragilisés par la crise des dettes souveraines au Nord, et par une transition politique heurtée au Sud. C’est le scénario de « crise de la Méditerranée ». Les pays du Maghreb la subiraient fortement ; la Turquie et les Balkans parviendraient à en limiter les effets grâce aux investissements des pays du Nord de l’Europe qui résisteraient et des pays émergents ou du Golfe qui investiraient dans une zone à faible coût et à fort rendement ;
* un autre destin est possible, que dessine le scénario de la « convergence euro-méditerranéenne ». Sous réserve d’une action politique volontariste partagée par les pays riverains (redistribution géographique de la production, partage de la valeur ajoutée, valorisation des complémentarités, plus grande redistribution des richesses, convergence des normes, réalisation des « quatre libertés), cette convergence se traduirait par une croissance globalement plus forte et riche en emplois. Tous les pays de la région (à l’exception de la Mauritanie) atteindraient des revenus par tête supérieurs à 10 000 dollars en 2030 ;
* ce scénario pourrait avoir une variante « Sud-Sud » du fait d’une nouvelle dynamique économique au Sud, promouvant les échanges Sud-Sud et provoquant un éloignement relatif entre une rive sud mieux intégrée et l’Union européenne. Cette variante gagne en probabilité à la faveur des révolutions arabes.

Parmi les recommandations concrètes, le consortium suggère qu’un Observatoire de la Méditerranée qui serait une plateforme des laboratoires de prospective, pourrait présenter l’état de la Méditerranée tous les deux ans, vérifiant si les évolutions économiques, politiques, démocratiques et sociales amènent les pays de la région vers plus de convergence ou de divergence, et révisant les scénarios en fonction de cela. Cet état de l’Union pourrait être présenté aux chefs d’État et de gouvernement de la région lors des réunions de l’UpM, ainsi qu’à la Commission européenne.

Le point fort du programme est que, pour la première fois, une trentaine d’institutions de prospective égyptiennes, slovènes, algériennes, turques, marocaines etc. se sont mises d’accord pour déclarer qu’il fallait œuvrer à un renforcement des liens entre l’Europe et les Psem. Des prolongements du programme dans les années à venir ont été identifiés afin de tirer parti de la qualité du consortium constitué. Ils porteront notamment sur l’effet économique du rapprochement de la Turquie vis-à-vis des normes de l’Union européenne (acquis communautaire) ; et sur la diversification actuelle et potentielle des économies nationales dans les pays arabes méditerranéens.

*🡪 Travaux et publications :*

* *Construire la Méditerranée*, avril 2009, « Méditerranée 2030. Panorama et enjeux géostratégiques, humains et économiques », Guillaume Almeras et Cécile Jolly
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°11-2011, « La Méditerranée en 2030, les voies d’un avenir meilleur », consortium « Méditerranée 2030 »
* *Construire la Méditerranée*, novembre 2011, « Demain la Méditerranée. Scénarios et projections à 2030. Croissance, emploi, migrations, énergie, agriculture », rapport du consortium « Méditerranée 2030 » (Carim, Ciheam, Femise, OME, Ipemed), C. Jolly (coord.).

*🡪 Diffusion et impact de ces travaux :*

* large diffusion dans les différents pays grâce au réseau de partenaires « Méditerranée 2030 » ;
* session plénière dédiée à la prospective lors des Entretiens de la Méditerranée de 2010 devant un parterre d’entrepreneurs de la rive sud, organisation d’un débat en partenariat avec la CDC en 2011 (participation de Yadh Ben Achour, Miguel Angel Moratinos, Carmen Romero…) ;
* consolidation du partenariat avec les organismes d’étude euro-méditerranéens (Carim, Ciheam, Femise, OME) et les instituts de prospective publics et privés (Iemed, Ires, Ites, Commissariat au plan algérien, MAE Croate, Commissariat au plan turc, etc.)
* nombreuses rencontres avec des représentants de la Commission européenne, (DG recherche, Devco, Bepa), la Représentation permanente de la France auprès de l’UE ;
* participation à la réflexion de la DG Recherche « Prospective sur les enjeux de long terme de la région méditerranéenne » ; échange d’informations et de pratiques avec le projet Mediterranean prospects (Medpro) du 7ème PCRD européen.

**2.2. « Régionalisme » : bilan des accords de Barcelone et recommandations d’Ipemed**

Dans un rapport préparatoire au séminaire géopolitique de son Comité de parrainage politique d’avril 2008, Ipemed avait brossé une analyse de l’économie politique de la région. Avec le recul, ses préconisations n’ont rien perdu de leur pertinence, notamment sur la question de la démocratie au Sud et sur celle de la crédibilité de l’action de l’Europe en Méditerranée :

* l’analyse des enjeux de la mondialisation en Méditerranée montrait l’ineptie de la thèse du pseudo « choc des civilisations », mais aussi, et au contraire des Etats-Unis, l’absence de stratégie – voire le cynisme – de l’Europe en Méditerranée, ainsi que le caractère non consensuel de l’approche des pays arabes. Les signaux envoyés par l’UE n’ont jamais été convaincants pour les peuples du Sud, qui repéraient l’ambiguïté européenne sur la question de la démocratie et sa focalisation sur les enjeux sécuritaires ;
* le rapport dessinait cinq scénarios géopolitiques pour la Méditerranée, avec des implications économiques différentes : le pillage, la pax americana, le chaos, l'ordre islamique (un scénario peu en vogue en Europe à cette époque…), la reconnexion Nord-Sud régulée ;
* il esquissait les voies pour le scénario de la reconnexion régulée, en insistant sur le rôle essentiel de l’économie, sur la nécessité de dépasser les ambiguïtés de l’ambitieux projet d’Union pour la Méditerranée, de maintenir les avancées de Barcelone et du Voisinage, et de commencer à travailler de manière pragmatique sur les projets avec les pays qui voudraient avancer ;
* il se terminait par des suggestions adressées aux chefs d’Etat du premier sommet de l’UpM : les projets soumis devraient être peu nombreux, stratégiques, utiles aux populations, et à géométrie variable.

Ipemed a consacré en 2010 une étude au bilan d’Euromed, pour répondre à la question suivante : depuis 1995, l’Union européenne a-t-elle financé à un niveau suffisant le partenariat économique euro-méditerranéen ?

* Les Européens (commission et Etats membres) sont de très loin les premiers donateurs du monde, et leur poids dans l’aide publique mondiale a fortement progressé au cours des dernières décennies. Les pays des voisinages européens restent d’importants bénéficiaires de l’APD mondiale : en dollar par habitant les montants sont à peine moins élevés que ceux de l’Afrique subsaharienne, et incomparablement plus élevés que ceux dont bénéficient l’Asie orientale ou l’Amérique en développement (depuis une vingtaine d’années les Etats-Unis ont changé d’approche en promouvant les échanges commerciaux symétriques au lieu de l’aide publique dissymétrique). L’UE est un acteur important de cette aide ; l’Instrument de voisinage et de partenariat (IEVP) est doté d’une enveloppe de €11,2 milliards pour la période 2007-2013, à quoi il faut rajouter plusieurs autres instruments qui financent (marginalement) les voisinages sud et est ;
* la consolidation des ressources financières de l’UE (dons et prêts) conduit au diagnostic suivant : (i) la programmation de l’IEVP sur la période 2007-2013 s’est tenue au ratio « historique » des deux tiers (Sud) / un tiers (Est) mais la prise en compte des autres concours ordinaires de l’UE (BEI et Berd) nous rapproche d’un ratio 50/50 ; (ii) la véritable opposition ne se situe pas entre voisinages sud et est, mais entre voisinage et pays en voie d’adhésion ; (iii) si l’on tient compte de l’allocation du budget de l’UE aux pays qui ont adhéré en 2004 et 2007 (Peco), la focalisation de l’UE sur l’adhésion apparaît encore plus frappante car les Peco bénéficient de transferts annuels nets de €11 milliards annuels soit 261 euros par habitant contre 145 pour les pays de l’ex-Yougoslavie, 45 pour la Turquie, 26 pour le voisinage oriental (hors Russie) et 13 pour le voisinage méditerranéen. L’Europe n’a pas (encore) fait du voisinage une véritable stratégie, laissant ces pays squeezés entre la prévalence de la logique de l’adhésion et la volonté de l’aide européenne d’être présente dans toutes les régions du monde ;
* l’aide de l’UE au voisinage méditerranéen ne parvient pas à compenser le recul de l’aide bilatérale des Etats membres. La géographie de l’aide européenne prise globalement (UE + Etats membres) ne révèle pas de réelle stratégie de voisinage méditerranéen ;
* l’UpM n’a pour le moment pas généré de financements supplémentaires. L’essentiel des financements communautaires de l’UpM proviennent de la politique de voisinage, l’IEVP dégageant 100 millions d’euros par an pour soutenir les projets concrets de l’UpM. En dehors de l’IEVP, les bailleurs internationaux s’engagent pour le Plan solaire méditerranéen, dont un peu moins de $10 milliards pourraient être financés notamment par la Banque mondiale, l’AFD et la KfW ;
* le contenu sectoriel de l’aide de l’EU aux Psem est caractérisé par la dispersion et la faiblesse du soutien au secteur productif agricole ou industriel. Le processus de Barcelone est passé à côté d’une véritable stratégie de convergence normative, de modernisation des filières productives au Sud et de mesures régionales pour assurer la sécurité alimentaire. Il s’est focalisé sur la désétatisation et l’ouverture internationale, et trop peu sur le secteur privé. Tous les rapports dédiés au bilan de Barcelone soulignent l’insuffisance du crédit aux PME et l’absence d’instruments financiers aptes à soutenir le développement de l’économie privée sur le long terme. Par ailleurs les mobilités professionnelles comptent parmi les domaines oubliés par Barcelone.

*🡪 Recommandations :*

* passer d’une logique d’aide à une logique d’investissements et de prêts à long terme ;
* privilégier un petit nombre de politiques euro-méditerranéennes structurantes : une politique énergétique, une politique de l’eau (au-delà de la dépollution de la Méditerranée), une politique de sécurité alimentaire, le maillage de la région en transports.

Le groupe de travail qu’Ipemed a consacré à la régionalisation de la mondialisation a fourni des orientations stratégiques pour une régulation euro-méditerranéenne :

* il ne peut pas y avoir d’intégration régionale profonde sans régulation. Qu’elle soit plutôt privée (comme en Asie orientale sous l’impulsion des firmes nippones) ou plutôt publique (la tradition en Europe et en Méditerranée), il faut une régulation si on veut éviter les errements dans lesquels la finance occidentale a plongé l’économie mondiale. Idéalement, elle devrait être le fruit d’un partenariat entre Nord et Sud pour son élaboration et sa mise en œuvre. Or le système productif en Méditerranée étant dominé par les Européens, une intégration productive suppose une adoption des normes européennes par tous les pays de la région. C’est dans cette voie étroite que les pays des deux rives devraient définir :
  + les objectifs – c’est la question des préférences collectives et des politiques communes à mettre en œuvre pour y répondre ;
  + les régulateurs et la règle du jeu, sans exclure d’éventuelles protections commerciales vis-à-vis des régions tiers ;
  + les outils, depuis la mise en place d’instances de certification et de pilotage des projets (Agences euro-méditerranéennes) et l’arbitrage (cour d’arbitrage euro-méditerranéenne) jusqu’à l’exécution des sentences ;
  + les conventions voire les traités euro-méditerranéens pour établir ces préférences collectives régionales et ces outils de régulation commune ;
* paradoxalement, la crise favorise la perspective de politiques euro-méditerranéennes communes : la crise remet les politiques publiques au goût du jour au lieu du tout libéral ; la sortie de crise passe clairement par une politique de l’offre, notamment dans les infrastructures physiques et la technologie. De grands programmes communs d’infrastructures pourraient se révéler très attractifs pour une épargne mondiale qui a besoin de la caution des Etats et d’une visibilité sur le long terme pour placer des fonds qu’elle ne veut plus risquer dans des opérations hasardeuses.

*🡪 Recommandations :*

* mettre en place des politiques et des régulations régionales, prioritairement dans l’énergie, l’eau et l’agriculture ;
* créer une institution financière euro-méditerranéenne ;
* constituant désormais le quart du commerce mondial et entrant dans le champ de la libre concurrence, les services pourraient faire l’objet d’une ouverture préférentielle des marchés nationaux aux opérateurs des pays de la région, à travers des « packages » comprenant du conseil à la maîtrise d’ouvrage (par exemple en matière d’élaboration de contrats de PPP), des échanges d’expériences, de la formation et des transferts de technologie, la facilitation de prêts pour l’investissement ;
* faciliter les mobilités professionnelles pour la mise en œuvre des services de « mode 4 » de l’AGCS ; promouvoir une « Ceca migratoire » ;
* donner à la région une représentation commune sur la scène politique internationale.

*🡪 Publications :*

* *Construire la Méditerranée*, mars 2009, « La Méditerranée face aux enjeux géopolitiques du 21ème siècle. Une région Nord-Sud commune, laboratoire d’une internationalisation réussie », rapport préparatoire au Comité de parrainage politique d’Ipemed d’avril 2008, Elisabeth Guigou et Abderrahmane Hadj Nacer (coord.)
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°3-2011, « Un état des lieux du financement par l’UE du développement en Méditerranée », Pierre Beckouche
* *Afkar*, 2011, « Un état des lieux du financement par l’UE du développement en Méditerranée », Afkar/idées n°30, Pierre Beckouche
* *Rapports & synthèses*, septembre 2011, « Tunisie : neuf propositions pour relancer le développement économique », Ipemed.

**2.3. Régionalisation économique : convergence ou divergence entre les deux rives ?**

Le rapport sur le bilan d’Euromed fait aussi une synthèse des principaux éléments sur la convergence entre les deux rives de la Méditerranée :

* les trois points les plus positifs du processus de Barcelone sont (i) l’habitude que les administrations des pays de la région ont prise de se rencontrer pour définir des programmes d’action concertés ; (ii) la stabilisation macroéconomique des Psem (inflation et endettement surtout) ; (iii) la sortie de ce qui était pour certains des Psem une quasi autarcie : ces pays ont désormais des droits de douane nominaux avec l’UE inférieurs à 5% pour les produits non agricoles, leur part dans les stocks d’IDE mondiaux est passée de 1,8% au début des années 2000 à 2,5% en 2007 (avant de replonger avec la crise) ;
* mais depuis 2001 les balances de marchandises des Psem se sont fortement dégradées (sauf pour les producteurs d’hydrocarbures), notamment vis-à-vis de l’Europe. De surcroît, la part de l’Europe dans le commerce extérieur des Psem aura, depuis 1995, reculé pour tous les Psem sauf pour le Maroc (stagnation). Concernant les investissements, l’UE destine certes aux Psem davantage de ses IDE vers des pays émergents (de 3% au début des années 2000 à 6% en 2006) et reste le principal fournisseur d’investissements directs des Psem, mais avec une part relative là encore déclinante ;
* la Méditerranée en reste à une intégration plus commerciale que productive, plus segmentaire (prévalence des échanges Nord-Sud sur le Sud-Sud, maintien voire essor des barrières non tarifaires au Nord mais surtout au Sud, maintien de distorsions entre les pays en termes de taxes et de subventions, segmentation des marchés) que générale. Autrement dit l’intégration économique reste globalement faible, et « superficielle » davantage que « profonde » ;
* l’économie des Psem demeure fragile : la croissance est plus quantitative que qualitative (faibles gains de productivité), elle n’est pas suffisante pour résorber le sous-emploi y compris des plus qualifiés ; l’ouverture concurrentielle est indiscutable mais elle n’a pas encore produit d’effets suffisants pour stimuler la compétitivité des entreprises ; la dégradation de la balance commerciale n’est compensée, et de plus en plus difficilement, que par les IDE (volatiles sauf en Turquie), les remises migratoires et les revenus touristiques, marque d’économies encore dominées par des formes rentières de financements extérieurs et insuffisamment soutenues par l’investissement productif intérieur. Sans amélioration substantielle du système productif des Psem, leur ouverture commerciale, tant souhaitée par Barcelone, peut rapidement se traduire par un effondrement de leur balance des paiements ;
* la convergence régionale mesurée par le PIB par habitant (entre Psem et UE) est moins bonne que dans les deux autres grandes régions Nord-Sud, l’Alena et l’Asie orientale, qui mobilisent pourtant infiniment moins de subventions. L’exemple de l’Asie orientale suggère que le ressort de la convergence régionale se situe plutôt dans le système productif ;
* une intégration euro-méditerranéenne « profonde » a tout de même commencé. C’est notamment le cas dans les transports grâce au Forum Euromed transport, dans l’enseignement supérieur, dans l’environnement et surtout dans l’énergie (décision d’aller vers un marché euro-méditerranéen du gaz et de l’électricité, boucle électrique méditerranéenne, lancement du Plan solaire).

L’Institut a consacré un programme d’études, appelé « Convergence », sur la dynamique des entreprises franchissant la Méditerranée pour investir, sur la base de deux cents entretiens avec des chefs d’entreprise de la région, des responsables d’agences de promotion des investissements et des experts :

* l’observation des activités développées depuis dix ans par des entreprises européennes en Méditerranée révèle une évolution positive dans l’approche de l’espace méditerranéen. Au niveau microéconomique, une réelle dynamique de convergence des deux rives est en marche ;
* les principaux facteurs de réussite selon les entreprises de l’échantillon « Convergence » soit les suivants : stabilité politico-économique (100 %), RH disponibles qualifiées et à des coûts réduits (95 %), climat favorable pour les investissements (92 %), proximité géographique (87 %), disponibilité d’ingénieurs (72 %), croissance du PIB et du pouvoir d’achat (70 %), marché (68 %), multilinguisme (52 %), partenariat local (48 %), industrie intermédiaire et sous-traitance (43 %) ;
* des investissements massifs dans des activités à faible valeur ajoutée sont progressivement complétés par le développement de systèmes productifs intégrés sur différents secteurs à faible et à forte composante technique. L’installation de nouvelles entreprises attirées par la réussite de leurs partenaires commerciaux ou concurrents, pourrait amplifier cette dynamique ;
* dans plusieurs secteurs industriels et de services, la plupart des leaders mondiaux sont déjà présents depuis plusieurs décennies. Un effort reste toutefois à faire pour favoriser l’internationalisation des PME européennes vers la Méditerranée, seul vecteur de développement capable d’apporter une dynamique profonde et pérenne de création d’emplois et de transfert de compétences ;
* de façon surprenante, une nouvelle étape semble sur le point d’être enclenchée. Quelques entreprises, conscientes des ressources du Sud et de l’Est méditerranéens, y implantent depuis le début des années 2000 des activités à forte valeur ajoutée. Ce processus est toutefois extrêmement fragile et ne permet pas encore d’affirmer que d’ici à 2020 les Psem pourront devenir les nouveaux pays émergents et tirer la croissance d’une Europe qui saurait les intégrer.

Ce programme a été complété par une comparaison sur la façon dont l’industrie allemande a investi l’Europe de l’Est, et descend désormais au Sud de la Méditerranée :

* comme le Japon l’avait fait dans les années 1960, l’Allemagne a inventé un modèle de coopération régionale fondé sur la complémentarité et la proximité. Après la chute de l’URSS les Peco constituaient de nouveaux foyers de croissance et qui allaient ouvrir leur économie à l’Union européenne en priorité ; leur main d’œuvre était qualifiée et bon marché ; la proximité linguistique et culturelle avec l’Allemagne était grande ; enfin les Peco étaient reliés à l’Allemagne par des infrastructures de transport terrestre (seule vraie différence avec les Psem vis-à-vis de la rive nord de la Méditerranée) ;
* un appui décisif à ce redéploiement allemand à l’Est a été apporté par l’élargissement à l’Est de l’Union européenne (réduction du risque à l’investissement). Mais dès 1991, Berlin avait fait savoir que l’Allemagne réunifiée s’engageait sur la voie d’une coopération privilégiée avec ses voisins orientaux (traités) ; ses entreprises ont alors rapidement commencé à investir dans les quatre pays qui forment le voisinage immédiat de l’Allemagne (3 milliards de dollars en 1993, 21 milliards en 2000) ;
* le bilan est très positif pour l’Allemagne. Elle a transféré dans les Peco les segments à faible valeur ajoutée et maintenu chez elle les segments à haute valeur ajoutée (recherche, innovation, marketing, assemblage). A partir de l’année 2000, ses performances à l’exportation atteignent un niveau exceptionnel. Et cela ne concerne pas que les grands groupes : plus de 60 % des PMI allemandes internationalisées estiment que leur internationalisation a eu des effets positifs sur leurs effectifs domestiques.
* L’étude sur les investissements allemands en Tunisie (pays d’Afrique du Nord dans lequel les IDE allemands par habitant sont désormais les plus importants : le stock d’IDE a doublé entre 2004 et 2009) confirme qu’après les Peco l’industrie allemande investit le Sud de la Méditerranée. Elle y développe des segments intensifs en main d’œuvre, comme cela était le cas au départ dans les Peco (articles textiles, composants électronique etc.). Les investissements les plus récents sont généralement réalisés au détriment des Peco devenus trop chers ;
* les Allemands sont quasiment les seuls investisseurs étrangers à développer en Tunisie, autour de leurs sites de production, des activités à forte valeur ajoutée (administration, design, R&D, etc.) mobilisant la main d’œuvre qualifiée locale. Les entrepreneurs allemands mettent en œuvre en Tunisie une stratégie différente de celle de leurs homologues européens, notamment français et italiens, qui continuent de n’y développer surtout que des activités intensives en main d’œuvre.

Enfin un rapport a été consacré en 2010 au cas de la Mauritanie, espace charnière entre Afrique de l’Ouest et Méditerranée (le pays est membre de l’UMA et de l’UpM), et dont la modernisation des activités de base (pêche, agriculture, eau, industrie minière, énergie, transports) passe par un partenariat avec des acteurs euro-méditerranéens.

*🡪 Travaux et publications :*

* *Les Notes d’Ipemed*, n°5-2009, « Convergence en Méditerranée. Les entreprises de la Méditerranée s’engagent dans un plus fort transfert de valeur ajoutée entre ses rives, vecteur capital pour une intégration économique régionale », Guillaume Mortelier, Maurizio Cascioli
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°2-2011, « L’industrie allemande dans les Peco. Une intégration fondée sur la proximité, la complémentarité et la solidarité », Maxime Weigert
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°12-2012, « Les industriels allemands en Tunisie Précurseurs d’un nouveau modèle de coopération Nord-Sud ? », Maxime Weigert
* *Rapports & synthèses*, décembre 2010, « La Mauritanie, acteur-clé de la régionalisation euro-méditerranéenne », Maxime Weigert sous la direction de Guillaume Mortelier et Sidi Mohamed Cheiguier.

# 3. Analyses sectorielles

**3.1. Espace financier**

3.1.1. Objectifs du programme

* En 2010, les besoins en financement des infrastructures des Psem pour les cinq années à venir étaient estimés à 200 milliards d’euros, l’Union européenne intervenant à hauteur de moins de deux milliards d’euros par an prêts compris. Mais contrairement à une idée répandue, les Psem ne manquent pas de fonds (hors besoins spécifiques liés au déclenchement du printemps arabe) ; un des objectifs du programme est d’insister sur le rôle de l’épargne comme clé du développement des Psem :
  + longtemps sous-évaluée et sous valorisée, la mobilisation de l’épargne des migrants sud méditerranéens en Europe est un des vecteurs de cette approche du développement par la mobilisation de l’épargne. Il s’agit de montrer comment ces flux peuvent être reconnus et augmentés (réduction de la part des canaux informels), et partiellement réalloués à des activités productives (identification de supports d’épargne adéquats, mise sur pied de stratégies d’action publique des Psem) ;
  + la modernisation des banques de la rive sud et la mise sur pied de produits d’épargne orientés vers les activités productives de long terme doivent également servir à fixer l’épargne des Psem qui, trop souvent, ne trouve à se placer qu’en Europe ou aux Etats-Unis. Les ressources financières locales existent, elles sont seulement mal employées.
* Un deuxième objectif est de promouvoir les outils institutionnels de cette coopération financière transméditerranéenne, soit à travers une institution bancaire régionale dédiée au développement des Psem, soit à travers une série d’outils assumant, séparément, les diverses fonctions requises.
* Le troisième objectif est plus directement opérationnel puisqu’il s’agit de contribuer à un outil de financement du développement à long terme. Le lancement, le 13 mars 2009, de l’« Initiative pour l’investissement en Méditerranée » (2iM) y répond. Avec la CDC française et la CDG marocaine, Ipemed entend identifier les modalités d’accélération des investissements au Maghreb et au Machrek :
  + réunion régulière d’investisseurs de long terme, publics et privés, issus des pays européens, des Psem et du Golfe ;
  + identification des outils financiers (marché des capitaux…), juridiques (garanties…) et institutionnels (PPP…) utiles à l’investissement ;
  + propositions concrètes aux chefs d’Etats et de gouvernements de la région ;
  + facilitation d’opportunités d’affaires.

3.1.2. Liste des travaux

* automne 2006 : rapport du groupe de travail Ipemed « Espace financier euro-méditerranéen » sur la mobilisation de l’épargne des migrants, Guillaume Almeras et Abderrahmane Hadj Nacer avec la collaboration d’Isabelle Chort
* avril 2008 : « Une banque méditerranéenne pour favoriser les investissements entre les deux rives de la Méditerranée », rapport Ipemed pour les Entretiens de la Méditerranée
* novembre 2009 : « Un outil régional de garantie des investissements » (note)
* janvier 2010 : « Constats et perspectives, rapport pour 2iM », Abderrahmane Hadj Nacer et Guillaume Almeras, BGV Consulting
* décembre 2010 : « 2iM : mesures pour favoriser et garantir l’investissement en Méditerranée », Éric Diamantis, Michel Gonnet, Amal Chevreau, CDC, CDG, Ipemed
* décembre 2010 : « Pour un cadre multilatéral régional de l’investissement », contribution d’Eric Diamantis au rapport du groupe de travail Ipemed « Régulations régionales de la mondialisation : quelles recommandations pour la Méditerranée ? »
* mai 2011 : « La Banque méditerranéenne de développement », note de synthèse Ipemed
* juillet 2011 : « Partenariats Public-Privé en Méditerranée. Etat des lieux et recommandations pour développer les PPP dans le financement de projets dans le Sud et l’Est de la Méditerranée », Michel Gonnet (Eudoxia Conseil), Nicolas Beaussé (Altime), Charles Riley
* février 2012 : « Propositions pour favoriser l’attractivité de l’investissement en Méditerranée », Amal Chevreau, note de synthèse.

3.1.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Auteurs et composition des groupes de travail :

* Auteurs des rapports sur l’épargne des migrants et sur la banque euro-méditerranéenne de développement : un expert du Sud (Abderrahmane Hadj Nacer, ancien Gouverneur de la Banque d’Algérie), un expert du Nord (Guillaume Almeras, consultant).
* Initiative pour l’Investissement en Méditerranée :
  + Auteur du rapport : un expert du Nord (G. Almeras) ; le rapport a été le fruit d’une série de rencontres ayant couvert le Maroc, la Tunisie, la Syrie, le Liban, la Jordanie, l’Egypte, Chypre, la Grèce, Malte, Bahreïn, les Emirats Arabes Unis et la Turquie ;
  + les ateliers de validation et de prolongement (« 2iM » à Rabat, 2010) ont associé des experts du Nord et du Sud : Atelier « Marchés financiers » et « Stabilité monétaire en Méditerranée » : modérateur Radhi Meddeb (Comete Engineering, Tunis), rapporteur Hocine Tandjaoui (conseiller à la direction générale de la CDG), intervenants Karim Hajji (directeur général de la bourse de Casablanca) et Etienne Viard (directeur du département Méditerranée et Moyen-Orient de l’AFD). Atelier « Fonds d'investissement en Méditerranée » : modérateur Paul Tholly (Siparex Euromed-Capital Forum), rapporteur Bénédict de Saint-Laurent (Anima), intervenants Ahmed Abdelkefi (Integra Tunis), Albert Alsina Gonzalez (Riva & Garcia Espagne), Hassan Laaziri (CDG Maroc) et Amaury Mulliez (Proparco Maroc). Atelier « Sécurisation des investissements et garanties des exportations en Méditerranée » : modérateur Michel Gonnet (ancien président du directoire de Financière Océor), rapporteur Olivier de Saint Lager (coordinateur de programmes UpM à EuropAid), intervenants Nezha Lahrichi (PDG de Smaex), Eric Diamantis (avocat d’affaires), Leila Ben Maiz (directeur adjoint Etudes et développement de la Cotunace, Tunisie), Gilles Dubreuil (responsable des biens d’équipement de la Coface) et Sabrina Robert-Cuendet (maître de conférences à l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Atelier « Coordination euro-méditerranéenne » : modérateur Charles Milhaud (président de la commission sur le financement du co-développement de la mission française de l’UpM), rapporteur Abdellatif Hadj Hamou (membre du directoire de Medz, groupe CDG), intervenants Hassan Abouyoub (ambassadeur du Maroc en Italie) et Julien Aubert (responsable des affaires économiques et financement des projets, mission UpM France).
* Rapport sur les PPP :
  + auteur : un expert du Nord (Michel Gonnet, ancien président du directoire de Financière Océor) ;
  + des représentants de plusieurs Psem ont participé à l’élaboration du rapport, qui a donné lieu à des séminaires en Tunisie, au Liban et au Maroc.
* Note de synthèse sur les recommandations pour l’investissement : la chef de projet Ipemed.

Partenariats Nord-Sud :

* Avec la CDC française et la CDG marocaine dans le cadre de 2iM.

3.1.4. Résultats et recommandations

Mobiliser l’épargne des migrants

* Les migrants ont intérêt à tirer parti du différentiel de pouvoir d’achat, les modes de vie à cheval sur les deux rives se multiplient ;
* l’analyse des transferts issus des résidents maghrébins à l’étranger est difficile tant dans les pays d’accueil que dans les pays d’origine (sauf partiellement au Maroc) ;
* estimation des sommes en jeu : 3 à 4 milliards d’euros de transferts par an dans la première moitié des années 2000 au Maroc (dont plus de la moitié viennent de France), soit un montant comparable à celui réalisé par la communauté portugaise installée en France ; 5 à 10 milliards d’euros par an entre l’Europe et les trois pays du Maghreb – à comparer aux IDE venus d’Europe dans la première moitié des années 2000 dans les trois pays du Maghreb (moins de 4 milliards d’euros) ou encore aux aides et concours remboursables de l’UE (moins de 5 milliards d’euros) ;
* les transferts croissent continûment depuis quinze ans, à rebours de ce qu’on imagine généralement de ce qui serait l’effet de l’intégration des immigrés sur la rive nord ;
* environ 7 milliards par an de capitaux du Maghreb ne trouvent à s’investir qu’en Europe ou aux Etats-Unis faute de trouver localement des supports adéquats de placement (immobilier, investissements et précaution : santé, retraite) ;
* les banques commerciales sur le terrain ont rôle indispensable mais les systèmes bancaires maghrébins contraignent le développement davantage qu’ils ne le servent : limitation de l’offre de crédit en quantité, en qualité, et en termes de conditions patrimoniales ; ressources absorbées par les titres d’État ou les crédits à des entreprises publiques.

*🡪 Recommandations :*

* mobiliser la collecte de l’épargne et sa réallocation productive via une institution multilatérale régionale qu’il s’agit de créer compte tenu de l’importance de l’enjeu, et qui serait la seule signature « triple A » de la région.

Créer une banque régionale de développement (textes 2008 et 2011 sur la banque euromed)

* Alors qu’elle constituait une zone oubliée sur la carte des investissements mondiaux, la rive sud de la Méditerranée voit son attractivité économique renforcée depuis 2005. Cependant ces investissements transnationaux se portent encore pour l’essentiel sur les secteurs de rente ou de privatisation du secteur public, et n’irriguent pas le système productif ;
* des initiatives portées par le secteur privé sont en cours pour contribuer à structurer l’espace financier régional (consortiums de banques privées des deux rives). Ces initiatives vont dans le bon sens mais elles ne permettront pas de répondre à l’ensemble des besoins ;
* l’établissement d’un espace financier régional passe par l’amélioration continue du climat des affaires ; par une modernisation du cadre juridique qui aille dans le sens d’une convergence régionale ; par une modernisation du système financier des Psem ; mais aussi par un geste politique fort qui marque une volonté stratégique de dépasser les pratiques actuelles pour aller vers une intégration via une institution financière régionale ;
* la région manque de coordination entre les différents bailleurs de fonds, de mobilisation de l’épargne privée et de soutien dans l’ingénierie des financements notamment pour les PME et les projets d’infrastructures. Le printemps arabe a renforcé le besoin d’accompagnement des économies du Sud dans leur développement. Le moment est donc opportun pour mettre en place une architecture financière propre à la région, qui contribuera à restaurer la confiance.

*🡪 Recommandations :*

* créer une banque euro-méditerranéenne dans la seule région du monde qui ne dispose pas encore de sa banque de développement ;
* à l’instar de la Banque mondiale qui a instauré à l’échelle du globe un ensemble d’instruments assurant des fonctions d’identification des projets du secteur privé, de financement et de garantie, d’arbitrage et de formation, l’espace méditerranéen devrait peu à peu se doter de fonctions analogues, sous l’impulsion de cette banque régionale ; elle devrait même aller au-delà en endossant les missions d’innovation d’une banque d’affaires et en participant notamment à l’incubation d’entreprises.
* Principes :
  + *condition* : la mise en place d’une gouvernance économique stable et protectrice des investisseurs et d’un cadre institutionnel favorable à l’économie de marché ;
  + *complémentarité* : ne pas se substituer aux institutions qui opèrent dans la région mais plutôt articuler son action de manière à offrir des services peu ou mal assurés ;
  + *subsidiarité* vis-à-vis du secteur privé : agir en appui au secteur privé et non pas à sa place ;
  + notation AAA comme préalable (solidité financière, gestion rigoureuse des risques) ;
  + *transfert d’ingénierie financière* : formation des cadres bancaires à une meilleure évaluation des risques, appui à la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires pour favoriser l’investissement à long terme, diffusion des meilleures pratiques en matière de gouvernance.
* Fonctions prioritaires :
  + transformation de l’épargne locale en investissements de moyen terme ;
  + soutien au secteur privé en particulier en direction des PME en phase de croissance (identification des projets, incubateur, promotion de projets des filières identifiées comme stratégiques – un cadre d’action qui s’inspire des stratégies productives de l’Asie orientale) ;
  + appui à la mise en place de fonds innovants dédiés à la phase d’amorçage (early stage) ;
  + soutien à l’activation des marchés financiers.
* Gouvernance multilatérale, méditerranéenne et paritaire Nord-Sud :
  + l’engagement des Etats signifierait l’acceptation de l’action de la banque sur leur territoire auprès de leurs entreprises, au profit d’une intégration dans un espace financier régional dont chaque Etat aura contribué à définir les règles communes.
* Capital :
  + la première estimation du capital nécessaire au lancement des activités de cette institution se situe entre 10 et 15 milliards d’euros ; ratio de liquidité (engagements/dépôts) de 50% ;
  + un tiers de fonds publics (nationaux : AFD, KfW…, multilatéraux : Banque mondiale… et européens : Berd et BEI afin d’assurer le lien avec les financements européens) ; un tiers de fonds privés (collecte de l’épargne en particulier les remises migratoires) ; un tiers de fonds souverains arabes ;
  + ces investisseurs pourraient être associés au sein d’un Trust, qui désignerait lui-même la structure comme son *trustee*. Intérêt d’une telle formule : donner, dans un cadre multilatéral, une unicité de conduite des projets, tout en fédérant divers investisseurs au service de leur financement.

Promouvoir l’investissement de long terme en Méditerranée

Un outil régional de garantie des investissements (texte de novembre 2009 et synthèse de 2012) :

* ces dernières années, plusieurs initiatives ont illustré l’intérêt grandissant des investisseurs pour la Méditerranée :
  + le fonds Averroes Finance (CDC PME, Proparco, Cepac et la BEI) ;
  + Inframed (CDC, Casa di Depositi, CDG, EFG Hermes) ;
  + la World Bank/SFI Infrastructure Crisis Facility ;
  + le consortium de banques euro-méditerranéennes Al Amana, Attijariwafa Bank (Maroc), Bank of Alexandria, la Banque Internationale Arabe de Tunisie, la Banque Tuniso-Koweitienne, la Confédération Nationale des Caisses d’Epargne Espagnoles, le Crédit Immobilier et Hôtelier (Maroc), Fransabank (Liban), le Groupe Caisse d’Epargne (France), Intesa Sanpaolo (Italie), la BEI et l’AFD ;
* mais dans le contexte des révoltes arabes les intentions d’investissement pour l’année 2011 sont retombées à leur niveau de 2009. La Banque mondiale confirme cette tendance pour l’ensemble des Psem en prévoyant une baisse des IDE en 2012 et une reprise en 2013. Un grand nombre d’investisseurs expliquent pour partie cet état de fait par une perception de l’investissement à long terme dans cette région comme risqué ; ils multiplient les demandes de garantie financière visant à couvrir les risques de rupture des contrats, à conclure avec un partenaire public ou parapublic du Sud de la Méditerranée ;
* les Psem doivent inscrire l’attractivité des IDE dans la durée: climat des affaires, mesures incitatives à l’investissement, sécurité juridique, stabilité politique, stratégies économiques et industrielles de long terme.

*🡪 Recommandations :*

* Améliorer le cadre technique et juridique de mise en œuvre des investissements :
  + harmoniser les cadres juridiques de l’investissement dans les pays méditerranéens, pour assurer partout l’existence d’une palette juridique minimale définissant les modalités d’investissement ;
  + promouvoir un accord régional de protection des investissements qui mettrait un terme à une multiplication de situations bilatérales trop hétérogènes et peu lisibles, au profit d'un dispositif euro-méditerranéen clair ;
  + sécuriser le recours au droit commercial et au droit international en matière d’arbitrage (en attendant la mise sur pied d’un centre de règlement euro-méditerranéen) ;
  + mettre en œuvre des mécanismes incitatifs innovants dans le domaine fiscal et dans celui de l’aménagement du territoire.
* Créer un outil de garantie des investissements qui, en s’appuyant sur les financements publics existants (européens et autres), ferait levier pour la mobilisation d’investissements privés :
  + au-delà des risques couverts par la Multilateral investment guarantee agency-Miga de la Banque mondiale (non convertibilité, expropriation, conflits armés, rupture de contrat par l’Etat), cet outil couvrirait des risques économiques et financiers ;
  + la contribution d'institutions souveraines et internationales à la prise en charge des primes d'assurance d’investissements stratégiques (labellisés « UpM » par exemple) ferait baisser les charges pour les porteurs de projets.
* Créer un fond de garantie pour les PME, qui ont beaucoup de difficultés à avoir accès au crédit (les banques locales sont axées sur les grandes entreprises et exigent des garanties qui découragent les responsables de PME) :
  + mobiliser les Régions d’Europe (Italie, France et Espagne dans un premier temps) en partenariat avec les régions du Sud et de l’Est de la Méditerranée, en partenariat avec les banques locales, les acteurs internationaux comme la BEI, les caisses de dépôts, l’AFD etc., pour mettre en place un instrument d’appui à la création et au développement de PME ;
  + favoriser les PME se développant dans le cadre de clusters (lier aménagement du territoire et de développement économique) ;
  + au-delà de la garantie, une assistance technique serait apportée aux entrepreneurs et aux banques pour expertiser les dossiers.

Rapport 2iM de janvier 2010 :

* Panorama des investissements dans les Psem :
  + les banques des Psem sont encore souvent mal armées face aux besoins d’investissement des entreprises ;
  + une économie du capital investissement est désormais bien ancrée mais elle n’est pas encore complète, notamment sur les premières phases de développement des entreprises ;
  + le dynamisme de plusieurs bourses des Psem reste trop ignoré alors qu’il donne lieu à des rapprochements méditerranéens (et africains) intéressants (Forum des Bourses Arabes) ; l’Europe en reste assez absente, aucune grande bourse européenne ne relaie celles des Psem comme l’Espagne le fait avec plusieurs pays d’Amérique latine, aucun index n’a été défini dans le cadre euro-méditerranéen comme l’Asean index et l’Asean 40 index, il n’existe pas de CAC 40 méditerranéen.
* Evolution des IDE dans les Psem :
  + de 2000 à 2007 les Psem ont largement rattrapé leur retard en matière d’IDE ; la crise a ralenti ces investissements mais ils devraient reprendre ensuite ;
  + l’ouverture internationale des Psem est croissante, avec de plus en plus de partenaires non européens ; outre le Golfe, affirmation de la présence turque dans le bassin méditerranéen ;
  + arrivée d’IDE d’un nouveau type, plus concentrés sur les productions de base à destination des marchés locaux, depuis l’Asie et depuis les Psem eux-mêmes – des flux encore timides et qui ont souffert de la crise.
* La crise financière mondiale n’a pas épargné les Psem et pourrait menacer leurs équilibres monétaires. Un partenariat euro-méditerranéen devrait s’en préoccuper :
  + face aux risques de voir avec la crise les réserves en devises des Psem s’épuiser, l’UE ne peut-elle pas envisager un mécanisme de soutien monétaire ?
  + l’objectif de convertibilité des monnaies des Psem a été fixé par le Processus de Barcelone, mais leurs taux de change pourront-ils être stabilisés autour de l’euro ou bien iront-ils vers le dollar ? La faiblesse durable du dollar face à l’euro pourrait amener plusieurs Psem à se détourner de l’UE.

*🡪 Recommandations du rapport :*

* Principes d’action, une triple rupture :
  + plutôt que la centralisation, renforcer et coordonner les actions de multiples acteurs multilatéraux publics et privés ;
  + plutôt qu’une simple politique d’aides, agir en levier en jouant de garanties apportées plus que de dotations ; favoriser le financement plutôt que financer directement ;
  + promouvoir des coopérations dans un sens Sud-Sud autant que Nord-Sud.
* Développement d’entreprises innovantes :
  + soutenir la création et l’*early stage*;
  + favoriser les pôles de compétences (clusters).
* Bourses :
  + mise en réseaux des bourses de la région pour la diffusion des cotations et le passage des ordres (principe d’un « one stop shopping ») ;
  + élaboration d’index communs favorisant l’apparition de *trackers* ou fonds indiciels nationaux et internationaux (s’inspirer de ce qui a été réalisé dans le cadre de l’Asean+3).
* Garantie des exportations et des investissements :
  + ne pas séparer aide aux exportations et aux investissements des entreprises des Psem ; suggestion d’un fond euro-méditerranéen commun de garantie des exportations et des investissements.
* Stabilité monétaire :
  + couvrir les risques de change des ressources de long terme levées par les investisseurs dans les monnaies des Psem ;
  + dans le cadre de certains projets, permettre l’accès des investisseurs publics et privés des Psem aux marchés de financement en euro aux meilleures conditions : vis-à-vis de ses partenaires, l’UE pourrait ainsi « compenser » la cherté de l’euro.
* Coordination euro-méditerranéenne :
  + création d’une banque de développement de la Méditerranée ;
  + passer d’une logique d’aides à une logique où les projets sont définis en premier lieu, leur financement mobilisant ensuite des investisseurs publics et privés ;
  + soutien public en garantie et rehaussement davantage que financement direct ;
  + cette banque agirait pour le compte du Secrétariat de l’UpM et assurerait la liaison avec les bailleurs de fonds et les investisseurs rassemblés autour des projets.

🡪 *Avis des professionnels lors des Ateliers « 2iM » de Rabat* (février 2010) :

* Atelier « Marchés financiers » :
  + création d’un index des bourses méditerranéennes, sous réserve de sa gestion par une instance indépendante reconnue à l’échelle internationale ;
  + création d’un réseau de bourses méditerranéennes.
* Atelier « Stabilité monétaire en Méditerranée » :
  + l’arrimage régional à une seule monnaie, aussi souhaitable soit-il, n’est pas réalisable à court terme ;
  + l’instauration d’une monnaie unique, même pour des ensembles sous-régionaux, reste un objectif de long terme car il suppose l’acceptation de transferts de souveraineté et une nécessaire coordination des politiques budgétaires et fiscales.
* Atelier « Fonds d'investissement en Méditerranée » :
  + en dehors d’un nombre réduit de grandes entreprises qui réalisent l'essentiel des investissements (mais ne créent pas suffisamment d'emplois), une myriade d’entreprises informelles et/ou très petites échappent au private equity et relèvent de modes de financement à inventer car elles créeraient beaucoup d’emplois ;
  + entre ces deux types d’entreprise, le capital-investissement pourrait avoir un rôle majeur, et est d’ailleurs en pleine croissance au Sud ; mais ily reste toutefois controversé en raison de la confusion entre plusieurs métiers (capital-développement, LBO, Hedge funds…). Par ailleurs il a beaucoup collecté dans la période récente mais insuffisamment investi (20% des fonds souscrits) ;
  + nécessité de diversifier les ressources (souscripteurs privés) car jusqu'à présent, sans les grandes institutions financières publiques internationales (BEI, IFC, AFD-Proparco etc.) très peu de fonds auraient pu démarrer ;
  + poursuivre l’amélioration de la qualité des gérants ;
  + nécessité d’une séparation nette d’avec les activités bancaires classiques (prêt, gestion de trésorerie) afin d’éviter les conflits d'intérêt et le mélange des genres ;
  + nécessité d’une présence locale, pays par pays. En revanche des forums régionaux de professionnels sont très utiles pour les échanges d’expériences. Les expériences du Nord pourraient inspirer les gouvernements du Sud parfois enclins à considérer le private equity comme une activité rémunératrice à taxer ou à contrôler.
* Atelier « Sécurisation des investissements et garanties des exportations » :
  + *Assurance export* : besoin d’une coordination régionale. Il y a au Sud comme au Nord des dispositifs matures mais encore très centrés sur le risque politique ou de non-paiement des exportations, et qui ne soutiennent pas assez les exportations Sud-Sud. Mutualiser les sources d'information sur les risques et encourager la pratique des coassurances par exemple entre assureurs du Maghreb ;
  + *Sécurisation des grands investissements* : confirmation de l’intérêt pour les propositions évoquées supra sur la garantie des investissements ;
  + *Cour régionale d’arbitrage*, et respect régional des sentences.
* Atelier « Coordination euro-méditerranéenne » :
  + l’UpM apporte la coordination *top down* d’une multitude d’acteurs aux intérêts parfois divergents. Mais les projets en Méditerranée ont également besoin d’une approche *bottom up* impliquant les acteurs du terrain ;
  + priorités sectorielles : les projets retenus au sommet « UpM » de Paris doivent être réexaminés pour mieux y intégrer les priorités des pays de la rive sud ;
  + un fonds commun d’investissement pour dépasser les visions fragmentaires et conservatrices actuelles des financements existants ; ce fonds interviendrait soit indirectement en renforcement des fonds locaux, soit directement dans les projets.

Harmoniser le cadre réglementaire pour développer les partenariats public privé (rapport 2011)

* A l’heure où les budgets publics des Psem sont contraints par la crise, le recours par différents gouvernements aux partenariats public-privé est indispensable ;
* le rapport rappelle les définitions des PPP – modèle anglo-saxon et modèle latin – puis fait un état des lieux, pour quelques pays, de la réglementation et donne des exemples concrets dans les grands domaines (eau et énergie) ;
* il détaille l’utilité de petits PPP pour les collectivités locales, et/ou liés aux besoins sociaux (écoles, hôpitaux, éclairage public…), très demandés dans le cadre du Printemps arabe, mais qui sont souvent les plus difficiles à identifier et à financer car ils requièrent une part plus importante du public ;
* l’outil PPP est bien adapté pour l’équipement numérique des territoires.

*🡪 Recommandations :*

* sur les textes nécessaires : plutôt uniques que différenciés par secteur ; intérêt d’un cadre régional harmonisé sur les PPP ;
* sur la dimension des projets : promouvoir les projets modestes pour attirer le privé. Intérêt des petits PPP ancrés dans l’emploi local pour faire face à la critique du faible contenu en emplois des investissements transnationaux ;
* sur les process : ils sont nécessairement complexes car il s’agit d’un partage de risque qui implique une vraie expertise du côté privé comme public, le modèle « CDC » étant de plus en plus promu ;
* sur l’importance de la mobilisation de l’épargne locale : disponible mais peu mobilisée faute d’outils, de textes, de pédagogie et d’action notamment de la part des collectivités locales ; et sur l’importance de la mobilisation de l’épargne des non-résidents (remises migratoires) ;
* sur la nécessité de privatiser partiellement le financement mais sans perdre le contrôle public du partenariat ;
* besoin, pour chaque acteur, de se constituer un chemin pour une évolution de long terme (et non pas un outil prêt-à-porter qui serait valable immédiatement partout).

3.1.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

Publications :

* CNRS *Strates*, 2008, « La rive sud a-t-elle besoin d’argent pour contribuer à l’espace financier euro-méditerranéen ? Le cas des remises migratoires Europe-Maghreb », Guillaume Almeras et Abderrahmane Hadj Nacer*,* revueStrates, livraison « UE et Voisinages : la quête d’une intégration régionale », Y. Richard éd., Ladyss, Paris
* *Rapports & synthèses*, collection « 2iM », décembre 2010, « Mesures pour favoriser et garantir l’investissement en Méditerranée », Éric Diamantis, Michel Gonnet, Amal Chevreau, CDC, CDG, Ipemed
* *Les Notes d’Ipemed* n°3-2009, « L’espace financier euro-méditerranéen », Guillaume Almeras, Abderrahmane Hadj Nacer, Isabelle Chort
* *Palimpsestes d’Ipemed*, n*°*8*-*2011*, «*Partenariats public-privé en Méditerranée. État des lieux et recommandations pour le déploiement d’une pratique harmonieuse », Edward Aoun, Michel Gonnet et Amal Chevreau
* *Construire la Méditerranée*, février 2012, « Partenariats public-privé en Méditerranée », Nicolas Beaussé et Michel Gonnet, Ipemed.

Diffusion :

* large diffusion dans les milieux financiers (rôle de 2iM : ateliers de Rabat février 2010, Barcelone février 2011, Casablanca avril 2012) ;
* bonne connexion avec la mission de Charles Milhaud sur le financement du développement en Méditerranée (mission française de l’UpM).

3.1.6. Points faibles

* Opposition, dans les milieux politiques et financiers européens, à l’idée de banque euro-méditerranéenne de développement, d’où un infléchissement de la stratégie d’Ipemed en faveur d’actions spécifiques sur chacune des fonctions de cette banque comme le fond de garantie pour les PME ; la banque serait ainsi constituée à la fin – le produit d’un processus plutôt qu’une condition de départ.
* Retard pris dans l’élaboration d’une convention internationale pour la sécurisation des investissements (qui a un temps été prise en charge par la mission française de l’UpM).

3.1.7. Perspectives d’approfondissement

Les travaux se concentreront sur les *financements à long terme* :

* sécurisation des investissements ;
* projet de cour arbitrale euro-méditerranéenne ;
* financement à long terme des infrastructures ;
* les partenariats public-privé (notamment l’harmonisation juridique d’un pays à l’autre ; et les PPP « non marchands » : écoles, hôpitaux…) ;
* réalisation progressive, fonction par fonction, d’une banque euro-méditerranéenne de développement (fond de garantie pour les PME, mobilisation de l’épargne des migrants…).

**3.2. Energie**

3.2.1. Objectifs du programme

L’énergie est le domaine dans lequel l’interdépendance des pays euro-méditerranéens est la plus stratégique : le tiers du gaz et le quart du pétrole consommés en Europe viennent d’Afrique du Nord, sans compter ce qui passe par la Turquie ; 70% des exportations de pétrole et 90% des exportations de gaz de l’Afrique du Nord sont destinées à l’Europe. Cette interdépendance engage sur le long terme : terme pluri-décennal des contrats gaziers pour financer les infrastructures liées, lancement de la transition énergétique, temps requis pour planifier une production solaire rentable ou pour produire une électricité nucléaire. L’énergie est aussi le domaine dans lequel la coopération concrète a été la plus profonde, avec la décision d’aller vers des marchés euro-méditerranéens de l’électricité et du gaz, la réalisation de la boucle électrique méditerranéenne, le lancement du Plan solaire méditerranéen.

L’objectif général du programme d’Ipemed consiste à contribuer à achever ce partenariat, pour aller vers une « Coopération Euro-Méditerranéenne de l’Energie » (CEME) associant pays consommateurs et pays producteurs (hydrocarbures et demain solaire) à travers une intégration régionale « en profondeur ». L’idée est de procéder non pas par une institution d’emblée, mais par des fonctions et étapes successives, dont il faut établir la faisabilité politique :

* impacts de la contrainte carbone en Méditerranée et objectifs Nord-Sud communs en matière d’énergie non carbonée (la Méditerranée comme région pilote de la transition énergétique) ;
* achèvement de l'interconnexion des réseaux électriques et de l’intégration des marchés du gaz et de l’électricité décidée en 2003, cette connexion étant le préalable à tout partenariat régional ;
* sécurisation sur le long terme des achats comme des ventes, car aucune coopération durable ne peut se fonder sur des cours hypervariables ;
* partenariat technologique et industriel entre les deux rives afin de ne pas s’en tenir à des accords commerciaux (ne plus réduire le Sud à une source de matières premières), transfert de savoir-faire dans l’énergie et le carrefour eau-énergie ;
* association des Psem aux réflexions stratégiques européennes dès l’amont des discussions (Plan solaire méditerranéen, schéma directeur des autoroutes énergétiques transméditerranéennes et Sud-Sud…), et association des opérateurs ;
* financements croisés entre firmes des deux rives.

3.2.2. Liste des travaux

* novembre 2007 : « L’Energie en Méditerranée. Situation, perspectives, contraintes et enjeux », Mustapha K. Faïd
* décembre 2007 : « Projet d’Union méditerranéenne : propositions en matière d'énergie », Francis Gutmann
* décembre 2007, synthèse des deux précédents : « Le secteur énergétique, soutien au projet d’Union méditerranéenne », Sadok Rabah
* mars 2008 : « Un institut méditerranéen de formation sur l’énergie », Caroline Chevasson (CEA)
* septembre 2009: « Créer l’Institut méditerranéen des sciences et techniques de l’énergie et de l'eau (Imestene) », Madjid Chaker (dir.)
* octobre 2009 : « Les rencontres Energie - Med », Mustapha K. Faïd
* février 2012 : « Communauté Euro-Méditerranéenne de l’Energie : domaines et potentiel de coopération », Samir Allal et Moncef Ben Abdallah.

3.2.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Auteurs et groupes de travail :

* Auteurs des rapports de 2007 établis dans la perspective de lancement de l’Union pour la Méditerranée : un expert français, ambassadeur, président de l'Institut français du pétrole, ancien président de GDF ; deux experts de la rive Sud, dont l’ancien numéro deux de la Sonatrach et ex-directeur de l’Observatoire méditerranéen de l’énergie (également auteur sur un autre rapport de 2009), et un ancien ministre tunisien de l’énergie.
* Auteur du premier rapport sur l’institut de formation à l’énergie : un expert français du CEA. Second rapport sur l’institut : groupe de travail dirigé par l’Algérien Madjid Chaker et qui comprenait la directrice développement durable de l’OME, le chargé de projet Plan solaire méditerranéen du Meeddat, le directeur des relations internationales de l’IFP, le directeur adjoint des relations Internationales du CEA, le responsable du point focal « eau » de la Mission interministérielle française UpM, le vice-président du Pôle Capenergie d’EDF ; ce rapport a fait l’objet d’une évaluation par un groupe comprenant une quinzaine de personnes dont le directeur des RI du Centros de investigaciones energeticas espagnol, un expert d’un institut turc spécialisé dans l’énergie, le Directeur général du ministère des Ressources hydrauliques et électriques du Liban, un représentant de la direction générale de l'énergie et du climat du Meedat, le Président de l’Institut méditerranéen de l’eau, la chargée de mission « Education-recherche » de la Mission française de l’UpM, le PDG de JWG Investment Corp, un ancien conseiller du Premier ministre syrien, un représentant de l’INSTN du CEA, le directeur de la communication de GDF-Suez, le président du Global Water Partnership-Mediterranean, le président du Réseau méditerranéen des écoles d'ingénieurs (RMEI).
* Auteurs du rapport sur la CEME : un universitaire franco-tunisien expert de l’énergie, et un ancien ministre tunisien de l’énergie. Le rapport s’est appuyé sur deux ateliers ayant réuni le président de Medgrid, le directeur de l’OME, le PDG de la Steg (Tunisie), le président d’Aderee et de Medener, le président de Droit à l’énergie SOS futur et membre du Conseil économique et social européen, des représentants de la direction de GDF-Suez, d’EDF, de RTE, un représentant du Meedm, de l’Europan energy forum, des experts du secteur (Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières de l’université Paris Dauphine).
* Atelier « Contrainte carbone » : des experts (CDC Climat) et représentants d’entreprises (Air France, GDF-Suez, Alstom transport, STEG, Maghreb Steel, Lafarge, Tunis Air, Cotunav) des deux rives de la Méditerranée.

Partenariats euro-méditerranéens :

* une coopération croissante s’est établie entre Ipemed et l’Observatoire méditerranéen de l’énergie qui regroupe les opérateurs de la région : co-rédaction de rapports, co-organisation des ateliers, coopération dans l’action d’influence auprès des décideurs politiques notamment européens.

3.2.4. Résultats et recommandations

Les implications de la contrainte carbone pour les deux rives (Atelier de deux séances, 2010)

* Entrée en vigueur en 1994, la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques attribue aux pays développés l’essentiel des efforts. Cette « contrainte carbone » » pousse l’Union européenne à réduire de 20% de ses émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990. En Méditerranée, ce sont principalement les installations émettrices des secteurs de l’énergie et de l’industrie des pays de la rive nord (soumis au « Système communautaire d’échanges de quotas d’émissions » avec un seuil au-delà duquel il faut acheter d’autres permis sur le marché du carbone) qui sont concernées. Les industriels des Psem (pays « non annexe I » de la convention-cadre) ne font à l’heure actuelle l’objet d’aucune contrainte internationale, mais il y aura inévitablement un impact au Sud de la contrainte carbone de la rive nord ;
* le secteur aérien est depuis le 1er janvier 2012 soumis au SCEQE. Les émissions de gaz à effet de serre du secteur aérien ne pèsent que 2 à 3 % de toutes les émissions alors que l’opinion publique situe sa contribution au-delà de 10% en général ;
* Air France conserve une approche internationale davantage que régionale parce que (i) si les compagnies non européennes ne se soumettent pas au SCEQE le mécanisme ne réduira pas les émissions et conduira à une distorsion de concurrence entre compagnies ; (ii) la réglementation est d’échelle globale (OACI).

🡪 *Recommandation :*

* poursuivre les échanges d’expériences et de visions sur une contrainte qui va avoir des effets différenciés sur les deux rives. Cela, à la fois, permet d’identifier des mécanismes incitatifs de réduction d’émissions aussi bien pour le Nord que pour le Sud et d’envisager des coopérations régionales dans l’économie verte, mais peut aussi conduire à une divergence accrue entre Nord et Sud (effets d’aubaine, distorsion de concurrence, délocalisation de productions polluantes…).

Faire de l’énergie la première politique euro-méditerranéenne commune (rapports de 2007)

Elaborés dans la perspective du lancement de l’UpM, ces rapports établissent les enjeux de l’énergie en Méditerranée. Ils montrent que ce secteur pourrait constituer un élément moteur d’une Union méditerranéenne qui serait fondée sur les complémentarités, la recherche de l’équilibre dans les relations Nord-Sud et la solidarité. Les opportunités pourraient être déclinées aux différents niveaux des gouvernements, des entreprises publiques, des sociétés privées, des régions et des villes.

*🡪 Recommandations :*

* *partenariat Nord-Sud* : (i) intégrer la rive sud dans la recherche européenne, notamment dans les domaines d’intérêt particulier pour le Sud (énergies renouvelables, efficacité énergétique, production mixte énergie et eau) ; (ii) faciliter la circulation des ressources humaines entre les deux rives pour développer les compétences du Sud, notamment à travers des programmes de formation et d’échanges universitaires ; (iii) œuvrer au rapprochement progressif des mécanismes nationaux de régulation des marchés de l’électricité et du gaz, avec l’objectif de création d’un marché euro-méditerranéen de l’énergie ;
* *développement durable régional* : (i) développer l’efficacité énergétique à une échelle régionale, en produisant en commun un diagnostic partagé, en promouvant les économies d’énergie et leurs liens avec les secteurs du transport, de l’habitat et de l’industrie ; (ii) mettre en place un plan d’énergie solaire notamment pour développer les zones rurales ; (iii) créer au Sud une technopole sur l’énergie solaire visant le développement des compétences locales et la fabrication des équipements nécessaires (panneaux solaires, capteurs, etc.) ; (iv) : créer un fonds carbone méditerranéen établissant une solidarité régionale et permettant de financer des projets dans le Sud ;
* *gaz* : (i) mettre en place un cadre réglementaire stable à long terme (non remise en cause dans les contrats gaziers à long terme du principe du « Take or pay ») ; (ii) intensifier les participations conjointes Nord-Sud tout au long de la chaîne gazière (prospection, production, transport, usines de regazéification, centrales électriques au gaz, distribution) ;

* *pétrole* : (i) favoriser, par association d’investisseurs du Nord, du Sud et du Golfe, l’implantation au Sud de nouvelles capacités de raffinage afin d’avoir un bilan régional équilibré entre essence et diesel ; (ii) développer au Sud la production d’intermédiaires pétrochimiques, et en aval une filière productive génératrice de valeur et d’emplois ;
* *électricité* : (i) achever l’interconnexion des réseaux électriques (boucle méditerranéenne) ; (ii) favoriser la construction conjointe, au Sud, de centrales produisant pour les marchés du Sud et du Nord ; (iii) envisager un cadre général pour la coopération nucléaire à usage civil, notamment à travers la création d’un pôle régional de formation des ingénieurs et de développement des services liés à l’énergie nucléaire ; promouvoir les projets mixtes de production d’électricité, thermique ou nucléaire, et de dessalement d’eau.

Structurer un réseau euro-méditerranéen de formation, recherche et transferts de savoir-faire

Rapport Chevasson (CEA) :

* même en considérant la mise en place de politiques volontaristes d’économies, une forte augmentation de l’offre est incontournable au Sud. Le Sud doit en outre inscrire ses décisions énergétiques dans un contexte à la fois de raréfaction de certaines ressources et de lutte contre le réchauffement climatique ;
* beaucoup d’Etats méditerranéens ont manifesté un intérêt pour l’énergie nucléaire : Maroc, Algérie, Tunisie, Jordanie, Libye, Turquie. Mais l’acquisition d’un parc nucléaire requiert des compétences et une technicité fortes, un cadre légal et administratif ainsi qu’une culture propre garantissant une sécurité et une sûreté maximales. La formation de ressources humaines sur place est une étape clé du démarrage d’un programme d’énergie nucléaire, les enseignements et formations devant être labellisés et reconnus internationalement.

*🡪 Recommandations :*

* compte tenu du retard en compétences sur l’énergie nucléaire, le projet proposé d’Institut méditerranéen de formation sur l’énergie est axé dans un premier temps sur le nucléaire. Cela d’autant que le maintien de compétences suffisantes dans le domaine nucléaire est aussi un problème français, européen et mondial. Les enseignants et formateurs sont en nombre insuffisant ;
* l’institut doit être fondé sur une coopération méditerranéenne associant les Etats intéressés (France notamment), l’UE et l’AIEA ;
* calendrier : année n : les Etats qui le souhaitent adhèrent à la convention instituant l’institut (sans personnalité morale) ; tout pays intéressé pourra s’y associer ultérieurement. Année n+1 : disposer d’un premier état détaillé de la demande pour construire les premières offres complètes de formation. Année n+2 : décider s’il est nécessaire et possible de créer un institut « en dur » dans un pays méditerranéen à définir, ou si l’on utilisera des équipements existants.

Rapport « Imestene » :

* le rapport définit les principes fondateurs de cet institut : des disciplines centrées sur l’énergie, l’eau et le carrefour eau-énergie ; une forte attention portée à la planification stratégique et la maîtrise de la demande ; une coopération multilatérale régionale (ne concurrençant pas les coopérations bilatérales existantes) ; un outil d’interface entre les milieux académiques, administratifs et industriels, aujourd’hui mal connectés ; un appui sur les technopoles, pépinières de l’innovation industrielle.
* Le rapport précise le phasage du projet, le budget et les moyens, puis fournit les principaux éléments d’une étude de préfaisabilité.

*🡪 Recommandations :*

* formation : commencer par un label commun, évoluer vers des diplômes propres ;
* recherche : une Ecole doctorale de dimension régionale, à terme un laboratoire propre ;
* échange d’expériences : constituer un outil régional ;
* architecture : consortium d’un nombre limité de partenaires, avec un centre jouant le rôle de tête de ce réseau, et de fortes capacités d’action en direction des entreprises (modèle du Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes – Ciheam – qui dispose d’un secrétariat général à Paris et de quatre instituts agronomiques méditerranéens localisés en Italie, Grèce, France et Espagne) ;
* statuts : trouver le bon dosage entre appui des gouvernements et autonomie d’action (modèle de l’Agence universitaire de la francophonie dont le conseil d’administration reflète le rôle des gouvernements mais qui sont suffisamment nombreux pour neutraliser leur influence et laisser des universitaires diriger l’organisme).

CEME : « Communauté » ou « Coopération » Euro-Méditerranéenne de l’Energie ?

L’intérêt des travaux d’Ipemed a été renouvelé avec l’idée de « Communauté euro-méditerranéenne de l’énergie » qu’a lancée la Commission européenne en mars 2011. Le rapport d’Ipemed de 2012 sur la CEME a établi un état des lieux des enjeux de la coopération régionale afin de proposer les fonctions potentielles d’une possible Communauté :

* demande en électricité des Psem multipliée par au moins trois d’ici 2030, soit bien plus qu’à l’échelle mondiale ; les financements correspondants se chiffrent en centaines de milliards ;
* forte croissance de la demande d’énergie carbonée du Sud et de l’Est de la Méditerranée ;
* prospective : la Méditerranée entre dans l’ère du gaz et des énergies renouvelables ;
* pistes de coopération potentielle dans les secteurs de l’électricité et les réseaux, du gaz, du nucléaire, des énergies renouvelables, de l’efficacité énergétique.

*🡪 Recommandations :*

* créer des filières industrielles euro-méditerranéennes ;
* impliquer l’ensemble des États mais laisser dans un premier temps la possibilité d’adhérer aux seuls États prêts à davantage de coopération ;
* associer intégration accrue et transferts de souveraineté.

3.2.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

Publications :

* *Les Notes d’Ipemed*, n°2-2009, « L’énergie en Méditerranée situation, perspectives, contraintes et enjeux », Mustapha K. Faïd
* *Les Notes d’Ipemed*, n°8-2010, « Energies Renouvelables en Méditerranée », Abdelnour Keramane, Samir Allal, Houda Allal, Jean-Louis Bal, Ezzedine Khalfallah, Stéphane Pouffary
* *Les Notes d’Ipemed*, n°9-2010, « Le défi énergétique en Méditerranée », Francis Ghilès
* *Les Notes d’Ipemed*, n°11, septembre 2010, « La boucle électrique et le marché euro-méditerranéen de l’électricité », Abdelnour Keramane
* *Palimpsestes* *d’Ipemed,* n°4-2011, « Pour une réelle coopération énergétique en Méditerranée », Mustapha K. Faïd
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°5-2011, « La formation en Méditerranée dans l’énergie et le développement durable », Abdelnour Keramane
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°6-2011, « La contrainte carbone dans la région euro-méditerranéenne », Morgan Mozas
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°10-2011, « Les partenariats énergétiques entre l’UE et ses voisins du Sud et de l’Est », Jacques Percebois.

Diffusion :

* tenue en novembre 2010 d’un « Séminaire du Monde Méditerranéen » en partenariat avec l’OME, pour diffuser les résultats de ces rapports. Les SMM regroupent une trentaine d’auditeurs choisis parmi les élites montantes de la région, venues du public et du privé ;
* large mobilisation des différents représentants du monde de l’énergie dans les ateliers et groupes de travail d’Ipemed ;
* participation à des conférences européennes sur les enjeux énergétiques euro-méditerranéens ;
* appui sur l’OME pour recueillir l’avis des opérateurs et diffuser nos idées communes.

Influence :

* plusieurs missions auprès des plus hautes autorités européennes (DG Energie, direction du Service européen d’action extérieure, direction du Bepa – service des conseillers du Président de la Commission), qui se sont traduites par l’adoption en 2011 de l’idée de Communauté Euro-Méditerranéenne de l’énergie par le SEAE dans sa communication du 8 mars 2011 relative au Printemps arabe.

3.2.6. Points faibles

* Institut de formation :
  + caractère très sensible de l’électricité nucléaire en Méditerranée qui peut ralentir le projet
  + projet Imestene non repris de manière plus opérationnelle.
* CEME :
  + difficulté de viser d’emblée une institution communautaire, et faible intérêt de la DG Energie de l’UE pour la CEME – d’où le besoin de parler désormais de « coopération » et non pas de « communauté » de l’énergie (approche pragmatique conduisant éventuellement à une création institutionnelle à la fin du process) ;
  + manque d’une analyse stratégique régionale de l’accès de manière équitable à la rente pétrolière et gazière et à ses bienfaits économiques et sociaux, susceptible de convaincre les décideurs du Nord et du Sud et de jeter les bases d’une négociation politique, si l’on veut espérer justifier l’abandon d’éléments de souveraineté.

3.2.7. Perspectives d’approfondissement

* Contrainte carbone :
  + analyser le contraste entre une rive nord contrainte par la réglementation carbone, et une rive sud qui n’y est pas soumise : localisations industrielles et effets d’aubaine éventuels, prise en compte des contraintes réglementaires européennes dans l’exportation depuis les Psem, anticipation d’une possible convergence normative ;
  + dans un second temps, identifier les dispositifs incitatifs locaux ou internationaux de réduction d’émissions qui pourraient servir d’exemples dans la région.
* Imestene :
  + réaliser les différents phases identifiées pour passer à l’opérationnel (phase 1 : étude de préfaisabilité ; phase 2 : test auprès des décideurs politiques ; phase 3 : étude de faisabilité ; phase 4 : réalisation de la première étape de l’Imestene) ;
  + l’Imestene pourrait être une des réalisations de la CEME.
* CEME :
  + chiffrer les enjeux de chacun des segments des filières énergétiques afin d’en faire des bases concrètes de négociation politique régionale ; établir l’économie politique de la coopération régionale dans l’énergie afin d’en faire un véritable outil d’aide à la décision ; s’appuyer sur le soutien des opérateurs ;
  + en janvier 2012 Ipemed et l’OME ont proposé à la Commission européenne de constituer une « Task force énergie » placée sous l’autorité de Bernardino Leon, composée de représentants de la Commission (SEAE, DG Energie, et Voisinages) de parlementaires européens et de représentants des milieux industriels, et chargée d’aller rendre visite aux nouveaux décideurs du Sud pour amorcer cette négociation stratégique en vue d’une CEME ;
  + l’action plus spécifique d’Ipemed pourrait se concentrer sur les interconnexions et sur les coopérations industrielles (les aspects réglementaires sont plutôt du ressort de l’action de l’UE, si elle parvient à se mobiliser pour la CEME).

**3.3. Eau et assainissement**

3.3.1. Objectifs du programme

Sans même tenir compte de l’impact du réchauffement climatique, la Méditerranée connaît déjà des problèmes d’accès à l’eau et à l’assainissement qui peuvent conduire à de véritables conflits. Pourtant, l’eau peut devenir la pierre angulaire d’une filière économique de haut niveau, et d’une coopération internationale ambitieuse qui ferait de la Méditerranée une « écorégion » leader.

Les priorités sont connues : la gestion de la demande et l’efficience de l’eau ; l’amélioration de la gouvernance locale et nationale ; une tarification pertinente économiquement et juste socialement ; la sécurisation juridique et financière des investissements pour faciliter le partenariat public-privé notamment dans le domaine de l’assainissement. Depuis 1976, les problèmes de l’eau en Méditerranée sont au centre de nombreuses réflexions ; en 2008 l’UpM a fait de la dépollution de la Méditerranée un de ses projets phares, et a relancé la « Stratégie méditerranéenne pour l’eau ». Mais les résultats suivent peu. Pour que la région passe des diagnostics à l’opérationnel, le programme d’Ipemed s’est fixé cinq objectifs :

* au-delà de la dépollution de la Méditerranée, qui est surtout une demande du Nord, mettre en avant le souhait des Psem d’avancer sur l’accès des populations aux services publics essentiels que sont l’eau et l’assainissement ;
* même s’il est nécessaire d’augmenter la disponibilité des ressources en eau (réutilisation des eaux usées, techniques d’infiltration, dessalement…), promouvoir surtout la gestion de la demande (réduction des pertes dans les réseaux : on pourrait économiser le quart de la demande en eau d’ici 2025), notamment en matière d’irrigation qui constitue le plus gros gisement d’économies d’eau ;
* montrer que l’enjeu principal du service local de l’eau n’est pas d’abord technique ou financier mais relatif à la gouvernance (clarification des compétences, contractualisation, tarification, péréquation) ;
* promouvoir la sécurisation des investissements (objectif transversal évoqué plus haut, cf. § 3.1) ;
* à l’échelle internationale, promouvoir une agence méditerranéenne de l’eau qui aurait des fonctions d’échange d’expériences, de formation et d’information (« Réseau Méditerranéen de Ressources sur l’eau »), de labellisation des projets, d’« hydrodiplomatie » (gestion concertée des ressources transfrontalières), et qui donnerait aux usagers et aux opérateurs un rôle éminent aux côtés des autorités publiques nationales et locales. Lors de leur réunion d’Athènes en novembre 2006, les directeurs de l’eau euro-méditerranéens et de l’Europe du Sud-Est avaient eux-mêmes constaté qu’une meilleure coordination était nécessaire entre les différents processus de coopération sur l’eau dans la région.

3.3.2. Liste des travaux

* janvier 2007 : rapport du groupe de travail Ipemed « Eau et assainissement des villes et pays riverains de la Méditerranée » présidé par Claude Martinand
* avril 2008 : « Région méditerranéenne et changement climatique : une nécessaire anticipation », Stéphane Hallegatte, Samuel Somot et Hypatie Nassopoulos
* décembre 2008 : « Stratégie pour l’eau en Méditerranée : l’ambition d’un traité international », propositions pour la Session de la société civile de la conférence ministérielle sur l’eau de Jordanie
* février 2012 : « Renouveler la gouvernance de l’eau dans le pourtour méditerranéen », Hervé Lainé.

3.3.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Auteurs et groupes de travail :

* Auteurs du rapport sur la gouvernance de l’eau et de l’assainissement : groupe de travail dirigé par le président de l'Institut de la gestion déléguée (France) et composé d’une quinzaine d’experts des deux rives (le président honoraire – algérien – et le président – tunisien – en exercice de l’Institut méditerranéen de l’eau), le directeur du programme MedPol de l’Unep-Map, le chef du Service consommation et production durable du PNUE/DTIE, le directeur de la coopération internationale de l’Office international de l'eau, le président du conseil scientifique d’Hydrotop, le directeur du Département infrastructures de l’AFD, le responsable du Développement Afrique du Nord de Veolia Eau, le directeur technique de la Lydec, le directeur des relations institutionnelles de Suez Environnement, des chargés de mission à l’IGD, à Aquafed et au Plan Bleu). Le groupe de travail a auditionné des directeurs de services de l’eau de plusieurs villes ou administrations centrales des Psem. Le rapport a été présenté et discuté par un groupe d’évaluation composé notamment du directeur de la sûreté du groupe Suez Environnement, du conseiller du président de Veolia Water, du conseiller spécial de Véolia Environnement, de la chargée de mission du Conseil mondial de l’eau, d’universitaires experts du secteur, d’un représentant de l’Isted et du directeur du Plan Bleu.
* Auteurs du rapport sur le changement climatique : trois experts de haut niveau de centres de recherche français (Cired, Centre national de recherches météorologiques, Météo-France).
* L’auteur du rapport sur la gouvernance euro-méditerranéenne de l’eau, Hervé Lainé, est membre du Conseil général des Ponts et chaussées en France, et point focal « eau » pour la mission française de l’UpM.

Partenariats euro-méditerranéens :

* Forte coordination avec les institutions euro-méditerranéennes liées à l’eau notamment l’OIEau, puis le Semide, plus secondairement avec l’Institut méditerranéen de l’eau, le GWP-Med.
* Action concertée d’influence d’Ipemed avec le Réseau euro-méditerranéen des organismes de bassin (Remob) en faveur de l’Agence méditerranéenne de l’eau.

3.3.4. Résultats et recommandations

L’ampleur du changement climatique en Méditerranée fait de l’eau un enjeu crucial

* D’ici à la fin du siècle, la température annuelle moyenne sur la région méditerranéenne devrait augmenter de 2,2 à 5,1°C, soit nettement plus que la moyenne planétaire. Le réchauffement maximal devrait se situer en été ; une augmentation du nombre, de la durée et de l’intensité des canicules est à prévoir. Les précipitations totales vont diminuer de 4 à 27%, avec un recul particulièrement marqué en été qui pourrait atteindre 53%. Ces changements s’accompagneront d’une élévation du niveau de la mer entre 23 et 47 cm. Certaines projections parlent de jusqu’à 300 millions de personnes en stress hydrique en Afrique du Nord en 2070. Des conflits pour la ressource en eau (entre usages, entre régions, voire entre pays) ne sont pas impossibles ;
* des investissements pourraient améliorer la situation de manière importante (contrôle de la demande, chasse aux gaspillages, réutilisation des eaux usées, stockage additionnel, transport d’eau, production par dessalement). Cette adaptation demande une anticipation importante en raison des délais impliqués par ce type d’investissement.

*🡪 Recommandations :*

* *prospective* : les changements climatiques futurs doivent être pris en compte dès maintenant dans les décisions d’investissement de long terme (urbanisation, transport, énergie, gestion de l’eau, agriculture, tourisme, etc.). Il faut améliorer la capacité de prospective dans la région ;
* *action* : la convergence euro-méditerranéenne des normes et réglementations, ainsi que des stratégies de gestion de l’eau et d’adaptation aux changements climatiques serait bénéfique. Il serait intéressant de réfléchir également à la mise en commun des moyens de réponses et de prévention.

Accès aux services essentiels de l’eau et de l’assainissement : le rôle clé de la gouvernance

* L’accès à l’eau et à l’assainissement doit être abordé selon une démarche de développement durable reposant sur ses trois piliers. Le pilier économique se place dans une vision à moyen et long terme pour chercher à économiser les ressources rares et pour garantir la soutenabilité des choix opérés. Le pilier sociétal recouvre différentes préoccupations de dignité humaine (santé, habitat décent), de solidarité, d'équité, de démocratie et de lutte contre la corruption. Le pilier environnemental, déterminant compte tenu de l’importance du changement climatique en Méditerranée, doit encore résulter d’une prise de conscience des acteurs économiques et sociaux, qui n'y sont pas d'emblée sensibles notamment dans les Psem ;
* l’accès à l’eau potable mais surtout l'assainissement des eaux urbaines et industrielles ne constitue que rarement une priorité politique de l'agenda des Psem, notamment parce que cela passe par une action interministérielle très au-delà des seuls ministères de l’environnement ou de l’intérieur ;
* les problèmes de financement ou le choix de la gestion publique ou privée ne constituent pas les questions centrales. Le rôle crucial tient à la politique tarifaire pour garantir la pérennité du service, l'équité et la solidarité ; à la gouvernance et à la maîtrise publique du service ; au développement des compétences et à la capacité à gérer ; à l'amélioration continue de la performance du service.

*🡪 Recommandations :*

* la couverture au minimum des coûts directs d'entretien et d'exploitation des réseaux apparaît comme une nécessité absolue, à condition qu'elle s'accompagne de tarifications sociales ou d'aides en faveur des plus démunis. Dès lors que ces questions trouvent des réponses satisfaisantes, le financement des investissements devient possible à travers l'autofinancement, les dotations budgétaires et l'aide internationale ;
* il faut sortir des débats idéologiques sur le mode de gestion (public ou privé), constater la pluralité des solutions et privilégier les relations contractuelles assorties de mécanismes incitatifs entre l'autorité publique et l'opérateur, qu'il soit public ou privé ;
* il est proposé la mise en place d'un groupe permanent d'échanges d'expériences et de diffusion des bonnes pratiques en s'appuyant sur les organismes existants (Unep-Plan d'action pour la Méditerranée, Institut méditerranéen de l'eau, Banque mondiale…) avec le soutien de l'Union européenne. A partir d'auto évaluations ou d'évaluations mutuelles (un projet de guide d'auto évaluation est proposé), il s'agit de stimuler les initiatives par l'émulation comparative (benchmarking) et de soutenir les avancées des uns et des autres.

La longue marche vers une agence méditerranéenne de l’eau

Contribution d’Ipemed à la journée préparatoire à la ministérielle de l’eau de 2008, Jordanie :

* pour espérer devenir véritablement opérationnelle, la Stratégie méditerranéenne pour l’eau doit pouvoir disposer d’une agence méditerranéenne de l’eau qui augmenterait et coordonnerait les moyens des diverses institutions dédiées à l’eau, et qui serait confiée non aux représentants des Etats mais aux professionnels des bassins hydrographiques méditerranéens.

*🡪 Recommandations :*

* *convention internationale* : en s’inspirant de l’Europe où les contraintes imposées par l’Union européenne ont forcé les États à moderniser leur service de l’eau et de l’assainissement, les États qui le souhaitent s’engageraient par une convention internationale sur des politiques rigoureuses de l’eau et de l’assainissement, en contrepartie de quoi ils auraient préférentiellement accès à des outils de coopération et des mécanismes de financement dédiés. Cette convention créerait une agence méditerranéenne de l’eau pour coordonner et exécuter l’action et les projets de l’eau en Méditerranée ;
* *missions de l’agence* : information, documentation et observation ; promotion de nouvelles pratiques dans l’eau agricole ; échange d’expériences et expertise ; sur demande des parties intéressées assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’études ou d’infrastructures ; formation professionnelle et recherche, l’agence jouant dans le domaine de l’eau le même rôle que le Ciheam dans le domaine agricole et s’appuyant sur un réseau de technopôles de part et d’autre de la Méditerranée ; « hydrodiplomatie » ; évaluation des projets soumis aux organismes internationaux (BEI, Banque mondiale, Secrétariat général de l’UpM) ; aussi rapidement que possible, pouvoir de décision en matière de projets euro-méditerranéens ;
* *financement de l’agence* : les gouvernements de la région qui le souhaitent participeraient au financement de l’Agence en fonction du niveau de richesse du pays, du débit des fleuves méditerranéens qui le traversent et des polluants qu’ils déversent en Méditerranée. Les bailleurs de fonds y apporteraient leurs concours. La coopération décentralisée pourrait y contribuer à travers des mécanismes de type « Oudin-Santini » (loi française de 2005 permettant la coopération internationale de collectivités chargées du service de l’eau et de l’assainissement) ;
* *gouvernance de l’agence* : regroupant des représentants des chefs de gouvernement des Etats participants, des grandes villes de la région, et les directeurs des ONG et institutions dédiées à l’eau en Méditerranée, un « Comité euro-méditerranéen des acteurs de l’eau » donnerait les orientations stratégiques de l’Agence ; l’animation et les décisions exécutives de l’Agence elle-même seraient confiées à des représentants des bassins ou des grandes villes (dont les institutions associent les acteurs publics et privés engagés dans une gestion intégrée de l’eau et de l’assainissement).

Rapport Lainé, 2012 :

* le rapport prolonge les travaux d’Ipemed et de la direction française de l’Eau (rapport Lainé-Marchandises de 2008) sur la multitude d’actions et d’institutions dédiées à l’eau en Méditerranée mais sans ordre ni visibilité et avec une efficacité globale faible, et sur le besoin d’une Agence pour renforcer et coordonner les institutions existantes.

*🡪 Recommandations :*

* la gouvernance euro-méditerranéenne de l’eau devrait distinguer trois niveaux (i) un « réseau de ressources » (hub) fédérant les divers organismes méditerranéens d’expertise existants ; (ii) un « Comité des acteurs de l’eau » (la Méditerranée comme « bassin des bassins ») associant des autorités publiques, des opérateurs, des ONG, avec un rôle consultatif et de proposition ; (iii) une agence de l’eau opérationnelle chargée de la mise en œuvre sur le terrain des stratégies et politiques de l’eau, et pouvant contribuer à la constitution des financements nécessaires ;
* le Semide devrait pouvoir porter le « hub » même si la prospective, la médiation, l’observation sur les recherches dans ce domaine dépassent son mandat actuel ;
* l’agence promouvrait une approche par la demande, en mobilisant les différents acteurs et utilisateurs du secteur (au lieu des décisions *top-down*).

3.3.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

Publications :

* *Construire la Méditerranée*, juin 2009, « Eau et assainissement des villes et pays riverains de la Méditerranée », Claude Martinand (dir.), Ipemed
* CNRS *Strates*, 2008, « Eau et assainissement », Claude Martinand avec la collaboration de Marie-Joëlle Kodjovi, revue Strates - Matériaux pour la recherche en sciences sociales, livraison « UE et Voisinages : la quête d’une intégration régionale », Y. Richard éd., Ladyss, Paris
* *Construire la Méditerranée*, novembre 2009, « Région méditerranéenne et changement climatique : une nécessaire anticipation », Stéphane Hallegatte, Samuel Somot et Hypatie Nassopoulos, Ipemed
* L'Harmattan*, 2010, L'eau en Méditerranée : fonder une stratégie commune – services de l'eau, climat et sécurité*, Actes du colloque Ipemed-Suez du 17 décembre 2008, Paris, Pierre Beckouche, Zoé Luçon, Alexandre Taithe (dir.)
* « Projets pour la Méditerranée », mai 2010, « Une Agence méditerranéenne de l’eau pour passer de la stratégie à l’action », Fadi Comair, Jean-François Donzier, Hervé Lainé, Eric Mino, Ipemed, Remob, OIEau, Semide.

Diffusion et influence :

* présentation du rapport Martinand lors d’une conférence dans le cadre du salon SIEE-Pollutec d’Alger sur les services de l’eau, juin 2007 ;
* participation à la journée de la société civile préparatoire à la ministérielle euro-méditerranéenne sur l’eau de Jordanie en décembre 2008 ;
* tenue en novembre 2009 d’un « Séminaire du Monde Méditerranéen » consacré à l’eau, en coopération avec l’OIEau et le Plan Bleu, afin de diffuser les propositions aux élites émergentes de la région ;
* démarches auprès des décideurs politiques et institutionnels et participation à des ateliers préparatoires du Processus intercontinental méditerranéen dans le but d’obtenir des sessions propres à la Méditerranée au sein des événements du bloc « Europe » lors du 6ème Forum mondial de l’eau de Marseille (mars 2012) ; présentation du projet de Réseau de ressources à l’occasion d’un *side event* du Forum.

3.3.6. Points faibles

* assez faible coopération avec le Plan Bleu avant 2011 ;
* résistance de la plupart des institutions euro-méditerranéennes dédiées à l’eau à mieux fédérer leur action : le projet de « hub » de ressources n’a pu déboucher sur un *Memorandum of Understanding* lors du Forum mondial de l’eau de 2012 – toutefois il pourrait voir le jour après la labellisation du projet du Semide par l’UpM sur les « systèmes nationaux d’information sur l’eau » d’ici 2013 ;
* le projet de « Comité des acteurs de l’eau » est loin de convaincre, et peut paraître redondant avec le Forum méditerranéen de l’eau ;
* très faible adhésion de la Commission européenne et de la plupart des institutions régionales de l’eau à l’idée d’agence ;
* faible dynamisme impulsé par l’UpM sur les sujets eaux et assainissement, au-delà du programme « Horizon 2020 » impulsé par la BEI pour la dépollution de la Méditerranée.

3.3.7. Perspectives d’approfondissement

* Afin de crédibiliser le projet d’agence il faudrait au moins un succès : une piste pourrait être une taxe sur les transports de transit par les détroits méditerranéens ; cela apporterait le succès d’une vision régionale et d’une gestion supranationale, et une ressource financière complémentaire pour la gestion intégrée de l’eau, au-delà du seul objectif de dépollution de la Méditerranée retenu par l’UpM.
* Ipemed doit continuer à porter l’ambition des niveaux 2 (Comité des acteurs de l’eau) et 3 (agence), en cohérence avec les autres initiatives menées dans la région (notamment le Forum méditerranéen de l’eau). Cela suppose un intense travail (i) de collecte des informations nationales pour évaluer le coût économique d’une non coordination euro-méditerranéenne sur l’eau, (ii) de diffusion de nos idées et (iii) d’influence.
* Obtenir un relai d’influence des entreprises proches d’Ipemed pour promouvoir le Comité d’acteurs de l’eau et l’agence méditerranéenne de l’eau.
* Au-delà de l’agence, possibles travaux :
  + sur les eaux de baignade en Méditerranée (projet de norme euro-méditerranéenne partagée, mobilisation des collectivités et des opérateurs, et enjeu de l’assainissement en amont) ;
  + sur les enseignements de l’expérience des contrats en Algérie (gestion de l’eau, dessalement…) ;
  + sur l’idée d’Observatoire de la tarification, lancée par Walter Mazzitti.

Ces deux derniers projets pourraient être menés dans le cadre du club d’autoévaluation des bassins et grandes villes qu’avait préconisé le rapport Martinand.

**3.4. Agriculture, agroalimentaire et développement rural**

3.4.1. Objectifs du programme

* Promouvoir l’intégration commerciale et industrielle de l’agriculture en Méditerranée et les coopérations entre opérateurs :
  + identifier les dynamiques entrepreneuriales à l’œuvre et potentielles ;
  + évaluer le coût de la non-intégration Nord-Sud du marché agricole.
* Assurer la sécurité alimentaire au Sud :
  + garantir l’accès pour tous à une alimentation saine et nutritive et correspondant aux modèles culturels ;
  + montrer comment la sécurité alimentaire, qui constitue un bien public relevant de la politique des Etats donc de leur stratégie de souveraineté alimentaire, doit être assumée en Méditerranée : les Psem peuvent-ils et doivent-ils faire le choix de la mondialisation (en faisant l’hypothèse que le marché international leur fournira des aliments en quantités suffisantes et à faible prix) ou au contraire celui de la régionalisation (en privilégiant un partenariat de proximité avec l’Europe assurant une stabilité durable de leurs approvisionnements alimentaires) ?
  + augmenter la production des Psem (ce qui dépend de leurs ressources et de l’organisation des filières) ;
  + œuvrer pour l’intégration régionale via des stocks régionaux communs.

* Faire entrer l’agriculture dans les accords Euromed et du Voisinage de façon ambitieuse, au-delà d’une simple libéralisation des échanges commerciaux :
  + s’inspirer des méthodes et outils de la PAC pour le développement agricole et rural dans les Psem (le rural compte 40% de la population des Psem) ;
  + inscrire ces actions dans une perspective de développement durable compte tenu de la force des contraintes environnementales au Sud.

3.4.2. Liste des travaux

* septembre 2006 : « Un pacte agricole, agroalimentaire et rural méditerranéen », Christian Dubreuil et Jean-Louis Rastoin (dir.)
* décembre 2006 : « Dynamique des échanges internationaux agricoles et agroalimentaires de la zone euro-méditerranéenne », Jean-Louis Rastoin et Aniko Szedlak, UMR Moisa, Montpellier
* février 2008 : « Terroirs méditerranéens : créer un label méditerranéen pour les produits agroalimentaires d’origine », Jean-Louis Rastoin (note)
* automne 2008 : Jean-Louis Rastoin, Hassan Benabderrazik, Fatima El Hadad, Charlotte Emlinger, Jean-Claude Montigaud, UMR Moisa, Montpellier :
  + « Pour une organisation euro-méditerranéenne de la production et des échanges dans la filière fruits et légumes (OPEFL) »
  + « Perspectives et instruments de coopération régionale euro-méditerranéenne dans la filière fruits & légumes (PICFL-MED) »
* novembre 2009 : « Indications géographiques et marques territoriales agricoles et agroalimentaires dans l’espace euro-méditerranéen : orientations stratégiques pour un développement durable », Hélène Ilbert et Jean-Louis Rastoin, Montpellier
* mai 2009 : « Développement des Indications géographiques et promotion d’un label méditerranéen », Christian Dubreuil (note)
* juillet 2010 : « Partenariats stratégiques pour la sécurité alimentaire en Méditerranée (PSAM) ; état des lieux, situation céréalière et besoins et opportunités des coopérations inter-entreprises », Jean-Louis Rastoin, Foued Cheriet, Nahid Movahedi, UMR Moisa, Montpellier
* décembre 2011 : « Dynamique des ressources en terres, en eau et en semences dans l’agriculture méditerranéenne (Resamed) », Jean-Louis Rastoin, Foued Cheriet, Nahid Movahedi, UMR Moisa, Montpellier
* janvier 2012 : « Pour une politique agricole et agroalimentaire euro-méditerranéenne (Ninamed) », Jean-Louis Rastoin, Lucien Bourgeois, Foued Cheriet, Nahid Movahedi, Fatima Boualem, UMR Moisa, Montpellier.

3.4.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Auteurs des rapports :

* Groupe de travail associant des experts du Nord et du Sud :
  + cas du « Pacte agricole agroalimentaire et rural » (France, Espagne, Italie, Turquie, Maroc, Algérie, Tunisie et Egypte) ;
  + cas de l’étude PICFL-MED (France, Maroc).
* Groupe de travail international composé d’experts internationaux pour valider le contenu et les orientations des rapports
  + cas de l’étude Resamed.
* Majorité des rapports : petit groupe d’auteurs français et sud méditerranéens travaillant dans le pôle agronomique de Montpellier (UMR Moisa, Sup-Agro, Ciheam).

Partenariats euro-méditerranéens :

* Ciheam : participation de chercheurs du Ciheam aux rapports Ipemed ; prolongement de cette collaboration dans le programme de prospective « Med 2030 » et dans le « Séminaire du Monde Méditerranéen » consacré à l’agriculture ;
* Anima (étude sur les partenariats stratégiques pour la sécurité alimentaire en Méditerranée) : participation de Pierre Henry et Zoé Luçon.

3.4.4. Résultats et recommandations

Philosophie d’une action agricole, alimentaire et rurale euro-méditerranéenne

« Pacte agricole agroalimentaire et rural » :

* premier exportateur mondial de produits alimentaires, l’Union européenne ne réalise que 10% de ses ventes extracommunautaires vers les Psem et n’importe que 10% de ses produits agricoles des Psem ; ces derniers achètent 35% et vendent 51% de leurs produits agricoles à l’UE ;
* le Pacte est une réponse au mandat de Barcelone de produire une zone de prospérité partagée. Il offre une perspective à moyen-long terme. Au-delà d’une pure et simple zone de libre-échange dont les effets risquent d’être dévastateurs dans la région, le Pacte propose une mutualisation qui permet à chacune des agricultures du Nord et du Sud de tirer parti de ses avantages, de bénéficier de la dimension de la région méditerranéenne et de ses complémentarités, dans le contexte d’une concurrence globale (californienne, chilienne etc.) qui s’accroît sur les produits méditerranéens ;
* le Pacte offre aux agriculteurs : des marchés régulés, un cadre institutionnel et des normes, une protection extérieure, un label mondial valorisant le modèle alimentaire méditerranéen, un instrument de reconquête par ces produits méditerranéens des marchés intérieurs en Europe comme sur la rive sud, un instrument d’exportation hors Méditerranée, un instrument de développement rural. En contrepartie, il impose aux agriculteurs de deux rives des règles relevant de l’acquis communautaires (environnement, protection des consommateurs …) et relevant d’une rationalité régionale (complémentarité des calendriers et des productions, partage de la valeur ajoutée …).

🡪 *Recommandations :*

* *offre* : appui à la modernisation de l’offre au Sud et coopérations pour étoffer les compétences techniques et managériales ; appui aux productions locales et au développement des Indications Géographiques, appui aux circuits courts respectant les impératifs du développement durable ; financement des volets agricoles des plans d’action de la PEV pour le développement rural par un fonds agricole cofinancé par le Feder ;
* *demande* : promotion du modèle agricole et alimentaire euro-méditerranéen, qui privilégie une agriculture d'entreprises familiales et un tissu dense de TPE/PME agroalimentaires et commerciales, des technologies éprouvées par une expérience séculaire et en même temps ouverts à l'innovation, un ancrage territorial et une alimentation aujourd'hui mondialement connue pour ses bénéfices sanitaires et sociaux ;
* *marchés* : création d’une appellation ombrelle « Produits Méditerranéens » mondialement reconnue, qui coifferait l’ensemble des appellations par produits ; règles communes : favoriser les échanges en unifiant les conditions sanitaires et environnementales, en particulier concernant les fruits et légumes et l’huile d’olive, afin de constituer des organisations euro-méditerranéennes des échanges intégrées ;
* *territoire rural* : financement des politiques de développement rural communes à l’ensemble de la région telles que programmées dans l’UE dans le cadre du Feder pour la période 2007-2013 ; création au Sud d’un programme cofinancé de développement rural durable.

Rapport « Echanges agroalimentaires euro-méditerranéens » :

* il montre l’importance des productions végétales et en particulier des fruits et légumes dans la région euro-méditerranéenne, et la très forte dépendance des rives sud et est de la Méditerranée pour le blé qui reste la base de l’alimentation. L’analyse des échanges entre l’Union européenne et ses voisins méditerranéens révèle d’intéressantes perspectives de complémentarité dès lors que de nouvelles contraintes environnementales et géopolitiques militent en faveur d’un modèle de proximité et de filières plus courtes ;
* pour le moment cependant, les pays méditerranéens ont globalement des difficultés à maintenir leur part de marché internationale ; les Psem valorisent deux fois moins bien que les pays de l’UE leurs produits à l’exportation ;
* contrairement à une opinion répandue, les enjeux économiques des échanges euromed de fruits et légumes restent peu importants par rapport au commerce total.

*🡪 Recommandations :*

* il faut une politique volontariste pour maintenir en Méditerranée des productions très importantes pour les économies locales. Des recompositions spatiales Nord-Sud devraient pouvoir être organisées en faisant jouer les complémentarités de gamme. Il devient urgent de mettre en place des programmes euro-méditerranéens de développement des filières fruits et légumes, incluant les produits transformés comme l’huile d’olive, promouvant la spécificité régionale sur la base d’une identification d’origine.

Propositions pour la filière fruits et légumes

Rapport « OPEFL » (organisation euro-méditerranéenne de la filière fruits et légumes) :

* les dangers qui peuvent menacer la filière fruits et légumes dans la région viennent davantage de problèmes agro-écologiques, logistiques et organisationnels, ainsi que de concurrents extérieurs à la zone, que de paramètres économiques intra-méditerranéens. En particulier, le risque de voir les pays de l’UE submergés par les fruits et légumes des Psem dans la perspective de la future zone de libre-échange, est faible pour ne pas dire inexistant.

*🡪 Recommandations :*

* mettre en place un dispositif s’inspirant des acquis communautaires de la PAC pour une « mise à niveau », notamment managériale et qualitative, des filières fruits et légumes dans les Psem.

Rapport « PICFL » (coopérations professionnelles méditerranéennes dans les fruits et légumes) :

* le poids important des filières fruits et légumes dans les régions méditerranéennes françaises justifie une action volontariste pour maintenir cette activité (NB : les Conseils régionaux Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d’Azur et Rhône-Alpes ont contribué au financement de l’étude). A partir d’études de cas de partenariats euro-méditerranéens entre entreprises du secteur, le rapport identifie les atouts et les contraintes qui se posent aux chefs d’entreprises. Enfin il propose des pistes pour renforcer les alliances stratégiques dans une vision de co-développement des filières.

*🡪 Recommandations*, dans le cadre d’une coopération euro-méditerranéenne régionalisée :

* favoriser la constitution d’organisations de producteurs en utilisant l’armature du Règlement CE N° 2200/96 dans les pays du Sud ;
* renforcer l’accompagnement financier des producteurs en s’inspirant de certains dispositifs fonctionnant dans l’UE (par exemple les prêts spécialisés dans le financement des PME regroupant trois métiers : le soutien à l’innovation, le financement des investissements en partenariat avec les banques et les garanties en matière de fonds propres) ;
* transfert de connaissances : s’appuyer sur des entreprises des Psem ayant déjà fait leurs preuves en matière d’exportation ; et sur les associations d’importateurs et expéditeurs européens ;
* faciliter l’accès aux investisseurs étrangers (libre accès au foncier, sécurisation des baux et les investissements, recherche des terres adaptées aux produits à forte demande…), de façon à favoriser un climat de concurrence ;
* créer des filières d’enseignement et de vulgarisation de façon à échanger des expériences (sous forme de cas) en matière de partenariat et d’innovation ;
* s’intéresser à la logistique maritime (conteneur *reefer* pour produits périssables) sur les lignes Maroc-ports méditerranéens ou Maroc-ports de la mer du Nord (Portsmouth, Rotterdam, Le Havre…) – alternative crédible au transport par camions.

Aller vers une politique agricole et alimentaire euro-méditerranéenne

Rapport « PSAM » (Partenariats stratégiques pour la sécurité alimentaire en Méditerranée) :

* le déséquilibre alimentaire des Psem est manifeste ; tous les exercices de prospective convergent pour annoncer une aggravation de leur déficit alimentaire. En 2003, la couverture de la consommation par la production alimentaire était de 65%, en 2050 elle tomberait à 42% ce qui en ferait la région la plus vulnérable au monde du point de vue alimentaire ;
* l’impact du changement climatique, qui n’est pas intégré dans les simulations à l’horizon 2050 d’Agrimonde (Inra), est un facteur supplémentaire d’inquiétude ;
* cette prospective inquiétante est déjà perceptible : la facture alimentaire en devises générée par les importations des Psem a doublé entre 2006 et 2008 pour atteindre 25 milliards de dollars (plus de 12% des importations mondiales de céréales pour 5% de la population mondiale, hors Turquie) ;
* le rapport dresse un bilan des partenariats stratégiques pour la sécurité alimentaire dans la région :
  + les principaux enjeux et les opportunités de partenariat d’entreprises dans trois filières agroalimentaires (céréales, oléagineux, lait) – mais les alliances interentreprises restent rares (chapitre 1) ;
  + les résultats d’une enquête menée en 2010 auprès de vingt entreprises de la région (France, Liban, Algérie, Tunisie, Maroc, chapitre 2 qui montre que les entreprises enquêtées ne semblent s’appuyer que très faiblement sur des instituons nationales ou régionales dans leur quête de partenariats) ;
  + la prospective céréalière en Méditerranée à l’horizon 2030 (chapitre 3), les résultats des simulations effectuées plaidant en faveur du scénario « coopération régionale euro-méditerranéenne renforcée » (augmentation d’un quart de la production céréalière des Psem en vingt ans).

*🡪 Recommandations :*

* des accords commerciaux internationaux pour assurer des approvisionnements stables et à prix lissés en produits alimentaires stratégiques (cadre institutionnel euromed) ;
* des partenariats interentreprises, d’autant plus pertinents que les produits échangés sont plus complémentaires que concurrents (céréales et produits laitiers du Nord vers le Sud, fruits et légumes du Sud vers le Nord) ;
* création d’une structure proactive pour accélérer les relations partenariales interentreprises ;
* nécessité d’une action d’envergure de type « Contrat de progrès agricole, agroalimentaire et de développement rural durable », à inscrire dans la fenêtre de tir ouverte par la réforme de la PAC de 2013, pour aller vers une sécurité alimentaire à long terme et le co-développement entre acteurs des filières agroalimentaires.

Rapports « Ninamed » et « Resamed » :

* il s’agit de créer une « PAACEM », politique agricole et alimentaire euro-méditerranéenne fondée sur les coopérations Nord-Sud mais aussi Sud-Sud (du fait de la faible chance d’un élargissement de la PAC européen aux Psem). Objectifs :
  + promouvoir la diète méditerranéenne ;
  + fonder la sécurité alimentaire sur une augmentation de la production agricole et alimentaire dans chaque pays méditerranéen et sur un partenariat commercial euro-méditerranéen ;
  + contribuer, par l’organisation de filières agroalimentaires territorialisées, au développement des zones rurales ;
  + inscrire ces actions dans une perspective de développement durable.

*🡪 Recommandations :*

Son volet alimentaire, inspirés des principes de la PAC européenne, comporterait :

* une politique d’incitation à la qualité organoleptique et nutritionnelle des produits alimentaires s’inspirant de la diète méditerranéenne (normes et labels) ;
* une information et une éducation des consommateurs ;
* une agence euro-méditerranéenne de sécurité alimentaire ;
* un dispositif spécifique permettant aux catégories de la population les plus pauvres d’accéder à une alimentation saine ;
* un partenariat euro-méditerranéen d’approvisionnement en produits alimentaires fondé sur des contrats pluriannuels définissant des fourchettes de prix, un système de prélèvements et restitutions aux frontières pour maintenir des prix intérieurs stables, et sur la création de stocks stratégiques communs.

Son volet agricole inclurait :

* un statut de la terre permettant une mise en valeur sécurisée pour les petits et moyens agriculteurs ;
* un statut professionnel pour les chefs d’exploitation, les salariés et la main-d’œuvre familiale agricole, avec une parité homme femme ;
* un soutien au revenu des agriculteurs par des prix agricoles stables et rémunérateurs (notamment par la régulation aux frontières), et par des aides aux intrants et à l’investissement (crédit et assurances) ;
* un effort de R&D en vue de concevoir de nouveaux systèmes de production agricoles durables et de transfert de savoir-faire par la formation initiale et continue des agriculteurs et des techniciens de l’agrofourniture ;
* un dispositif de contrôle de la qualité des produits agricoles et de traçabilité et promotion par les labels ;
* un appui à l’organisation des filières et des marchés.

Coût estimé d’une PAAC-PSEM :

* il serait d’environ 25 milliards de dollars par an au début des années 2010, dont 20 milliards pour la politique alimentaire et 5 milliards pour les mesures agricoles – la partie réellement additionnelle ne représentant que 12% des budgets des Psem actuellement alloués à l’agriculture ;
* ce surcoût de 5 milliards pourrait être financé moitié par l’UE et moitié par les Psem ;
* des taxes à l’importation à l’entrée des Psem pourrait financer en partie leur modernisation ;
* le mode opératoire pourrait se faire à deux niveaux : celui du conseil des ministres de l’Agriculture du Ciheam pour une première discussion générale, et celui de l’UMA, en réactivant l’idée pragmatique d’une structure paritaire « 5+5 ».

3.4.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

Publications :

* CNRS *Strates*, 2008, « Enjeux, objectifs et instruments d’une intégration régionale agroalimentaire méditerranéenne », Christian Dubreuil, revue Strates - Matériaux pour la recherche en sciences sociales, livraison « UE et Voisinages : la quête d’une intégration régionale », Y. Richard éd., Ladyss, Paris
* *Les Notes d’Ipemed*, n°4-2009, « Un pacte agroalimentaire et rural pour l’intégration régionale euro-méditerranéenne » Christian Dubreuil et Jean-Louis Rastoin (dir.)
* *Les Notes d’Ipemed,* n°6-2010, « Sécurité alimentaire en Méditerranée, un enjeu géostratégique majeur », Jean-Louis Rastoin et Foued Cheriet
* *Palimpsestes d’Ipemed,* n°9-2011, « La situation céréalière en Méditerranée », Edward Aoun, Amal Chevreau.

Diffusion :

* nombreux séminaires de présentation des propositions d’Ipemed, notamment sur la rive sud ;
* tenue en décembre 2009 d’un « Séminaire du Monde Méditerranéen » consacré aux enjeux agricoles et alimentaires, en coopération avec le Ciheam.

Influence :

* L’exemple de la période 2008-2009 illustre l’action d’influence mise en œuvre, à travers des rencontres avec : le ministre français de l’Agriculture (2008, 2009), le ministre tunisien de l’agriculture (2009), des fonctionnaires des ministères de l’agriculture européens, des représentants de la DG Agri, des régions françaises et des chambres régionales d’agriculture, des dirigeants de l’Afssa (agence française de sécurité sanitaire des aliments), des chefs d’entreprise de l’industrie agroalimentaire et de filières agricoles (France), des syndicats professionnels français (FNSEA, Confédération paysanne) et européens, des institutions de recherche agricole françaises (Inra, Cirad), ou euro-méditerranéennes (nombreux échanges avec le Ciheam), la fondation Farm, la FAO.
* Ipemed a participé à de nombreux événements de haut niveau, à Bruxelles, dans les pays européens et sur la rive sud. En 2012 par exemple, l’Institut sera présent lors de la ministérielle agricole du Ciheam (Malte, 25-26 septembre 2012) qui portera en partie sur la sécurité alimentaire.
* L’Institut a contribué à introduire la question agricole et alimentaire dans les négociations politico-diplomatiques euro-méditerranéennes.

3.4.6. Points faibles

* faible acceptabilité en Europe d’une idée d’une PAC étendue aux Psem ;
* difficulté de faire entrer l’agriculture dans les projets de l’UpM (d’autant qu’un des Psem majeurs pour l’agriculture, la Turquie, reste hostile à l’UpM) ;
* faible acceptabilité potentielle (OMC) des propositions d’Ipemed de taxes accrues à l’entrée des produits alimentaires des Psem pour financer leur modernisation agricole.

3.4.7. Perspectives d’approfondissement

* Intensification de l’action d’influence pour promouvoir le projet de PAACEM auprès des décideurs du Nord et du Sud. Côté européen, le contexte est marqué par deux tendances contradictoires : d’une part le budget prévu de la PAC irait dans le sens d’un moindre engagement en faveur des pays méditerranéens de l’UE ; mais d’autre part la DG Agri a pris en compte l’importance de l’enjeu euro-méditerranéen et entend travailler à une meilleure prise en compte du thème agricole par la Politique européenne du voisinage.
* Organisation de l’interaction entre filières et territoires dans les Psem ; promotion des filières agroalimentaires, des labels de qualité et des Indications Géographiques, des circuits courts…
* Echanges d’expériences et diffusion de l’innovation (au-delà des gros agriculteurs exportateurs) dans les Psem.
* Questions de la propriété foncière (remembrement, « *landgrab* », statut du fermage…).
* Place du développement durable dans les politiques agricoles (et notamment les filières alternatives comme le bio, notion d’« agro-écologie »).
* Stratégie vis-à-vis des grands importateurs de semences, quelle réponse euro-méditerranéenne commune ?
* Exode rural, migrations, et réinvestissement rural par les migrants ruraux.

**3.5. Transports**

3.5.1. Objectifs du programme

La mise en place de systèmes de conception-production-distribution transnationaux de plus en plus intégrés, la segmentation et le déploiement intersites de chaînes de valeur dans les grandes filières sectorielles et dans les entreprises multinationales constitueront de plus en plus des éléments clés du développement de la production et des échanges entre les deux rives – comme elles le font déjà entre le Japon et les pays d’Asie du Sud-Est. La qualité des systèmes logistiques interconnectant les producteurs, leurs fournisseurs, leurs distributeurs et leurs clients est une condition essentielle d’une convergence régionale.

Donner une place accrue aux opérateurs dans la stratégie euro-méditerranéenne de transport

Dix ans après Barcelone qui avait mis l’accent sur l’importance des transports dans le rapprochement des deux rives de la Méditerranée, une nouvelle étape a été franchie depuis 2005 en matière de transport. La Commission européenne a joué un rôle moteur à travers ses DG Relex et Transport Energie :

* le « Forum euro-méditerranéen des Transports » (Euromed Transports), qui datait de Barcelone, a été réactivé ; ses réunions annuelles formelles rassemblent des représentants des Etats de la région et des représentants des institutions internationales (Banque mondiale, BEI…) ;
* en 2005 un « groupe à haut niveau » présidé par la Commissaire Mme De Palaccio définissait de nouveaux corridors prioritaires au sein de l’UE et en direction des pays voisins de l’Est et de la Méditerranée (infrastructures, réglementation, exploitation d’infrastructures, tarification, promotion des « autoroutes de la mer »). Le rapport de ce groupe a influencé le « Livre bleu » de l’Euromed Transports qui a été présenté à la conférence ministérielle Euromed sur les transports à Marrakech en décembre 2005.

En 2007 l’Euromed Transports publiait le « Plan d’action régional de transport » (PART 2007-2013) qui fait office de schéma directeur pour l’ensemble de la Méditerranée. L’intérêt pour les transports en Méditerranée était relancé, ce dont témoignent les publications de l’époque comme celle d’Anima sur « Les investissements étrangers en transports dans la région Meda » (Fabrice Hatem 2006).

Le lancement de l’Union pour la Méditerranée a repris certaines des préconisations de l’Euromed Transports et notamment les autoroutes de la mer. Par ailleurs depuis 2010 le thème des transports urbains durables a été promu par plusieurs acteurs – publics là encore – euro-méditerranéens : AFD, Centre de Marseille pour l’Intégration en Méditerranée (CIM), Medcités, Mairie et Aire Métropolitaine de Barcelone, Certu, Plan Bleu, avec le soutien de la BEI et de la Banque mondiale. Mais dans l’ensemble on a peu avancé sur l’articulation entre les propositions des autorités publiques de niveau national / et les grandes orientations ou recommandations européennes en matière de transports méditerranéens (manque de priorisation des projets proposés à l’Europe par les pays de la rive sud, faiblesse des projets Sud-Sud et notamment faible soutien au Sud pour la réalisation de liaisons trans-maghrébines). L’articulation se fait difficilement à la fois entre échelle nationale et échelle euro-méditerranéenne, et entre projets portés par les opérateurs et schémas directeurs dessinés par les autorités publiques.

Au total, la diversité de ces initiatives faisait qu’il était difficile d’avoir une lisibilité de ce qui était engagé, donc d’intervenir pour influencer les discussions finales et faire entendre la voie des opérateurs. Ipemed et Air France ont souhaité donner une vision stratégique du ciel méditerranéen montrant les enjeux pour les transporteurs ; Ipemed, Alstom et la SNCF ont orienté leur coopération dans deux directions : (i) la prospective des transports dans la région afin d’approvisionner les opérateurs et les financeurs potentiels en cartes et chiffres clés sur les transports en Méditerranée ; (ii) la constitution d’un réseau des professionnels du ferroviaire des deux rives de la Méditerranée.

Promouvoir les Alliances pour aller vers un espace aérien « domestique »

Le développement d’accords entre pays du Sud de la Méditerranée laisse percevoir une libéralisation des échanges Sud-Sud pour les biens, alors que les mobilités Sud-Nord restent difficiles pour les personnes du fait des entraves administratives imposées par les autorités publiques. Au même titre que les coopérations entre villes ou entre ports, les Alliances aériennes peuvent contribuer à faciliter ces mobilités transméditerranéennes. L’objectif du programme d’Ipemed dans ce domaine était donc de vérifier l’opportunité d’Alliances aériennes en Méditerranée (notamment Star et Skyteam), de comprendre la dynamique de liaisons Sud-Sud au Maghreb (dont les compagnies sont de petite dimension) et à partir des compagnies du Golfe (*Emirates* surtout).

Le transport ferroviaire pour le maillage de la région et un développement durable

La constitution d’un réseau ferroviaire méditerranéen contribuerait :

* au maillage territorial international de la région. En s’inspirant de la « boucle électrique méditerranéenne » en cours d’achèvement, l’idée serait d’aller vers une « boucle ferroviaire méditerranéenne » (comprenant des tronçons maritimes, dans le cadre d’un maillage intermodal de la région) ;
* au développement économique et de l’emploi de la région : le développement du ferroviaire est synonyme de villes denses et rapidement reliées les unes aux autres. Un tel système urbain est favorable au développement économique et à l’innovation ;
* à la lutte contre le réchauffement climatique : que ce soit à l’échelle intra-urbaine ou à l’échelle interurbaine, le ferroviaire contribue à la réduction des émissions de CO2. La rive sud ne doit pas faire les erreurs de la rive nord. C’est maintenant qu’il faut prendre les partis de financement et d’aménagement qui feront le système de transport de demain.

3.5.2. Liste des travaux

* mai 2007 : « Enjeux de l’ouverture du ciel euro-méditerranéen et de sa nécessaire ‘domestication’ », Nordine Ouabdesselam et Christian Reynaud
* septembre 2009 : « Prospective des transports en Méditerranée à l’horizon 2030 », rapport d’étude de Florent Laroche sous la direction d’Yves Crozet, Laboratoire d’économie des transports (LET), Université de Lyon. Etude lancée dans le cadre du programme de prospective « Méditerranée 2030 » d’Ipemed
* mars 2009: « Mapping projects and investment in the Mediterranean », Report for the Mediterranean Investment Initiative (March 13th 2009), Pierre Beckouche
* 2010 : synthèse de l’information disponible sur les « autoroutes de la mer », Maxime Weigert.

3.5.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Auteurs et groupes de travail :

* Auteurs de la note sur le ciel méditerranéen : un expert algérien et un expert français.
* Auteurs des rapports « Prospective transport » et « Projets transports » : universitaires français ; contacts avec les organismes institutionnels (Bruxelles) ou d’études sur les transports (Barcelone : CETMO).

Partenariats euro-méditerranéens :

* « Med Fer » : début de contacts pour constituer un réseau transméditerranéen de promotion du ferroviaire.

3.5.4. Résultats et recommandations

Prospective de la demande de transport en Méditerranée

L’étude a montré :

* que le Bassin méditerranéen restait essentiellement un espace de transit dans le commerce mondial (flux Nord-Sud profondément déséquilibrés du fait de la sous industrialisation des Psem, flux Sud-Sud quasi inexistants), avec une croissance de ses échanges bien inférieure à celle du commerce mondial ; Anvers et Rotterdam apparaissent comme les principaux ports européens méditerranéens ;
* que la croissance des transports serait d’autant plus forte que l’intégration régionale serait forte ; dans tous les cas de figure, ce serait les flux Sud-Sud qui progresseraient le plus – eu égard à leur niveau initial extrêmement faible ; en dehors des pays de l’UE, c’est la place relative de la Turquie qui s’améliorerait le plus ;
* que les projets d’infrastructures nombreux au Sud dans les domaines portuaires, routiers, ferroviaires et aéroportuaires laissent à penser que la région devrait connaître sur les dix prochaines années un nouvel essor logistique, d’autant plus que la croissance des IDE dans la région est sensible depuis 2000.

*🡪 Recommandation :*

* analyser la qualité de l’articulation entre les façades maritimes et les arrières pays.

Transports aériens : le chemin de la négociation entre opérateurs

* présentation de l’offre et de la demande de transport, ainsi que de la stratégie des compagnies et des principales alliances en Méditerranée. L’enjeu est l’articulation des échanges entre l’Europe et l’Asie, entre l’Afrique et l’Asie, la Méditerranée jouant un rôle de plaque tournante.

*🡪 Recommandations :*

* l’adhésion à une alliance commerciale commune, aussi souhaitable soit-elle, n’est pas une fin en soi. Elle doit être un moyen de parvenir à la création d’un espace commun, pour le bien de toutes les compagnies, or trop de disparités existent entre les compagnies du Nord et celles du Sud. Ces disparités doivent être réduites par la mise en œuvre de mesures drastiques dans certains cas (Algérie) ;
* remettre en cause le crédo libéral de l’open sky (Maroc, sur le modèle du Golfe), fondé sur l’idée que les flux touristiques générés par l’arrivée de nouveaux transporteurs compenseraient le risque de fragiliser la compagnie nationale ;
* envisager plusieurs voies stratégiques : négociations avec les compagnies des pays du Maghreb (rapprochement de la RAM vis-à-vis de Skyteam) qui peuvent être rapidement mises en difficulté voire être absorbées du fait de leur petite taille ; négociations entre partenaires européens (notamment Iberia qui se rapproche de British Airways) ; négociations avec les compagnies des Emirats (préférer la concertation à la confrontation).

Première synthèse des principaux projets d’infrastructures

Une synthèse des projets dans le domaine des transports a été produite à l’occasion du lancement de l’Initiative pour l’investissement en Méditerranée (2iM). Ce document établissait la cartographie des dix-sept projets prioritaires d’infrastructure retenus fin 2008 par l’Euromed Transports, ainsi que des autres principaux projets relevés par l’étude du LET pour Ipemed.

*🡪 Recommandation :*

* développer la présentation cartographique des enjeux et des projets économiques en Méditerranée – une région où la vue d’ensemble des besoins, de l’offre et des projets reste très lacunaire. La Méditerranée reste dispersée dans sa représentation ; une infographie d’ensemble pourrait y répondre efficacement.

Réseau professionnel : le projet « Med Fer »

Dans le cadre de sa coopération avec l’Ipemed, la direction internationale de la SNCF a retenu l’idée de lancer le réseau professionnel transméditerranéen « Med Fer » (ou « Med Rail »), dans lequel la SNCF jouerait un rôle important.

Comme l’ont déjà fait les postiers de la Méditerranée (Euromed Postal), les électriciens (Medelec), les experts comptables (FMC), les professionnels de l’audiovisuel (Copeam) et bien d’autres professions, il s’agit de créer une fédération de l’ensemble des opérateurs du chemin de fer en Méditerranée pour favoriser les échanges d’expériences, promouvoir le rail dans les transports urbains et interurbains, réfléchir ensemble aux enjeux de la profession (internationalisation, financement, PPP), développer la coopération par la formation professionnelle. La SNCF serait le moteur de ce réseau, Ipemed jouant un rôle de facilitateur, et l’Union international des chemins de fer (UIC) celui d’outil de coordination internationale. Dans cette perspective, un partenariat stratégique serait noué dès le départ avec la RENFE, le couple franco-espagnol pouvant dynamiser la dynamique euro-méditerranéenne. Pour des raisons pragmatiques, les pays à mobiliser côté nord seraient les pays riverains de la Méditerranée plutôt que la grande Europe. Les premiers contacts ont été pris pour assurer une coordination entre la SNCF et l’UIC, ainsi qu’entre la SNCF et Renfe, mais à partir de 2010 l’avancement de Med Fer a été bien moins rapide qu’espéré, notamment du fait du faible intérêt manifesté par la Renfe.

Formation professionnelle : le projet Transmed innovation

Fin 2010 la SNCF a envisagé la mise en place d’un institut euro-méditerranéen de formation consacré aux métiers de la logistique et du ferroviaire. Ipemed a suggéré une formation fondée sur l’innovation managériale. Ce projet, appelé à associer la SNCF et ses homologues du Maghreb, s’est trouvé renforcé par les révolutions arabes au début de 2011. Finalement recentré sur les compétences techniques, le projet a été gelé par le Secrétariat général de la SNCF à la veille de l’été 2011.

3.5.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

Publications :

* *Les Notes d’Ipemed*, n°7-2010, « Les autoroutes de la mer, des perspectives prometteuses en Méditerranée », Maxime Weigert, préface de Marc Abeille.

Diffusion et influence :

* bon accueil de la cartographie des projets de transport et d’infrastructures par les entreprises participant au lancement de l’initiative « 2iM » ;
* mais peu de publications des études « transports » ;
* action d’influence d’Ipemed pour faciliter le rapprochement entre les compagnies aériennes européennes et notamment française et les compagnies du Maghreb.

3.5.6. Points faibles

* le rapport sur l’espace aérien (constats) reste une première étape ;
* faible diffusion des résultats des études « transports » d’Ipemed ;
* projets Med Fer et Transmed innovation non poursuivis, faute d’une adhésion suffisante.

3.5.7. Perspectives d’approfondissement

* Relancer les projets Med Fer (ou d’une variante qui concernerait les professionnels des transports publics urbains ?) et Transmed innovation si la SNCF le souhaite.
* Promouvoir un outil d’observation stratégique du transport et de la logistique en Méditerranée s’inspirant de l’« Observatoire des politiques et stratégies de transport en Europe » :
  + analyse de l’offre et la demande de transport dans les Psem, par mode de transport, à l’échelle internationale, nationale et si possible des grandes villes ;
  + analyse des principales politiques nationales de transport et des principaux projets programmés dans le domaine ;
  + communication régulière diffusant ces informations dans les milieux professionnels concernés pour faciliter les interactions et les projets communs.

**3.6. TIC et informatisation des sociétés**

3.6.1. Objectifs du programme

Le secteur des télécommunications et l’informatisation des activités économiques constituent un domaine de coopération euro-méditerranéenne potentiellement stratégique, d’autant que ses très rapides transformations se font presque simultanément au Nord et au Sud de la Méditerranée – même si les situations de départ ne sont pas identiques.

Le contexte des télécommunications est marqué par un double phénomène :

(i) *l’ouverture des marchés*: en Europe, la libéralisation du secteur a été progressive sur une vingtaine d’années, alors que dans les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient elle est conduite de façon accélérée depuis dix ans. Le premier objectif du programme est de comprendre cette nouvelle situation de la règlementation, de l’offre et de la régulation des télécommunications dans les Psem en comparaison avec la situation européenne.

(ii) *l’innovation extrêmement vive*: la numérisation ouvre la voie à la convergence multimédia, au développement accéléré du téléphone mobile et de l’Internet, et donc à la nécessité de nouveaux réseaux de distribution à très haut débit (fibre optique). Le deuxième objectif du programme est de comprendre les relations entre régulation et innovation, que ce soit dans les réseaux ou dans les contenus, et de comprendre comment favoriser le développement des contenus et des services.

Un troisième objectif concerne la coopération transméditerranéenne. Les Psem ouvrant leur marché téléphonique aux offres internationales, les offres européennes peuvent-elles, face aux offres concurrentes (Golfe notamment) financièrement plus alléchantes, proposer une offre « industrielle » complète, équipant l’ensemble du territoire national, rendant possible voire comprenant des services, éventuellement confortée par un échange de capital entre les opérateurs historiques ? Comment, à travers cette coopération industrielle, favoriser l'investissement dans les réseaux aptes à assurer l’accès élargi aux services multimédias ?

Quant à elle, l’informatisation des sociétés et des économies contemporaines constitue une mutation comparable à ce que fut l’industrialisation au 19ème siècle. Le dernier objectif du programme est de montrer que la révolution numérique nécessite une politique euro-méditerranéenne visant à créer un espace numérique commun, une société méditerranéenne de l’information fondée sur la confiance et qui serait le pivot d'une économie de la connaissance associant les deux rives.

3.6.2. Liste des travaux

* mai 2007 : « Régulation et développement industriel des télécommunications autour de la Méditerranée », Pierre Musso et Laurent Gille (dir.)
* juin 2011 : « La confiance dans la société numérique méditerranéenne. Vers un espace .med », Pierre Musso et Laurent Gille (dir.), avec l’aide de Wahiba Hammaoui

3.6.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Auteurs des rapports : deux experts français (ENS Telecom Paristech).

Groupe de travail ayant contribué à l’élaboration :

* du rapport 2007 : des représentants de l’Autorité de régulation de la poste et des télécommunications algérienne et de l’ANRT marocaine, une chercheuse de l’IRMC de Tunis, un économiste de l’AFD spécialisés dans les TIC, un universitaire italien, un consultant tunisien ;
* du rapport 2011 : la présidente du Forcom (Maroc), un vice-président de Telecom Italia, le président directeur général de Net Skills (Algérie), une chercheuse de l’IRMC de Tunis, un économiste de l’AFD Tunis, un représentant d’Orange (France Telecom Afrique Moyen-Orient), un professeur de la Faculté des sciences de la communication de Lugano, des représentants d’Unit.

3.6.4. Résultats et recommandations

Ne pas copier au Sud la régulation européenne des télécommunications (rapport de 2007)

* Constats :
  + réglementation : dans certains Psem les opérateurs historiques ont perdu en quelques années leur dominance. La régulation a parfois mal su s'adapter à ces changements, tandis que l'innovation technologique permettait de plus en plus la césure fonctionnelle des réseaux : selon une façon qui varie selon le pays, la chaîne de valeur se fragmente à un moment où les marchés se globalisent ;
  + infrastructures : la téléphonie mobile s'est imposée en Europe une fois la pénétration du fixe assurée de façon quasi-universelle ; en revanche elle est arrivée au Sud de la Méditerranée alors que les réseaux fixes ne touchaient encore qu'une part réduite de la population et des territoires.
* Question 1 : une adoption mimétique par les pays du Sud des régulations européennes (notamment sur les accès fixes) ne risque-t-elle pas de freiner voire d’empêcher le développement industriel en matière de réseaux filaires (câbles, fibres optiques) ?
  + faut-il induire une concurrence en infrastructures (c'est-à-dire favoriser la construction de plusieurs réseaux) en leur laissant une certaine latitude de différenciation des contenus offerts ; ou bien faut-il favoriser une concurrence plus large en services mais avec un quasi-monopole de l’opérateur historique sur les infrastructures de desserte ?
  + exporter telle quelle la réglementation européenne aurait vraisemblablement un effet désincitatif pour l’investissement, tant pour les équipements de base que pour les nouveaux services à terme ;
  + le boom du mobile (assez peu réglementé) au Sud a des effets très bénéfiques mais sans doute par défaut de réseaux de base. Le mobile demande des investissements progressifs, et peut se satisfaire d’équipements limités, peu coûteux et sur un territoire limité, pour ensuite se densifier avec la croissance de la demande. Les opérateurs mobiles deviennent extrêmement profitables et disposent d'une capacité d'investissement enviable. La croissance des réseaux mobiles et les effets d’échelle sur ces réseaux sont tels que le prix à la minute est en train de devenir inférieur au prix du réseau fixe ;
  + la norme CDMA (norme spécifique du mobile permettant des débits de 1 Mbits suffisants pour les images simples) est-elle un bon moyen terme entre le réseau fixe (le meilleur support pour le développement des services) et le mobile ?
  + la faiblesse actuelle des réseaux fixes ne peut être tenue comme une bonne indication de son avenir. Ils desservent encore principalement des professionnels et des entreprises, et conservent de ce fait une bonne rentabilité auprès d'une clientèle très demandeuse de haut débit et de services de qualité.
* Question 2 : une transposition des régulations européennes dans les Psem en matière de réseaux filaires n’aurait-elle pas aussi des conséquences majeures en matière d’industries du contenu (audiovisuel et services en ligne) ?
  + l’accès au haut débit (DSL ou fibre) devrait être favorisé notamment en milieu urbain dense, pour l’accès aux images et aux services multimédias ;
  + si les opérateurs n’investissent pas massivement dans les réseaux à haut voire à très haut débit (plusieurs dizaines de Mbits), le risque est grand de freiner le développement des industries et services du multimédia dans les Psem. Or ces pays ont particulièrement besoin d’e-services multiples adaptés à la demande locale en matière d’administration, de santé et d’éducation.

*🡪 Recommandations :*

* créer une conférence euro-méditerranéenne permanente des divers acteurs du secteur (opérateurs, industriels, régulateurs, centres de recherche, pouvoirs publics, associations de consommateurs…), appuyée sur les deux réseaux existants d’autorités de régulation des télécom : le Réseau des régulateurs de la région arabe et le Frate (francophone) ;
* aider au renforcement des capacités d’expertise des autorités de régulation indépendantes, échanger les bonnes pratiques et définir des préoccupations communes aux opérateurs du Nord et du Sud ;
* envisager de nouveaux partenariats industriels entre opérateurs du Nord et du Sud de la Méditerranée, en dehors des prises de participation en capital, à l’occasion notamment des privatisations ;
* mettre en réseau les parcs technologiques existant dans les pays arabes, d’une part entre eux, d’autre part avec ceux des pays du Nord de la Méditerranée ; développer des partenariats en matière de R&D et d’innovation de services ;
* rechercher une tarification domestique unifiée en téléphonie mobile, notamment un roaming gratuit, dans plusieurs Psem, qui existe déjà sur la téléphonie fixe. Avec l’extension au mobile, une tarification préférentielle trans-Maghreb augmenterait la taille du marché, favoriserait les liens entre les pôles technologiques (ou les lieux où il y a de l’innovation soutenue) et entre zones transfrontalières. D’une manière plus générale, inciter au développement de normes techniques communes au Maghreb ;
* fédérer des échanges communautaires pour créer un espace culturel transnational au Sud et favoriser le développement d’une industrie des contenus (Web 2.0) ;
* accompagner le mouvement du Maghreb en direction de l’Afrique subsaharienne, déjà amorcé en Tunisie et surtout au Maroc, par des partenariats renforcés entre opérateurs ;
* rechercher des schémas alternatifs de relations contractuelles sur le long terme. Outre les appels d’offre internationaux, il faudrait développer une contractualisation à moyen terme, car une politique trop stricte d’appel d’offres casse les rythmes de croissance, or l'économie numérique est une économie de coûts fixes qui suppose une certaine garantie de recettes récurrentes. Envisager de lancer des appels d’offres internationaux communs par exemple pour les trois pays du Maghreb ;
* développer la connaissance approfondie des usages des TIC dans les pays arabes ;
* développer des formations et des écoles de haut niveau dans les télécommunications, et renforcer les partenariats entre écoles.

L’informatisation, facteur de confiance pour une société méditerranéenne de l’information (2011)

L’enseignement essentiel du rapport est le rôle transformateur radical de l’informatisation des sociétés. Cela conduit à un nouveau regard sur la coopération transméditerranéenne. La question de la confiance est en effet à la fois au cœur des traditionnelles difficultés de l’intégration régionale, mais aussi au cœur de la transformation informatique qui émerge tant au Nord qu’au Sud.

* La culture numérique pourrait modifier sensiblement la nature de la confiance dans la gouvernance et donc dans les relations au sein des sociétés et des économies : bouleversement des mœurs, contestation des pouvoirs, nouvelles hiérarchies de la connaissance, nouveau rapport à l'information et surtout à ses sources. Le rôle joué par les TIC dans le Printemps arabe atteste que la technologie autorise aujourd'hui une circulation souterraine d'informations qui permet à la population de conquérir une liberté et de défier la censure. Dans cette dynamique, il faut noter l'importance à la fois de l'extérieur qui labellise l'information par sa pluralité (chaînes arabes et Internet occidental – il est donc fait confiance au pourtour méditerranéen), et des flux ascendants (du citoyen vers le groupe social – il est donc fait confiance à l'individu) ;
* *TIC et sécurité* :
  + avec les TIC, la technologie peut devenir simplement « prêtée » et pas « expliquée » ni transmise ; les mises à jours logicielles restent opaques pour les utilisateurs, qui deviennent dépendants de services qualifiés d’indispensables. Cela crée de l’inquiétude dans tout pays qui ne maîtrise pas la technique qui se diffuse ;
  + un contrôle industriel a lieu par les concentrations des industries high-tech dans des grandes firmes Nord-américaines voire chinoises, qui rachètent les entreprises locales. Un problème se pose de gestion de la sécurité des données ;
  + les enjeux sécuritaires des TIC poussent au contrôle étatique. Paradoxe politique : la Tunisie et l'Egypte font partie des pays où le poids du secteur des TIC était parmi les plus élevés de la région, avec près de 10% du PIB. Il n'est donc pas exclu que le Printemps arabe de 2011 conduise à une mise sous tutelle publique temporaire des TIC ;
* *production numérique, informatisation des sociétés et accès à l’Internet* :
  + dans la Méditerranée numérique la consommation s’est développée très vite mais la production peut encore progresser au Sud. L’évolution de l’accès aux technologies du téléphone mobile et de l’informatique est satisfaisante, mais l’informatisation est plus lente et l’accès aux réseaux reste difficile dans de nombreux territoires. Le retard des Psem dans l'usage d'Internet n'est pas d'ordre technique (la croissance des réseaux mobiles leur a permis de rattraper rapidement le niveau d'équipement des pays du Nord), mais économique et politique : si l’on excepte les Emirats, le Koweït, le Qatar et Bahreïn, Internet demeure hors de portée de la majorité des peuples arabes, surtout là où le PIB par habitant est inférieur à 3 000 US$ ;
  + le Sud est trop souvent associé à l'offshoring sans réelle valeur ajoutée. L’exemple des App Stores (qui commercialisent les applications pour smartphones) montre l'intérêt d'une diffusion « opaque » permettant la participation active de créateurs des Psem sans qu’ils soient identifiés géographiquement donc victimes de présupposés. Une nouvelle génération d’entrepreneurs jeunes, davantage orientés vers le client et le marché que vers la technologie, se développe ;
* *enseignement supérieur et recherche* : des projets euro-méditerranéens innovants ont vu le jour, comme le projet Eomed (Espace numérique ouvert pour la Méditerranée) pour la construction d’une communauté du savoir visant à mutualiser les ressources numériques dans le domaine de la culture, de la formation, de l’innovation et de la recherche ;
* *commerce et paiement électroniques* : ils sont source de création d’activités et de confiance. Les deux points de blocage sont le faible taux de bancarisation et de détention de cartes de paiement, et la non-convertibilité des monnaies qui interdit le commerce transfrontalier – ce qui montre que la pénétration des TIC relève d'un écosystème général ;
* *réseaux d’énergie électrique intelligents (smart grid)*: l'apport des technologies informatiques devrait économiser l'énergie, sécuriser le réseau et en réduire les coûts. Cela devrait être d’un grand apport pour l’objectif d’efficacité énergétique ;
* *tourisme électronique* : depuis les années 1990, l’e-tourisme se développe de manière spectaculaire (+ 80% par an). C’est un enjeu clé pour les Psem ; l’essor des TIC peut aussi être facteur d’inégalités touristiques ;
* *lien infrastructures-services* :
  + le développement des services en ligne et des services d'e-administration est étroitement lié au niveau de développement des infrastructures ;
  + la carte des câbles sous-marins téléphoniques montre la densité des câbles en Europe du Nord et souligne la pauvreté des liens Nord-Sud ne Méditerranée ; il n’existe même pas de « ceinture méditerranéenne ».

*🡪 Recommandations :*

* très désirable mais difficilement faisable : la réalisation d’un « Cloud computing méditerranéen » afin de créer un espace numérique partagé (« espace .med »), notamment dans trois domaines : les énergies renouvelables (solaire), le paiement électronique, la sécurité des réseaux ;
* facilement faisable :
  + la définition d’une charte d’usage et de référence et d’un label méditerranéen en matière de TIC favorisant une harmonisation des pratiques ;
  + la création d’un fonds d’investissement méditerranéen Medtic (partenariat public/privé) ;
  + un débat public sur les politiques à conduire en matière de protection de la propriété intellectuelle, de la vie privée et de la souveraineté ;
* à mi-chemin entre le désirable et le faisable : l’archivage du patrimoine culturel et historique de la Méditerranée, qui serait financé notamment pour les acteurs du secteur touristique, accompagné de la création d’une Web TV valorisant les richesses culturelles méditerranéennes ;
* une dynamique de production industrielle au Sud de contenus notamment de logiciels. Cela contribuerait à enrayer la fuite des compétences, à relocaliser des activités dans les pays d’origine et à faire revenir des nationaux installés dans la Silicon Valley ;
* le développement dans les Psem de l’enseignement et de la recherche dans le domaine des TIC, mais aussi des incubateurs et des start-up associés pour les jeunes ingénieurs.

3.6.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°7-2011, « La confiance dans la société numérique méditerranéenne. Vers un espace .med », Bouchra Boulouiz, Emmanuele Carboni, Nassim Kerdjoudj, Yamina Mathlouthi, Laurent Ponthou et Giuseppe Richeri. Coordonné par Laurent Gille, Wahiba Hammaoui et Pierre Musso
* *Construire la Méditerranée*, mars 2012, « Vers un espace .med - La confiance dans la société numérique méditerranéenne », coordonné par Laurent Gille, Wahiba Hammaoui et Pierre Musso.

3.6.6. Points faibles

* Faible nombre de rapports, faible diffusion éditoriale de ces rapports (deux publications seulement), compte tenu de l’impact potentiel énorme de ce secteur d’activité pour la convergence régionale.

3.6.7. Perspectives d’approfondissement

* à définir en fonction de l’arrivée de souscripteurs de ce secteur d’activité.

**3.7. Santé**

3.7.1. Objectifs du programme

L’importance de la santé dans le programme d’Ipemed tient à deux caractéristiques :

* la première est qu’il s’agit d’un secteur d’activité économique (économie publique, médicaments, biens médicaux…) dont la composante sociale et même sociétale est essentielle. Dans ce « service essentiel », l’interaction public-privé est centrale. La santé mobilise donc à la fois les entreprises, les populations, et l’action publique. Alors qu’une des critiques du processus de Barcelone est son faible impact auprès des populations, la santé constitue un domaine dans lequel la coopération euro-méditerranéenne peut avoir un fort retentissement parce qu’il peut largement concerner et impliquer la société civile ;
* la seconde caractéristique est que la coopération transnationale est particulièrement active dans le domaine de la santé, de par sa dimension universelle et la tradition humaniste des coopérations. Cette coopération est d’autant plus nécessaire que le différentiel entre les deux rives a atteint des proportions inacceptables par les populations, du fait de la crise du financement, de la dépendance vis-à-vis des biens médicaux occidentaux, de l’exode des compétences et des difficultés de la gouvernance sanitaire dans les Psem, en dépit des énormes efforts consentis et des améliorations en cours.

Le programme d’Ipemed s’est fixé deux objectifs. Le premier est de faire l’état des lieux de la santé dans les Psem :

* état sanitaire et transition épidémiologique ;
* analyse des déterminants de santé et du passage d’une politique de soins à une politique de santé ;
* état de la protection sociale et modèle de financement (relations entre secteur public et secteur privé, part des ménages dans le financement…)

Le deuxième objectif est de proposer des pistes de collaboration transméditerranéenne, dans tous les domaines de la santé publique :

* échanges de savoir-faire en matière d’observation de santé publique, et de gouvernance des équipements de santé ;
* formation des milieux médicaux et paramédicaux par exemple dans le domaine de la prescription de médicaments (afin d’éviter des prescriptions trop onéreuses ou mal adaptées) ;
* coopération productive dans le domaine des biens médicaux et dans celui des médicaments afin d’éviter un marché hyperconcurrentiel sur lequel il deviendrait de moins en moins possible d’établir la traçabilité des médicaments et de financer la R&D à long terme, et afin de donner aux Psem les conditions d’une production sur place des médicaments dont ils ont besoin ;
* coopération Nord-Sud de « clusters », la santé étant particulièrement propice à la réalisation de programmes territorialisés du fait de l’existence de grands équipements hospitalo-universitaires associant soins, formation, recherche et développement industriel.

Dans la santé comme dans d’autres secteurs (eau, énergie…), l’Institut s’est posé la question de savoir s’il fallait qu’une institution coordonne cette coopération (idée d’« Agence méditerranéenne de santé »). Au cours des années il s’est, là encore, plutôt prononcé en faveur d’une série de coopérations fonctionnelles (observation de la santé publique dans la région : contagions…, facilitation des échanges d’expériences, coopération décentralisée, promotion d’un modèle de santé publique considérant la santé comme un bien public et non comme une marchandise, identification et labellisation de projets de coopération transméditerranéenne, conseil et expertise, financement de formations, normalisation des compétences afin de favoriser les mobilités professionnelles dans la région, voire régulation des achats de médicaments et de biens médicaux) ; ces différentes fonctions pourront, ultérieurement, donner lieu à une agence de coordination régionale.

Les travaux d’Ipemed se sont concentrés sur le Maghreb, dans l’objectif de contribuer à la coopération maghrébine de santé.

3.7.2. Liste des travaux

* mars 2007: « Un projet méditerranéen pour la promotion de la santé. Le cas de la politique de lutte contre le cancer », Farid Chaoui (coord.)
* avril 2008 : rapport de synthèse du groupe « Santé » d’Ipemed, Farid Chaoui (coord.)
* septembre 2009 : « Quelle politique méditerranéenne du médicament ? », groupe « Médicaments » d’Ipemed coordonnée par Farid Chaoui
* novembre 2011 : « Les systèmes de santé en Algérie, Maroc et Tunisie, défis nationaux et enjeux partagés », Farid Chaoui et Michel Legros (coord.).

3.7.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Auteurs des rapports :

* tous les rapports du groupe « Santé » d’Ipemed ont été coordonnés par Farid Chaoui, professeur de gastro-entérologie, chargé auprès du gouvernement Hamrouche (1990-91) de la réforme de la santé et de la sécurité sociale ;
* le rapport de 2011 sur le Maghreb a été co-coordonné par Farid Chaoui et par Michel Legros qui est le directeur du département des sciences sociales et des comportements de santé de l’Ecole des hautes études en santé publique (EHESP, France).

Groupes de travail :

* Rapport de 2007 sur le cancer : le groupe de travail comportait une quinzaine de spécialistes, surtout des médecins oncologues (souvent chefs de service) : quatre Marocains, trois Algériens, un Tunisien, cinq Français ; un membre de l’Association tunisienne de lutte contre le cancer, et un ancien ministre de la santé et ancien président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme.
* Rapport de 2009 sur le médicament : le groupe de travail comportait le directeur de l'Institut Pasteur du Maroc à Casablanca, un membre du Centre national de pharmacovigilance d’Alger, un expert espagnol de l’Institut de pharmacologie de l’université autonome de Barcelone, et un des membres de la rédaction de la revue *Prescrire* (Paris).
* Rapport de 2011 sur la santé au Maghreb :
  + le groupe de travail comprenait cinq spécialistes de santé publique des trois pays du Maghreb, qui ont ou ont eu des fonctions politico-administratives dans ce domaine : un ancien consultant à l’OMS/ EMRO, le directeur général de l'Observatoire des maladies nouvelles et émergentes de Tunisie, un ancien ministre algérien de la Santé et ancien DG adjoint de l’OMS, l’ancien directeur de la prévention au ministère de la Santé d’Algérie, et le vice-président de l’université Mohamed V Souissi de Rabat ;
  + tenu en février 2012, le séminaire de validation du rapport a rassemblé en outre un ancien directeur de la Pharmacie d’Algérie, le directeur des hôpitaux et des soins ambulatoires du ministère de la Santé du Maroc, un économiste de la santé tunisien, l’ancien directeur (belge) de la division de l’intensification de la coopération avec les pays et les peuples les plus démunis de l’OMS, un économiste français de la santé, un membre de la rédaction de la revue *Prescrire*, et une des responsables de l’association « Nabni » de jeunes cadres algériens.

Partenariats Nord-Sud :

* la plupart des experts mobilisés dans ces groupes de travail ont des responsabilités institutionnelles importantes et sont engagés dans des coopérations internationales, notamment trans-maghrébines et transméditerranéennes. La santé est un des secteurs d’activité qui nourrit le plus de tels réseaux transfrontaliers y compris au Maghreb. Côté nord, trois des cinq Français du premier groupe de travail (cancer) sont très engagés dans les coopérations transméditerranéennes ;
* à l’occasion de ces travaux, des contacts ont été noués avec la revue *Prescrire*, et plus indirects avec l’OMS.

3.7.4. Résultats et recommandations

Etat des lieux des systèmes de santé et pistes de coopération dans le Maghreb (rapport de 2011)

* le rapport fait un état des lieux sur chacun des pays du Maghreb en s’appuyant sur les données disponibles et sur les rapports produits par l’OMS ou par d’autres institutions internationales. Son originalité est double : (i) il appréhende le Maghreb comme une totalité (potentialités et défis communs), et (ii) il dégage des pistes de coopération entre les pays du Maghreb et les pays de la rive nord de la Méditerranée ;
* les pays du Maghreb font face à des attentes fortes de leurs populations qui demandent l’accès aux soins de qualité au moindre coût ainsi qu’une plus grande participation des usagers et des professionnels à la gouvernance des systèmes de santé (transition démocratique). Les gouvernements doivent y répondre tout en maîtrisant les dépenses de santé qui vont considérablement augmenter du fait de l’augmentation et le vieillissement de la population (transition démographique) et de l’accroissement des nouvelles pathologies émergentes (transition épidémiologique) ;
* pour y arriver, les gouvernements doivent repenser leurs systèmes de santé (poursuivre la transition organisationnelle notamment entre le secteur public et le privé autour d’objectifs communs), favoriser les actions prenant davantage en compte les déterminants de la santé (éducation, nutrition, habitat, environnement), reformer en profondeur leur système de financement dans un sens plus équitable, développer des programmes comportant des coopérations Sud-Sud et avec les pays de l’Union européenne ;
* les trois pays ont également besoin d’une gouvernance fondée sur un système d’informations fiable et partagé, la participation des usagers, des ressources humaines mieux formées, et un important effort de recherche orienté sur la santé publique et le management des systèmes de santé. Même si c’est à un niveau différent, les trois pays ont besoin de mieux maîtriser la production des biens médicaux.

*🡪 Recommandations de coopérations transméditerranéennes (au-delà du bilatéral) :*

Observatoire de santé publique :

* relance d’un observatoire des politiques de santé dans le Maghreb ;
* financement de recherches sur l’accès aux soins et les inégalités de santé, recourant à des enquêtes épidémiologiques en population générale et comparative.

Echange d’expériences, promotion de la société civile :

* organisation d’un forum régulier entre les associations et organismes non gouvernementaux des pays méditerranéens ;
* rencontres régulières des décideurs (ministres, industriels, scientifiques, responsables associatifs, associations de professionnels) de la santé des pays du Maghreb et de la rive nord de la Méditerranée – sur le modèle d’un forum de décideurs, avec la participation de l’OMS, de la Banque mondiale avec l’objectif de contribuer à un partage d’expériences ;
* programme de jumelage entre CHU du Maghreb et d’Europe avec des échanges de personnels et mise à niveau de la qualité des prestations là où c’est nécessaire ;
* échanges entre les mutuelles et les organismes de protection sociale des pays des deux rives.

Formation :

* création d’un centre de formation de haut niveau sur le pilotage et le management des systèmes de santé ouvert aux professionnels des cinq pays du Maghreb ; le comité d’orientation comprendrait aussi des Européens ;
* soutien à la création d’une association des écoles de santé publique des Psem sur le modèle de l’Aspher (Association des écoles de santé publique de la région européenne) ou de l’Alass (Association latine pour l'analyse des systèmes de santé) ;
* mise à niveau des écoles de formation de personnel paramédical, et renforcement d’écoles de formation des cadres enseignants pour les écoles de paramédicales ;
* programme de renforcement des services pour une maternité sans risques (rénovation des maternités en particulier celles des zones rurales, formation pour une prise en charge appropriée des grossesses, de l’accouchement et du post-partum, formation de sage-femme de supervision) ;
* promotion de la médecine virtuelle (e-learning, e-diagnostics…).

Recherche, innovation, production :

* promotion auprès des programmes de recherche européens (PCRD…) pour valoriser les réponses aux appels d’offres associant des pays des deux rives de la Méditerranée ;
* aide à la mise en place d’une politique commune du médicament (génériques notamment).

Régulation :

* promotion d’une culture de la régulation en développant des outils d’évaluation, d’inspection et de contrôle et en s’appuyant sur des coopérations Nord-Sud ;
* création d’une instance de régulation des achats de médicaments et de biens médicaux utilisable par les pays du Maghreb central ;
* complémentarité entre le secteur privé et le secteur public, et normes partagées pour les structures et les services ;
* lancement à l’échelle maghrébine d’une étude des possibilités de financement de la santé à fin d’assurer un accès équitable pour toutes les couches sociales sur le modèle d’une couverture santé universelle.

Propositions de coopération transméditerranéenne dans le domaine du cancer (rapport de 2007)

* le choix du cancer vient de ce que cette pathologie représente un défi en raison de l’augmentation du nombre de cas (au Maghreb la transition épidémiologique fait du cancer un des principaux problèmes de santé publique), de la complexité de leur prise en charge, des coûts induits par la recherche, les mesures de diagnostic et de traitement. Cette pathologie réunit toutes les spécialités médicales et associe chercheurs, médecins et industrie pharmaceutique ; elle est donc un excellent terrain à la fois pour l’amélioration de la gouvernance du système de santé au Sud et pour la coopération ;
* cette coopération peut s’appuyer sur des réseaux transméditerranéens déjà fortement développés.

*🡪 Recommandations :*

* projet « cancéropôles en réseau » : de véritables réseaux nationaux, gérés par les équipes impliquées dans les soins et la recherche en cancérologie sous le contrôle des payeurs, peuvent être réalisés. Ce projet consiste à s’inspirer des modèles existants en Europe pour développer au Sud de véritables pôles santé centrés sur le cancer, comportant les trois dimensions de soins, recherche et formation ;
* projet « diagnostic du cancer du sein chez la jeune femme » : il s’agit d’équiper et former des spécialistes d’anatomo-pathologie et d’établir un transfert de savoir-faire de laboratoires spécialisés entre Europe et pays du Maghreb afin d’obtenir un diagnostic plus précis des cancers du sein. Programme de trois ans, coût estimé : €1,2 millions ;
* projet « réseaux de soins palliatifs » : réseaux maghrébins de soins dans lesquels le médecin généraliste joue un rôle prépondérant dans une structure le plus proche possible du domicile. Il s’agit de repérer les experts et de les former car il sont actuellement en nombre très insuffisant, afin qu’ils forment à leur tour les autres et constituent des équipes. Les trois pays du Maghreb mettraient en place un même programme de formation, qui se déclinerait pays par pays. Programme de trois ans, coût estimé : 1,2 millions €.

Mettre sur pied une stratégie euro-méditerranéenne pour le médicament (rapport de 2009) :

* le médicament est un des volets essentiels de la crise des systèmes de santé de la plupart des pays de la rive sud de la Méditerranée. La dépense moyenne de médicaments par habitant y est dix fois moins importante que sur la rive nord (50 dollars par habitant contre 500) ;
* les mises sur le marché accordées par les autorités publiques ne sont pas toujours optimales ni transparentes, soit que les médicaments ne soient pas les mieux adaptés aux besoins, soit qu’ils soient excellents mais très coûteux alors que des molécules un peu moins efficaces mais infiniment moins chères permettraient la couverture sanitaire d’une bien plus grande partie de la population. Il est indispensable d’identifier une liste de médicaments essentiels dans les Psem qui se situe au bon niveau entre efficience pharmacologique et coût pour la collectivité nationale ;
* une grande part des médicaments sont importés et ne concourent pas au développement économique du pays. Et des producteurs au Sud peuvent délaisser leur marché national pour préférer exporter sur les marchés lucratifs du Nord ;
* les pays européens sont concernés par cette situation : de nouvelles concurrences viennent de pays émergents producteurs de génériques et qui n’ont pas signé les accords internationaux sur la propriété intellectuelle (TRIPs) ou les ont signé tardivement ou encore qui exploitent des brevets tombés dans le domaine public. Dans son rapport de 2006, le groupe de travail « Innovation et propriété intellectuelle » de l’OMS avait placé le droit à la santé au-dessus de celui de l’innovation ; pour autant le groupe insistait aussi pour dégager une solution qui permettrait de protéger l’innovation.

*🡪 Recommandations :*

* la promotion des médicaments essentiels à prescrire dans les Psem passe par une action de sensibilisation et formation de la filière médicale, depuis les pharmaciens jusqu’aux médecins, aux infirmières, aux administrations publiques, aux enseignants et aux patients ;
* dans le médicament, on peut de moins en moins réguler à la seule échelle nationale (trop petite) et on ne peut pas le faire à l’échelle globale (trop grande : qui dira quoi que ce soit aux Chinois, aux Indonésiens etc.). En revanche, on peut agir à l'échelle régionale euro-méditerranéenne. Les laboratoires européens pourraient contribuer au transfert dans les Psem de la technologie de la production des médicaments les plus essentiels aux soins dans ces pays (production de génériques, cession de brevets, sous-traitance, joint ventures, délocalisations) ; en contrepartie de quoi ces producteurs locaux s'engageraient à ne pas vendre en Europe ou minoritairement. L’ensemble garantirait la qualité et la traçabilité des médicaments produits, et aiderait à desservir les marchés sub-sahariens. La région jouerait ainsi un rôle pilote en matière de relations Nord-Sud ;
* une vraie négociation pour l’accès des Psem aux molécules innovantes devrait être ouverte, notamment dans la perspective du développement de technopôles au Sud ;
* la mise en place d’une assurance maladie doit être promue dans tous les pays méditerranéens : l’accès aux soins restera un slogan vide de sens si le remboursement des médicaments, au moins ceux jugés essentiels, n’est pas garanti à toute la population.

3.7.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

Publications :

* *Les Notes d’Ipemed*, n°13-2012, « Défis nationaux et enjeux partagés, les systèmes de santé en Algérie, Maroc et Tunisie », Farid Chaoui et Michel Legros (dir.).

Diffusion :

* diffusion auprès d’un réseau d’experts santé identifiés par Ipemed (300 contacts, industriels et acteurs politiques clés des pays du Maghreb) ;
* mobilisation des réseaux de coopération médicale transméditerranéenne.
* des échanges ont eu lieu avec la Secrétaire d’état chargée de la santé en France Nora Bera, et avec la cellule de l’UpM française ; une rencontre avec le ministre de la Santé du Maroc.

3.7.6. Points faibles

* Une seule publication (2012).
* Un ajustement parfois délicat entre la position des laboratoires souscripteurs d’Ipemed, et celle des réseaux de médecins des Psem très en faveur des génériques.

3.7.7. Perspectives d’approfondissement

Thématiques :

* *les coopérations entre pays du Maghreb* : observation, échanges d’expériences, formation, recherche, production, distribution, régulation et notamment Autorisations de Mise sur le Marché à l’échelle maghrébine (réduire coûts et délais, faciliter l’harmonisation euromaghrébine et réduire les barrières non tarifaires), vaccination (commandes plus massives donc à prix réduits, meilleure circulation des vaccins et des professionnels de santé) ;
* *l’action régionale euro-méditerranéenne* contre la falsification des médicaments (un marché très lucratif et en pleine expansion qu’il faut mieux identifier et combattre) ;
* *la place des pays* *méditerranéens* dans la division mondiale du secteur santé (tourisme médical, circulation des produits pharmaceutiques, développement des formes de télémédecine...) ;
* lancement à l’échelle maghrébine d’une étude des possibilités de *financement de la santé*.

Aspects institutionnels :

* le programme devra mobiliser davantage les structures fédératives des laboratoires pharmaceutiques (LEEM français, European medical agency, European federation of pharmaceutical industry association, etc.) ; l’European medicines evaluation agency ; la Mutualité française pour ses travaux sur le trafic des faux médicaments, etc.
* lobbying à mener en direction de sommets ministériels « santé » de l’UpM et du 5+5.

**3.8. Tourisme**

3.8.1. Objectifs du programme

La Méditerranée est la première région touristique du monde : 58 millions de touristes internationaux en 1970, 300 millions aujourd’hui. Elle a subi les contrecoups de 2001 (11 septembre), 2009 (crise économique) et 2011 (les pertes de recettes touristiques liées aux révolutions se chiffraient au milieu de l’année 2011 à un milliard d’euros) mais compte encore pour le tiers du tourisme mondial. L’Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Plan Bleu estiment qu’elle pourrait attirer 400 millions de touristes en 2025. Mais rien n’est moins sûr : la part de la région dans le tourisme mondial baisse (35% en 2000, 32% aujourd’hui) parce que la frange côtière est saturée (sauf en Libye ou Algérie), les conflits d’usage du sol ou des ressources rares comme l’eau se multiplient, l’instabilité politique risque de durer. Le premier objectif du programme est de montrer à quelles conditions cette activité, qui représente jusqu’à 10% du PIB et de l’emploi de certains Psem, peut dynamiser l’économie, l’environnement et les territoires de la rive sud.

Le deuxième objectif est de proposer des outils pour une meilleure coordination des opérateurs privés du tourisme méditerranéen. Cette coordination est difficile car l’immense majorité des entreprises du secteur sont des TPE, par nature difficile à connaître et à mobiliser. Par ailleurs la puissance des tour-opérateurs marginalise les acteurs locaux en imposant une compétitivité prix draconienne pour résister à la montée des tourismes concurrents. Plusieurs initiatives témoignent de ce besoin d’une coordination régionale. Proparco (AFD) a organisé en juin 2011 au Caire une conférence sur la contribution du privé au développement touristique des pays africains et moyen-orientaux. L’Association des chambres de commerce et d’industrie de Méditerranée (Ascame) veut faire du tourisme un axe de sa stratégie ; elle a participé en 2006 avec l’OMT à l’organisation du premier Forum euro-méditerranéen de l’industrie touristique (Forum Meda tourisme, Barcelone) et à ses suivants. Des professionnels français ont lancé en 2009 la Mediterranean tourism association (Meta) dans le but de rassembler les professionnels de la chaîne touristique. Ces organismes ont été associés aux différentes initiatives publiques (Commission européenne, Femip-BEI, Institut européen des itinéraires culturels, Conseil culturel de l’Union pour la Méditerranée, Fondation Ana Lindh…) ; l’OMT a contribué à l’inscription du tourisme dans le 5+5 (Déclaration d’Hammamet de 2006 en faveur d’une politique de développement durable du tourisme solidaire méditerranéen, deuxième réunion à Ajaccio en 2008).

Un consensus se dessine en faveur d’une coordination public-privé euro-méditerranéenne qui serait dédiée à l’observation du tourisme méditerranéen (les publications de l’OMT ne descendent pas à un niveau de détail géographique satisfaisant), aux échanges d’expériences, à la promotion d’un tourisme durable, à une labellisation du tourisme de qualité et à la sortie des PME de l’informel, à la formation professionnelle. Mais la Méditerranée reste loin de ce que l’Asie a réussi avec la Pacific Asia tourism association (Pata) qui reçoit le support des tour-opérateurs, des compagnies aériennes et des croisiéristes.

3.8.2. Liste des travaux

* 2008 : « Créer une Agence méditerranéenne du tourisme pour coordonner l’action et promouvoir un tourisme durable et solidaire », note de travail d’Ipemed à partir de contributions de Robert Lanquar et Jean Viard
* 2009 : « Enjeux et nouvelles demandes de tourisme en Méditerranée », Ipemed (note)
* 2010 : « Renouveler le tourisme euro-méditerranéen : le grand chantier », Maxime Weigert
* 2011 : « Le tourisme en Tunisie. Les défis à l’heure de la transition démocratique », Maxime Weigert.

3.8.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

L’essentiel des travaux ont été réalisé par le chef de projet « tourisme » d’Ipemed. Un expert espagnol du tourisme a apporté sa contribution en début de période. Par ailleurs Ipemed a été partiellement associé au lancement de l’association Meta.

3.8.4. Résultats et recommandations

Etat des lieux du tourisme dans les Psem : l’impérieuse nécessité de changer de modèle

Analyse régionale :

* l’immense majorité des touristes qui fréquentent la Méditerranée viennent de la région – essentiellement d’Europe, mais de plus en plus des Psem. En dépit de sa globalisation, le tourisme reste au trois-quarts un tourisme de proximité régionale, en Méditerranée comme dans la Caraïbe ou en Mer de Chine ;
* au sein de la région méditerranéenne, la part de la rive nord baisse rapidement tandis que celle de la rive sud ne cesse de progresser : l’Égypte dépasse les 9 millions de visiteurs contre 3 millions en 1995, avant 2011 la Libye accélérait la mise en place d’une infrastructure touristique et hôtelière, le Maroc est en passe d’atteindre les ambitieux objectifs de sa « Vision 2010 », la Tunisie renouvelle son parc hôtelier et renforce sa formation professionnelle pour offrir des services de meilleure qualité.

Les nouvelles formes de la demande de tourisme méditerranéen :

* *essor du tourisme d’affaires* : la constitution d’un système productif transméditerranéen va se traduire par des mobilités d’affaires qui devront trouver leurs lieux. Au-delà des hôtels classiques de centre-ville, il y a une carte à jouer pour les opérateurs de tourisme ;
* *nouvelles mobilités et développement local*: le tourisme est partie prenante de la demande multiforme de mobilité : voyages multi motifs (affaires, famille pour les émigrés qui reviennent ponctuellement dans leur pays, loisirs, santé) ; tourisme semi permanent de jeunes retraités et d’actifs du Nord en quête de soleil et de confort bon marché. Tous ces touristes exigent un niveau de service équivalent à celui du Nord, notamment en matière sanitaire. Autour de la notion d’« économie résidentielle » l’association du tourisme et du développement local peut fonder une nouvelle stratégie pour les pays méditerranéens ;
* *montée du tourisme Sud-Sud* : de plus en plus nombreuses, les classes moyennes sont demandeuses de découverte de leur propre pays et des pays de leur voisinage arabe, bien au-delà du tourisme vers les lieux saints. Le poids de la clientèle libyenne a été mis en évidence lors de la crise libyenne qui a provoqué depuis 2011 la chute du chiffre d’affaires des cliniques tunisiennes ;
* *la Méditerranée comme interface entre l’Europe et l’Afrique* : l’essor de l’Afrique va se traduire par des relations avec l’Europe via la Méditerranée. Le Maroc a une stratégie ouest africaine ; les services de santé tunisiens attirent les Européens mais aussi les cadres africains ;
* *une demande croissante de tourisme culturel* : 40% du tourisme mondial est désormais un tourisme culturel. Les touristes européens, âgés en moyenne, ont vécu souvent de l’ordre de 1 500 jours de vacances depuis l’âge de 15 ans et cherchent des vacances originales ; les touristes du monde voudront de moins en moins « bronzer idiot ». Or la Méditerranée recèle des milliers de territoires de culture propres à une exploitation touristique : sites historiques, traditions agroalimentaires, lieux des trois religions etc.

*🡪 Recommandations :*

* *tourisme et cuisine* : reconnue pour ses qualités sanitaires et organoleptiques, la diète méditerranéenne disparaît de la région au profit de modes alimentaires impulsées par l’agrobusiness. Une reconquête culinaire, économique et culturelle est en cours à travers la promotion des circuits courts, l’interaction entre producteurs locaux et marchés de consommation urbains ou touristiques, et la promotion de la diète méditerranéenne. Les opérateurs touristiques ont un rôle à jouer dans cette redécouverte ;
* *tourisme durable* : il y a déjà plus de 400 types de certifications pour le tourisme durable dans le monde. En Méditerranée, la marge de progression de ces produits est énorme car il s’agit de la région du monde qui sera la plus touchée par le changement climatique ;
* *religion et tourisme* : la Méditerranée est le théâtre idéologique d’un pseudo « choc des civilisations ». Cette lecture masque la forte demande de découverte des réalités de l’Islam. Le tourisme des trois religions du Livre recèle des itinéraires d’une grande portée ;
* *tourisme et Internet* : Le « tourisme intelligent » fera de plus en plus appel à des outils web. La moitié des réservations réalisées par les Européens le sont maintenant par Internet ; à cet égard les offres méditerranéennes (Nord et Sud) sont en retard par rapport à ce qui se fait dans d’autres régions du monde. Une façon de rattraper ce retard serait d’anticiper sur les nouveaux usages du web non pas seulement sur la réservation mais sur le contenu du séjour touristique et notamment sa dimension culturelle.

Etudes pays : le cas des trois pays du Maghreb

Etude Tunisie : depuis la fin des années 1990, plusieurs études ont identifié les défaillances du tourisme tunisien et ont défini les moyens d’y remédier. Ipemed en a fait la synthèse à travers son rapport de 2011, à la lumière de la révolution en cours :

* l’activité touristique représente 6% du PIB et 12% de l’emploi à la fin des années 2000 ;
* elle a été au cœur du modèle de développement après la décolonisation. L’économie touristique du pays est restée sous le contrôle d’entreprises publiques et privées tunisiennes qui ont réalisé plus de 80 % des investissements touristiques pendant la phase de l’essor ;
* ce secteur a concouru à l’ouverture sur l’Occident : le tourisme demeure l’un des principaux moteurs du lien euro-tunisien ;
* les pratiques arbitraires du système Benaliste (les professionnels ont été réduits au silence) ont entravé une nouvelle stratégie dont chacun connaissait la nécessité : offre obsolète, mauvaise répartition saisonnière des flux qui s'est soldée par un faible taux d’occupation des hôtels, mauvaise gestion, arrière-pays et sites culturels délaissés.

*🡪 Recommandations :*

* *demande* : Russes, Polonais ou Bulgares constituent davantage une clientèle de compensation de la baisse de fréquentation des touristes européens qu’une clientèle de renouvellement ; en revanche les voisins directs de la Tunisie, la Libye et l’Algérie (40 % des arrivées internationales en Tunisie en 2010) symbolisent la nouvelle demande touristique entre Psem ;
* *offre* : diversifier les sites touristiques dans un sens plus culturel et durable ;
* *gouvernance* : démocratiser la gouvernance touristique, décentraliser les décisions, moderniser les institutions professionnelles et les entreprises (révolution web), valoriser les ressources humaines ;
* *transport* : la régulation du ciel tunisien entrave le développement des vols *low cost* à destination du pays (caractère bilatéral des accords aériens proposés par la Tunisie).

3.8.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

* *Les Notes d’Ipemed*, n°10-2010, « Renouveler le tourisme euro-méditerranéen : le grand chantier », Maxime Weigert
* *Les Notes d’Ipemed*, n°12-2012, « Le tourisme en Tunisie : les défis à l’heure de la transition démocratique », Maxime Weigert.

3.8.6. Points faibles

* Pas de souscripteur du secteur touristique chez Ipemed.

3.8.7. Perspectives d’approfondissement

* Poursuite des études pays : Maroc et Algérie (2012-2013)
* Tourisme et Responsabilité sociale et environnementale des entreprises
* Tourisme et mobilités Sud-Sud.

# 4. Analyses transversales

**4.1. Migrations et mobilités**

4.1.1. Objectifs du programme

La question des mobilités est centrale pour deux raisons. La première est économique : les entreprises de la région ont besoin que leurs salariés et leurs partenaires circulent facilement d’un pays à l’autre. On peut difficilement imaginer une quelconque intégration régionale sans cette commodité de base pour l’organisation de réunions de travail ou le pilotage de projets communs, et sans un meilleur ajustement entre offre et demande sur les marchés de l’emploi de part et d’autre de la Méditerranée. La seconde raison est politique. Le lancement de l’Union pour la Méditerranée en 2008 a placé la barre très haut en parlant d’union. Il ne saurait être question de dire aux populations de la région : nous voulons une union mais que chacun reste chez soi. Or en dépit de ce qu’annonçait la Politique européenne de voisinage (2004) qui parlait des « quatre libertés » – libre circulation des marchandises, des services, des capitaux *et des hommes* – la circulation des hommes n’est pas libre en Méditerranée, que ce soit entre Nord et Sud ou entre pays du Sud.

Le programme d’Ipemed reprend donc à son compte pour l’ensemble euro-méditerranéen la formule d’un récent rapport du Pnud sur le développement humain : « intégrer la migration dans des stratégies nationales de développement ». Le rapport du Pnud rappelle que « certaines régions s’emploient à créer des zones de libre circulation afin de promouvoir le libre-échange tout en optimisant les avantages liés à la migration, par exemple en Afrique de l’Ouest ou dans le cône sud de l’Amérique latine ». L’Institut estime qu’à terme l’espace Schengen devra comprendre les Psem. Cette libéralisation de la circulation des hommes pourra commencer par les entreprises et les réseaux professionnels transméditerranéens (postiers, comptables, électriciens, investisseurs…). Il s’agit de promouvoir non pas les migrations, qui restent le paradigme dominant dans l’opinion publique européenne et même pour la plupart des décideurs européens ; mais bien les mobilités.

4.1.2. Liste des travaux

* avril 2007 : « Migrants et migrations dans le bassin de la Méditerranée », Philippe Fargues et Hervé Le Bras
* janvier 2009 : La mobilité des professionnels dans l’espace Euromed : quel cadre réglementaire, quelles réalités de terrain ? », Helena Valdenassi,
* septembre 2009 : « Population et migrations autour de la Méditerranée, 1950-2050 », Hervé Le Bras

4.1.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Rapport de 2007 :

* auteurs : le directeur du Carim, centre de recherche sur les migrations méditerranéennes de l’Institut européen de Florence ; et un expert démographe français, directeur d’études à l’EHESS
* groupe de validation (mai 2007) : le président du Centre d'éducation et de formation interculturel Rencontre, l’ancienne directrice générale de l'Immigration et de l'emploi du gouvernement italien, le chef de la division Migrations internationales de l’OCDE, le président du Haut conseil Franco-Algérien de l’enseignement supérieur, une responsable du programme « migrations » de la direction Méditerranée-Maghreb de la DG Relex, une députée du parlement européen, le directeur des Relations extérieures d’Air France, un conseiller du ministre français des affaires étrangères.

Rapports de 2009 :

* une chercheuse italienne pour le premier rapport
* un expert démographe français pour le second
* une publication de 2011 a réuni ces rapports ainsi que le contenu de séminaires d’approfondissement internes à Ipemed (à travers son Comité scientifique) ou co-organisés par Ipemed.

4.1.4. Résultats et recommandations

Rapport de 2007 : la Méditerranée est d’ores et déjà passée aux mobilités

* L’UE est désormais la première région d’immigration du monde, avec une migration nette de +2,8 millions en 2004 (contre 1,2 million pour l’Amérique du Nord). Le trait va se renforcer avec les besoins de main d’œuvre d’un continent de plus en plus âgé ;
* l’ampleur de la transition démographique au Sud fait rapidement décroître la « pression migratoire » : la fécondité est maintenant inférieure à 2,5 enfants dans l’ensemble du Maghreb et à 3,5 en Égypte. Mais même si elle est limitée, l’offre de travail en Europe continuera d’attirer des migrants du voisinage : la spécialisation de la main d’œuvre engendre des déficits locaux que ne comblent pas les migrations internes en Europe. L’émigration sud méditerranéenne s’accroîtra vraisemblablement dans les années à venir ;
* le plus marquant de ces mouvements est le passage à une logique de mobilités. Les gouvernements du Sud tentent de maximiser le bénéfice que le pays peut tirer de l’argent de la diaspora et des liens culturels avec elle ; les pays du Maghreb ont ainsi récemment pris des lois qui favorisent la double nationalité. La dimension économique des liens transméditerranéens est facilitée par la hausse spectaculaire du niveau de qualification des migrants : si les jeunes d’aujourd’hui migrent, ce n’est plus tant pour survivre que parce que l’éducation et les médias ont élargi leur champ d’attentes ;
* nous vivons la fin d’une période ouverte avec la crise de 1974 (la migration « définitive » au lieu de la « noria ») et relayée par le mythe d'une « immigration zéro ». En réalité, la circulation migratoire a continué, la rotation s'est accélérée, dopée par la baisse des coûts de déplacement. Ce phénomène est masqué par la difficulté statistique de prendre en compte les départs des immigrés. La migration crée plus fortement qu'auparavant des liens entre pays d'arrivée et pays ou région de départ, d’autant que les contacts sont facilités par les moyens modernes de communication ;
* pour le moment, l’Europe ne tire pas tout le parti de cette nouvelle donne, et notamment du fait que la migration est devenue un marché concurrentiel. Les diplômés d’université représentent aujourd’hui 58% des migrants de première génération originaires des pays arabes et de Turquie au Canada et aux Etats-Unis, mais seulement 10% en Europe – et moins encore dans les pays d’Europe méditerranéenne comme la France.

*🡪 Recommandations :*

* c’est toute une nouvelle gamme d’outils politiques qu’il faut développer, par exemple les « migrations qualifiantes » : cogestion de la formation et du premier emploi par des accords bilatéraux entre un pays du Nord et un pays du Sud dans des domaines où une pénurie de main d’œuvre qualifiée existe au Nord ;
* la coordination politique Nord-Sud est rendue d’autant plus nécessaire que les partenaires du Sud sont, à leur tour, devenus des pays d’immigration.

Rapport Le Bras de 2009 : passer d’une vision administrative des migrations à une vision économique des mobilités

* sur le plan démographique, on ne peut pas raisonner en termes d’opposition Nord-Sud : il y a d’importantes différences au sein de l’Europe, et de tout aussi importantes différences entre pays du Maghreb et du Proche-Orient. Par ailleurs, les taux d’activité sont en train de se rapprocher dans l’ensemble de l’espace euro-méditerranéen : les structures par âge et par sexe des marchés du travail des différents pays de la région convergent ;
* l’Europe n’a pas massivement besoin d’apports extérieurs de main d’œuvre pour contrebalancer la baisse de sa fertilité : le recul du départ à la retraite et la progression de l’activité féminine répondront à l’essentiel de ce besoin. Autrement dit, il ne faut pas envisager l’avenir migratoire en Méditerranée comme un immense transfert de populations depuis des pays démographiquement pléthoriques vers des pays démographiquement déprimés ;
* en revanche, les migrants venus des Psem jouent et joueront un rôle important au Nord pour des raisons non pas démographiques mais économiques, car ils facilitent les ajustements sur des marchés du travail très fragmentés ;
* la Méditerranée connaît déjà une importante circulation, même si elle n’est guère prise en compte dans la plupart des statistiques sur les migrations internationales. Et cette circulation devrait croître car les migrants sont de plus en plus mobiles et sensibles à la conjoncture économique, de plus en plus qualifiés (y compris les clandestins), de plus en plus reliés à leur pays d’origine.

Prolongement par El Mouhoub Mouhoud :

* la libéralisation du commerce de biens et de services ne remplace pas la mobilité internationale des facteurs de production, notamment le travail ; l’idée de substitution entre migrations et commerce continue à inspirer l’Europe (faire du co-développement pour éviter l’immigration), alors qu’il faudrait déjà mettre sur pied les outils de la mobilité qui accompagnera les progrès de l’interdépendance économique des deux rives ;
* sur le *brain drain*, qui sert de justification à la politique ultra protectrice de l’UE vis-à-vis de l’émigration depuis les Psem : dans les Psem les avantages du départ des qualifiés l’emportent sur les inconvénients. Or l’Europe attire proportionnellement de moins en moins de diplômés des Psem, qui préfèrent le Golfe ou les Amériques ;

Contribution de Charles Abdallah sur les dégâts du *brain drain* au Proche-Orient :

* le cas du Liban suggère que l'analyse doit être approfondie et mieux tenir compte des contextes nationaux ou sous régionaux – notamment celui de la désastreuse « culture de la rente » au Proche-Orient, à laquelle contribuent l’émigration des diplômés et les remises migratoires.

Rapport sur le cadre réglementaire européen et les demandes de mobilité des réseaux professionnels

* L’étude donne la situation au début de 2009 des débats internationaux sur le lien entre mobilités et développement, notamment sur les migrations circulaires qui faciliteraient les allers retours entre pays d’origine et de destination ;
* l’outil mis en place par l’UE pour faciliter les mobilités professionnelles, la carte bleue, fait pâle figure en comparaison avec la carte verte des Etats-Unis. L’Europe reste plus rétive à l’immigration, même à l’immigration qualifiée ; proportionnellement, il y a quatre fois moins de sud Méditerranéens en Europe occidentale que de Mexicains aux Etats-Unis ;
* l’enquête de terrain auprès des réseaux professionnels transméditerranéens confirme. Ces acteurs (i) ont une pratique et une demande de mobilité qui concernent surtout les qualifiés et les très courts séjours récurrents ; (ii) rencontrent bien des difficultés de mobilité notamment liées à l’octroi des visas ; (iii) estiment que le développement de la mobilité est un enjeu dont dépendra le succès de leur activité future.

*🡪 Recommandations :*

* mise en place d'un passeport spécial pour les professionnels qualifiés, hommes d'affaires, migrants réguliers, étudiants.

4.1.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

Publications :

* *Les Notes d’Ipemed*, n°1-2009, « Migrants et migrations dans le bassin de la Méditerranée », Philippe Fargues et Hervé Le Bras
* CNRS *Strates*, 2008, « Les mouvements de personnes en Méditerranée : des migrations aux mobilités », Philippe Fargues, Hervé Le Bras, revue Strates, livraison « UE et Voisinages : la quête d’une intégration régionale », Y. Richard éd., Ladyss, Paris
* *Construire la Méditerranée*, 2011, « Méditerranée : passer des migrations aux mobilités », Pierre Beckouche et Hervé Le Bras (dir.).

Diffusion, impact :

* association d’Ipemed aux discussions politiques qui ont préludé à la création de l’Office Méditerranéen de la Jeunesse.

4.1.6. Points faibles

* Pas de souscripteur d’Ipemed concerné directement par cette question, qui concerne en réalité tous les membres fondateurs et partenaires d’Ipemed.
* Ampleur de la prévention en Europe à l’égard de la libre circulation des personnes.

4.1.7. Perspectives d’approfondissement

* comparer les politiques (visas…) et pratiques de mobilité concernant les ressortissants des pays du Maghreb, selon que les pays destinataires sont européens, du Golfe, américains, asiatiques.

**4.2. Réseaux professionnels transméditerranéens**

4.2.1. Objectifs du programme

Depuis le lancement du processus de Barcelone en 1995 et en partie grâce à lui, un grand nombre d’initiatives de la société civile tissent un réseau transméditerranéen de coopération et de solidarités multiples dans le domaine économique (audiovisuel, postes, transporteurs d’électricité, cancérologues, professionnels du capital investissement, collectivités locales…). Mais faute d’une coordination suffisante, ces initiatives restent dispersées. Elles ne parviennent pas à mailler le territoire régional comme les pays riverains de la mer Baltique ont réussi à associer leurs ports et leurs transporteurs, leurs villes, leurs universités…

L'UE a soutenu un certain nombre de ces réseaux professionnels euro-méditerranéens en les labellisant et/ou en les finançant, qu’il s’agisse de réseaux entrepreneuriaux (BusinessMed, Ascame : chambres de commerce méditerranéennes), de promotion de l’investissement (Anima), ou d’expertise (Femise : Forum euro-méditerranéen des instituts de science économique). Elle a fortement financé la création d’un des projets de l’UpM, l’Euro-Mediterranean university (Emuni) dont l’objectif était de fédérer les coordinations universitaires, ce qu’elle ne parvient toujours pas à faire. Mais très au-delà de ces quelques réseaux, la dynamique *bottom up* de la société civile euro-méditerranéenne n’a ni reconnaissance ni soutien, alors qu’elle est essentielle à la réussite de l’intégration régionale.

Le programme « réseaux professionnels » d’Ipemed s’est donc fixé quatre objectifs :

* reconnaître la pertinence du travail de ces réseaux professionnels pour le rapprochement des deux rives de la Méditerranée ;
* leur proposer de faire masse, d’être visibles et de coopérer, et ainsi pouvoir mieux s’adresser aux décideurs ;
* influer pour promouvoir le financement des réseaux qui sont peu coûteux, dont l’impact pour la région peut être énorme (forte capacité de démultiplication dans les milieux professionnels de chacun des pays), mais qui manquent souvent du minimum de moyens pour pérenniser leur action ;
* soutenir les actions des réseaux professionnels qui pourraient s’insérer dans le cadre d’une politique méditerranéenne de maillage du territoire régional (ports, agences d’urbanisme, transports ferroviaires, technopoles etc.).

4.2.2. Liste des travaux

* 2010 : « état des lieux des réseaux professionnels euro-méditerranéens et bilan de l’Euromed postal », Amal Chevreau et Maxime Weigert

Actions d’Ipemed :

* mise en place d’un portail internet « Maison du monde méditerranéen » présentant des réseaux actifs dans la région
* invitation des réseaux professionnels aux groupes de travail d’Ipemed (Remob, Anima, Medelec, Arome…)
* invitation aux événements organisés par Ipemed (conférences…)
* réunion d’une dizaine de ces réseaux lors des « Entretiens de la Méditerranée » organisés par Ipemed à Barcelone en 2008
* participation d’Ipemed aux groupes de travail de ces réseaux (Club PPP…)
* contribution au lancement de ces réseaux (Euromed postal : 2007, Meta : 2009)
* promotion de nouveaux réseaux (Med Rail : 2010)
* accord de partenariat avec l’Emuni (MoU de 2010).

Par ailleurs Ipemed travaille en bonne collaboration avec des organismes euro-méditerranéens d’études économiques qui ont une dimension de réseau : Ciheam, OME, Plan Bleu, Femise, Carim…

4.2.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Auteurs : rapport sur les réseaux professionnels : deux chefs de projet d’Ipemed.

Partenariats : Ipemed a eu des contacts réguliers avec les réseaux professionnels suivants :

*Entreprenariat*

* BusinessMed (UMCE-Union méditerranéenne des confédérations d’entreprises), constituée des fédérations de douze pays méditerranéens ;
* l’Afaemme (Association of organisations of mediterranean businesswomen), association des organisations méditerranéennes des femmes chefs d’entreprise ;
* Young Mediterranean leaders (YML), qui oeuvre au rapprochement des deux rives sur la base de projets concrets en s’appuyant sur les jeunes décideurs méditerranéens ;
* Euromed capital forum (capital investissement), qui rassemble les fonds de private equity et de capital risque intervenant en Méditerranée ;
* Anima investment network, plateforme multi-pays de développement économique de la Méditerranée qui réunit 80 agences gouvernementales, réseaux d’affaires, de financement et d’innovation du bassin méditerranéen ;
* Club PPP Med Afrique, lancé par le Club des partenariats public-privé en 2008.
* la Fédération méditerranéenne des ressources humaines (FMRH).
* la Fédération des experts comptables méditerranéens, constituée à Rome en 1999 pour organiser la coopération entre les experts comptables des deux rives ;

*Régulateurs et secteurs d’activité*

* Medener, association des agences nationales de conservation de l’énergie ;
* Medelec, réseau regroupant depuis 2006 les opérateurs électriciens du bassin.
* Euromed Postal, qui a tenu en juillet 2007 son colloque constitutif en associant toutes les Postes des pays riverains puis a lancé le projet commercial « Euromed Post Community » ;
* Copeam (Conférence permanente de l’audiovisuel méditerranéen), forum permanent de dialogue et coopération des acteurs du secteur audiovisuel ;
* la Mediterranean travel association (Meta), qui rassemble des professionnels privés et publics du tourisme et des voyages ;
* Jurimed-Droit et Méditerranée, coordination des réseaux des professions juridiques méditerranéennes (notaires, avocats…) ;

*Territoires, développement local, aménagement, environnement*

* le Remob (Réseau méditerranéen des organismes de bassins), qui promeut, en forte interaction avec Ipemed, la gestion de l’eau par bassins hydrographiques ;
* Cités unies, dont le pôle « Méditerranée » développe depuis une dizaine d’années des partenariats entre collectivités locales françaises et des Psem ;
* l’Umar (Union méditerranéenne des architectes), fondée en 1994 à Rabat entre les organisations nationales représentatives des architectes des pays riverains ;
* la CRPM (Conférence des régions périphériques maritimes), dont la Commission interméditerranéenne est un instrument de coopération décentralisée entre régions ;
* le Mediterranean information office for environment, culture and sustainable development (MIO-ECSDE).

*Formation*

Bonne collaboration avec des réseaux maghrébins de diplômés :

* l’Atuge, Association des Tunisiens des grandes écoles, très active dans les relations franco-tunisiennes notamment dans les milieux d’affaires ;
* l’AMGE, Association des Marocains en grandes écoles ;
* Reage, Réseau des Algériens diplômés des grandes écoles et universités françaises.

Des relations plus épisodiques avec des réseaux de coordination de formation supérieure :

* Euro-Mediterranean network of public administration schools (Medpan);
* réseau méditerranéen des écoles de management (RMEM) ;
* réseau méditerranéen des écoles d'ingénieurs (RMEI) ;
* Union des universités de la Méditerranée (Unimed) ;
* Euro-Mediterranean university (Emuni).

*Autres*

* Arome (Association de radiothérapie et d'oncologie de la Méditerranée), qui rassemble les cancérologues radiothérapeutes du bassin méditerranéen ;
* la Société française d'angiologie (SFA) ;
* Carta Mediterranea, association espagnole de promotion du dialogue interculturel ;
* la Plateforme non-gouvernementale euromed, qui regroupe des acteurs de la société civile autour d’une charte de valeurs communes.

4.2.4. Résultats et recommandations

*🡪 Recommandations*

* monter le réseau « Med rail » (cf supra § 3.5) ;
* monter un réseau « Med-Urba » qui rassemblerait les agences d’urbanismes (ou leurs équivalents) des villes des pays riverains de la Méditerranée, compte tenu de l’importance du volet urbain des enjeux énergétiques, d’eau et assainissement, de transport, de santé, d’efficacité économique et d’innovation ;
* lancer l’idée de réseaux portuaire (Med-Ports), des parcs naturels, de sécurité sanitaires des aliments, etc. ;
* financer les réseaux à monter, soutenir les réseaux existants mais qui ne parviennent pas encore à assurer leur développement, promouvoir leur synergie.

4.2.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

Publications :

* *Palimpsestes d’Ipemed*, n°1-2011, « Les réseaux professionnels transméditerranéens », Amal Chevreau et Maxime Weigert.

Diffusion :

* promotion régulière des réseaux professionnels auprès des décideurs euro-méditerranéens (UpM ; UE : SEAE, DG Relex…).

4.2.6. Points faibles

* pas de résultat probant dans notre action d’influence pour trouver des financements à ces réseaux (budget annuel estimé à un million d’euros) ;
* faible impact de notre stratégie d’incitation à une meilleure coordination de ces réseaux (qui se produit mais à un niveau encore trop limité et sans que l’action d’Ipemed n’apparaisse significativement à l’origine de cette coopération).

4.2.7. Perspectives d’approfondissement

* poursuite du travail de partenariat avec ces réseaux ;
* approche de réseaux nouveaux pour Ipemed : Fédération des entreprises du recyclage (Federec), réseau euro-méditerranéen des régulateurs d'énergie (Medreg/Remep), le Forum syndical euromed ;
* Poursuite de leur promotion auprès des instances euro-méditerranéenne (UE, UpM).

**4.3. Formation professionnelle**

4.3.1. Objectifs du programme

La formation professionnelle est un thème paradoxal. D’un côté il n’est pas facile à diffuser au Sud parce qu’elle a pu y être considérée comme dégradante car pas aussi noble que les formations générales longues, parce qu’il n’y a pas toujours d’organismes sectoriels dédiés (tourisme, eau…), parce qu’enfin elle y est (comme au Nord d’ailleurs) souvent mise en œuvre par plusieurs ministères de tutelle et toujours dans un contexte politico-institutionnel national très spécifique (rôle du central ou du local, prégnance plus ou moins forte de l’éducation nationale, niveau de participation des entreprises à la définition des objectifs etc.).

D’un autre côté, la majorité des Psem considèrent aujourd’hui que la réforme de la formation professionnelle est une priorité absolue, même s’ils ne l’envisagent pas tous au même rythme et de la même manière (établissement de normes nationales de connaissances et de compétences et réforme des systèmes de certification, adéquation formation / marché du travail, participation des entreprises à la gestion des formations, employabilité, apprentissage tout au long de la vie). Depuis plusieurs années, la formation professionnelle est l’objet d’une importante coopération transméditerranéenne.

Le programme d’Ipemed s’est donné pour objectifs :

* de faire le point sur la variété des systèmes nationaux de formation professionnelle dans la région ;
* de faire le point sur les coopérations transméditerranéennes ;
* de contribuer à une meilleure reconnaissance réciproque des compétences afin de faciliter les mobilités transméditerranéennes, tant pour les entreprises (éclairer les possibilités d’embauche sur place pour des entreprises voulant traverser la Méditerranée) que pour les actifs (mobilité professionnelle d’un pays à l’autre).

4.3.2. Liste des travaux

* Août 2010: « Identité professionnelle et mobilité. Formation professionnelle et échanges Nord-Sud », Jean-François Nallet

4.3.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

* Auteur du rapport : un expert français, ancien directeur technique de l’Afpa.
* Les personnes interviewées dans le cadre du rapport étaient des responsables de trois Psem, d’Espagne et de France :
  + Maroc, Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail : la responsable de la coopération technique internationale, le directeur des relations internationales, le directeur du développement
  + Tunisie, Agence tunisienne de la formation professionnelle : le directeur général ; Agence nationale pour l’emploi et le travail Indépendant : la directrice de l’international, le directeur de la statistique, le directeur du développement
  + Liban : l’économiste de la Délégation de l’Union européenne ; Office national de l’emploi : le directeur général ; le directeur général de l’Enseignement technique et professionnel, et le directeur de l’ingénierie du ministère de l’Education et de l’enseignement supérieur : Observatoire universitaire de la réalité socio-économique : le directrice
  + Espagne, Institut national des qualifications : la directrice du département de conception des qualifications
  + France, délégation aux affaires internationales du ministère du Travail : le chargé de mission ; Association pour la formation professionnelle des adultes : le chargé de mission aux affaires internationales pour l’UpM.
  + Parlement européen : un expert formation professionnelle.

4.3.4. Résultats et recommandations

* Consacré à la construction « d’identités professionnelles » de métiers d’ouvriers, d’employés et de techniciens afin de faciliter les mobilités professionnelles (notion de « transnationalité des métiers »), le rapport fait le point sur la variété des systèmes de formation professionnelle en Méditerranée ;
* les enquêtes de terrain au Sud de la Méditerranée montrent que la situation est meilleure que ce qu’on dit souvent en termes de participation des employeurs à l’ingénierie des formations ;
* il fait le aussi point sur les nouvelles orientations des coopérations transméditerranéennes :
  + le projet Meda-ETE (Education and training for employment) lancé en 2002
  + la première conférence euro-méditerranéenne des ministres du Travail et de l’emploi tenue à Marrakech en novembre 2008
  + le premier forum euro-méditerranéen de l’enseignement technique et de la formation professionnelle, présidé par les ministres français et égyptien en charge de cette question, tenu à Marseille en décembre 2008 et qui a lancé des perspectives pour une plus grande mobilité professionnelle au sein de la région euro-méditerranéenne
  + le rapport « Formation professionnelle » destiné au sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux de 2010
  + la rencontre organisée par le Centre pour l’intégration en Méditerranée de Marseille en juin 2010 consacré aux équivalences des diplômes et à la reconnaissance des compétences acquises afin de faciliter la mobilité des travailleurs.
* la région continue à manquer d’outils pour établir les équivalences d’un cadre de certification national à un autre. Nous ne savons toujours pas si un électricien qualifié comme tel au Maroc le serait de ce fait en Irlande ;
* le besoin de reconnaissance réciproque est d’autant plus grand qu’un pays comme la Tunisie s’apprête à devenir, à moyen terme, importateur de compétences compte tenu de son fort ralentissement démographique.

*🡪 Recommandations :*

* la Méditerranée a absolument besoin de « référentiels métiers » compatibles d’un pays à l’autre ;
* les certifications doivent mettre au jour l’expérience et les savoirs faire acquis (i) quelles que soient les formations initiales (qui varient beaucoup d’un pays à l’autre) ; et (ii) dans toutes les situations de travail, que celles-ci relèvent de l’économie formelle ou de l’économie informelle ;
* une première ébauche de tels référentiels devrait être élaborée dans les métiers du BTP et de la maintenance, de l’hôtellerie-restauration, et dans l’aide à la personne (aides-soignants…), dans lesquels il y a une forte demande à la fois sur la rive nord et sur la rive sud.

4.3.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

* Pas de publication du rapport.
* Les représentants des organismes de formation professionnelle des Psem invités au séminaire de validation d’Ipemed, se sont déclarés très favorables à poursuivre l’échange.

4.3.6. Points faibles

* Faible diffusion des résultats de l’étude. Pas de poursuite de l’étude.

4.3.7. Perspectives d’approfondissement

* réalisation de l’étude sur les référentiels métiers dans le BTP, la maintenance et l’hôtellerie-restauration ;
* formation professionnelle qualifiante : analyse des pratiques et des besoins des entreprises de la rive nord (stages qualifiants d’ingénieurs et techniciens supérieurs venus des Psem).

**4.4. Responsabilité sociale et environnementale des entreprises**

Un début de réflexion a lieu sur la RSE, comme angle d’analyse de la convergence normative entre les rives de la Méditerranée. Il ne s’agit pas des normes réglementaires mais de celles que s’imposent les entreprises au-delà du cadre légal en vigueur.

On sait qu’en Europe de l’Est la RSE a été un des moyens de l’intégration régionale avec l’Ouest ; il s’agirait de faire un état des lieux en Méditerranée, et de voir si les entreprises de la région peuvent partager les valeurs d’un développement productif, durable et solidaire.

**4.5. Aménagement du territoire, décentralisation, coopération décentralisée, « Sdec-Med »**

4.5.1. Objectifs du programme

Jusqu’à la révolution tunisienne qui a mis en évidence l’ampleur des inégalités spatiales, les territoires étaient rarement placés en haut de l’agenda des politiques publiques des Psem. Ils étaient et restent encore largement vus à travers leur contrôle politique davantage que comme des composantes du développement économique. Il faut dire que ces territoires se caractérisent surtout par leurs problèmes : absence fréquente de registres cadastraux ou de régimes fonciers clairs, déficit de services urbains essentiels (alimentation en eau et traitement des eaux usées, accès à la santé, gestion des déchets, logement…), pression sur un espace rural qui ne désemplit pas et qui est menacé par l’ajustement agricole, pression sur des milieux littoraux fragilisés par l’urbanisation et le boom touristique, efficacité sous optimale d’activités privées concentrées sur quelques territoires et d’une action publique insuffisamment décentralisée.

Le premier objectif du programme est de montrer que les territoires peuvent être un ingrédient essentiel du développement économique. Dans une économie fondée sur les interactions, des territoires bien gérés, animés par les acteurs locaux et bien connectés, sont un véritable facteur de production. L’aménagement du territoire est non seulement une façon de mieux équilibrer le pays géographiquement, mais aussi de promouvoir le magnifique patrimoine des territoires méditerranéens, valoriser les circuits courts, stimuler l’innovation grâce à des clusters, mieux tirer parti de ces locomotives du développement que peuvent être les villes (il n’existe de schémas directeurs que pour les plus grandes d’entre elles), lancer le développement rural, et, partout, favoriser la participation des citoyens à travers la décentralisation.

Le deuxième objectif est de tirer parti de la dimension transversale des territoires – l’approche intersectorielle étant une des missions d’Ipemed. Partir des territoires, c’est une façon de traiter les interactions entre l’énergie, l’eau et l’agriculture, ou encore entre tourisme et environnement, et de mieux articuler des plans sectoriels nationaux qui ne sont pas cohérents entre eux.

Le troisième objectif est de faire le point des transformations de la gouvernance territoriale dans les Psem, qui s’accélèrent depuis quelques années.

Le quatrième objectif est de promouvoir l’approche territoriale dans les relations transméditerranéennes. Les territoires sont une façon concrète et pragmatique de coopérer (coopération décentralisée), d’échanger les expériences, et d’aborder des enjeux politiques aussi sensibles que ceux de l’eau ou de l’agriculture. Le déploiement de réseaux de transport ou d’énergie transméditerranéens est une des façons les plus efficaces de réaliser l’intégration régionale à laquelle Ipemed travaille.

Le dernier objectif est de donner, grâce à la cartographie de l’ensemble de la région, une vision intégrée et partagée de l’espace euro-méditerranéen qui se présente encore trop souvent de manière segmentée – pays par pays ou secteur par secteur (énergie, transports, tourisme…). Ipemed promeut notamment le lancement d’un « Schéma de développement de l’espace euro-méditerranéen », qui serait la version méditerranéenne du Schéma de développement de l’espace communautaire (Sdec) par lequel, dans les années 1990, l’Union européenne avait pour la première fois donné une vision intégrée de son territoire à l’ensemble des pays membres et des acteurs économiques.

4.5.2. Liste des travaux

* juin 2007 : « Pour un engagement stratégique des Régions en Méditerranée. Analyse du questionnaire Ipemed-ARF sur les actions de coopération avec le Sud et l’Est de la Méditerranée », Adélaïde Jannot
* août 2008 : « La gouvernance des services publics urbains essentiels au Sud de la Méditerranée », rapport pour l’AFD, Ipemed et Institut de la Méditerranée, Jean-Claude Tourret et Vincent Wallaert
* 2010 : « Faire la Méditerranée des territoires, des villes et des régions », projets d’Ipemed pour la Méditerranée, note de travail, Jean-Louis Guigou
* 2010 : « Le besoin d’un ‘SDEC Voisinages’ – Schéma de développement de l’espace commun du voisinage », note de travail, Pierre Beckouche
* 2012 : « La coopération décentralisée en France à l’heure des Printemps arabes », rapport d’Ipemed, de l’Association des régions de France (ARF), de l’Association des départements de France (ADF) et de l’Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), Michel David.

4.5.3. Auteurs, composition des groupes de travail et partenariats Nord-Sud

Auteurs :

* Rapport sur les services urbains : deux experts français
* Notes d’Ipemed sur les territoires et le « Sdec Voisinages : deux experts français
* Rapport sur la coopération décentralisée : un expert français

Partenariats :

* Uniquement avec des organismes français (ARF, ADF, AMGVF) mais dont l’un, l’Institut de la Méditerranée de Marseille, est fortement associé aux réseaux transméditerranéens.

4.5.4. Résultats et recommandations

Rapport sur la gouvernance des services urbains

* Avant celle du financement, la question clé des services urbains essentiels au Sud est bien celle du management, des méthodes, de la coordination des acteurs et de la gestion par la demande – bref la question de la gouvernance ;
* en matière de gouvernance urbaine, on ne saurait se contenter des schémas qu’assignent les organismes internationaux comme la Banque mondiale pour guider les partenaires du Sud vers des pratiques reconnues internationalement (insertion du projet dans une stratégie urbaine, participation et construction de consensus, transparence, efficience, réactivité, délégation de compétence…) : les situations de terrain suggèrent qu’il faut adapter ces recommandations en fonction du contexte local, et identifier les nouvelles pratiques qui seront peut-être plus faciles à faire connaître et diffuser au Sud;
* le modèle traditionnel de la gouvernance des services des villes sud méditerranéennes est à bout de souffle : gestion centralisée et top down, sachant mal tenir compte de la demande, utilisant des équipements vétustes dont elle n’arrive pas à financer le renouvellement, et recourant à des outils davantage politico-administratifs qu’économiques ;
* les autorités publiques abordent toutefois ce tournant avec des acquis et un début de territorialisation de l’action publique. Elles mettent sur pied des agences dont le ressort est territorial, sur un modèle qui n’est plus administratif mais qui relève davantage des Epic ou du privé, plus réactif, sachant décloisonner les administrations sectorielles. Elles rédigent des documents de planification territoriale qui n’ont certes pas de valeur juridique mais qui jouent un rôle réel de coordination des différents acteurs publics, qui s’y réfèrent, de fait, de plus en plus. Enfin le modèle partenarial contractuel de gestion des services urbains est en train de se répandre ;
* mais cette révolution culturelle ne descend pas vraiment au niveau de l’appropriation territoriale. Tout se passe comme si le local disposait d’outils de territorialisation de l’action publique, le central de cette nouvelle approche des services essentiels par la gestion économique et le contrat, mais les deux ne se croisent pas.

*🡪 Recommandations*

* sécuriser les compétences des gouvernorats, des walis et des services déconcentrés. Dans la perspective des politiques territoriales, la déconcentration des administrations centrales des Etats apparaît une comme une priorité au moins autant que la décentralisation, sur laquelle les organisations internationales mettent quasi exclusivement l’accent ;
* développer les compétences de management territorial dans les Psem ;
* préconisation plus classique : sécuriser les ressources financières des collectivités territoriales.

Note sur la Méditerranée des territoires, vecteurs d’une nouvelle coopération méditerranéenne

* la politique intégrée qu’est l’aménagement des territoires peut permettre d’associer la société civile (usagers) et les entreprises qui concourent au développement territorial, susciter l’innovation (clusters, Indications géographiques), et de mettre en œuvre un développement durable (circuits courts, transports collectifs…) ;
* les territoires peuvent être un des domaines clé de la coopération méditerranéenne.

*🡪 Recommandations :*

* mettre en place dans tous les pays de la région des institutions publiques en charge du développement urbain et de l’aménagement durable des territoires. Les décisions y seraient prises par les autorités publiques, mais l’élaboration de ces décisions associerait les collectivités locales, les associations d’usagers et les entreprises des secteurs concernés ;
* localisée dans un pays du Sud ou de l’Est de la Méditerranée, une coordination du réseau des villes et territoires méditerranéens formerait les cadres territoriaux intermédiaires et de haut niveau, organiserait les échanges d’expériences de coopération décentralisée, coordonnerait les réseaux transméditerranéens dédiés à l’action territoriale (agences d’urbanisme, architectes, transports ferroviaires, ports etc., en s’inspirant de la réussite de la région Baltique), promouvrait les projets structurants avec assistance technique auprès des collectivités locales ;
* instituer une conférence euro-méditerranéenne annuelle des ministres de l’urbanisme et de l’aménagement des territoires.

Rapport sur la coopération décentralisée, une action à valoriser et à coordonner

* L’aide publique au développement des collectivités territoriales françaises n’est mobilisée qu’à hauteur de 18% pour les Psem, pour un montant d’environ 12 millions d’euros par an ;
* les collectivités territoriales n’ont pas de programme d’action coordonné en Méditerranée ;
* la Région est le bon interlocuteur pour la coopération décentralisée : elle peut enclencher la coopération entre les universités, les associations professionnelles, les collectivités locales ; elle peut stimuler l’aménagement du territoire. Les régions françaises peuvent jouer un rôle d’animateur car elles contribuent à hauteur de 60% à l’aide publique au développement de toutes les collectivités territoriales nationales, elles sont un lieu de regroupement et d’animation des entreprises et de la société civile, elles disposent d’outils de coopération à l’international.

*🡪 Recommandations :*

* au même titre qu’on a créé des Maisons de l’Europe, les Régions françaises pourraient créer des Maisons du Monde Méditerranéen pour diffuser les informations pertinentes sur les opportunités de développement de la Méditerranée, organiser des manifestations culturelles pour faire mieux connaître cette région, et mobiliser la population notamment la diaspora afin de promouvoir le rapprochement des deux rives.

Lancer un « Sdec voisinages »

* L’UE a lancé beaucoup d’études et de financements sur les territoires de son voisinage. Mais elle manque d’une vision d’ensemble qui permettrait de tirer parti de toutes ces actions, qui serait élaborée avec les pays partenaires et aboutirait à une représentation partagée de cette vaste région ;
* il y a une quinzaine d’année, l’UE avait, pour fixer les grandes lignes de l’intégration territoriale et mieux maîtriser l’impact spatial des différentes politiques européennes, lancé un Schéma de développement de l’espace communautaire (Sdec). Il est temps de le réactualiser, en tenant compte des effets de l’adhésion des nouveaux membres et de leur connexion au voisinage oriental (Pologne, Slovaquie…) et méditerranéen (Chypre et Malte, demain Balkans occidentaux) ; de l’évolution de la politique euromed de l’UE et de l’Union pour la Méditerranée ; de la montée en puissance des préoccupations sur le changement climatique. L’UE devrait prendre l’initiative d’élaborer un « Sdec voisinages » qui donnerait, notamment en Méditerranée, une vision de la région à long terme, indispensable à l’aménagement, à l’investissement privé et à la coopération décentralisée.

*🡪 Recommandations :*

* le Sdec Voisinages (« Sdec Med » dans le cas de la Méditerranée) ferait la synthèse des différents schémas (transports, énergie, télécoms…) lancés par l’UE, la BEI, la Banque mondiale ou la coopération bilatérale pour mailler cette région commune ;
* ce Schéma donnerait le cadre général de l’action de la PEV et des programmes Interreg.

4.5.5. Publications, diffusion et impact de ces travaux

* Revue *Maghreb-Machrek*, 2011, « Gouvernance et territoires dans les pays arabes méditerranéens », n°208, Pierre Beckouche.

4.5.6. Points faibles

* Une production qui reste trop franco-française par ses auteurs, et qui a été peu diffusée ;
* une faible connexion avec le Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée (CIM) créé en 2009 pour développer des programmes de formation et échanges d’expériences sur les politiques publiques territoriales dans l’espace euro-méditerranéen ;
* pas ou très peu de connexions avec les instances dédiées à l’action locale et la coopération décentralisée dans la région : CGLU, Forum des autorités locales et régionales de la Méditerranée (qui se réunit périodiquement depuis 2008).

4.5.7. Perspectives d’approfondissement

* Ipemed est associé à un programme européen de recherche qui vise à constituer une base de données locales, une analyse territoriale et une cartographie des voisinages de l’Europe et de leurs échanges avec l’Europe (programme « Espon - *Integrated Territorial Analysis of the Neighbourhoods*») ;
* Ipemed promeut l’idée d’un sommet 5+5 consacré à la coopération décentralisée et à l’aménagement des territoires.

**Conclusion : le programme 2012-2017**

La nouvelle étape qu’Ipemed aborde en 2012 comporte trois aspects. Les deux premiers, la poursuite de son internationalisation et sa transformation institutionnelle en fondation, ne concernent pas directement le présent rapport.

En revanche le troisième intéresse les résultats des travaux engagés depuis 2007 : il s’agit de l’augmentation de son influence. La somme considérable des résultats et de pistes produite par ces cinq années de travail mériterait d’être davantage diffusée et partagée par les décideurs publics et privés des deux rives. Cela prendra plusieurs voies : une traduction anglaise plus importante des publications françaises, une mobilisation du Comité d’orientation politique d’Ipemed pour porter nos préconisations, un effort particulier en direction des acteurs de la rive sud pour qu’ils se saisissent davantage de dossiers euro-méditerranéens qu’ils ont encore trop tendance à considérer comme une propriété européenne ; enfin une utilisation plus systématique de la représentation cartographique des enjeux, la carte étant un langage universel apte à donner de la région la représentation d’ensemble qui est dans la vocation d’Ipemed.

Que ce soit pour l’institution financière régionale ou pour la coopération euro-méditerranéenne de l’énergie, la voix d’Ipemed, déjà bien identifiée, doit se faire entendre davantage. L’Institut a joué son rôle pour convaincre les décideurs européens qu’il était impossible de tenir l’agriculture et l’alimentation à l’écart des discussions stratégiques de la région, mais beaucoup reste à faire. De même la route vers des agences régionales pour l’eau et l’assainissement ou pour le médicament et la santé publique est encore longue – pour ne rien dire de la question des mobilités. Mais le travail de ces cinq années fournit une base solide, dans chacun des thèmes majeurs du développement économique de la région (finances, énergie, eau, agriculture et sécurité alimentaire, transports, santé, TIC et informatisation, mobilité et formation, tourisme).

Ipemed conservera une vision régionale d’ensemble, mais un effort particulier sera entrepris sur le Maghreb notamment à travers les thèmes santé, sécurité alimentaire, aménagement des territoires, mobilités et formation professionnelle.

L’Institut pourra s’appuyer sur le réseau de confiance bâti avec des hommes et des femmes des deux rives, et avec des institutions d’études, de prospective (poursuite du programme « Med 2030 ») et d’entreprise. L’Institut a une ambition, celle d’être un ensemblier des analyses de milieux et de secteurs d’activité différents, pour mieux les porter à la connaissance des décideurs ; cette ambition pourrait apparaître comme une prétention si l’Institut ne restait pas exigent sur l’humilité de sa démarche, la sobriété de sa publicité et surtout sur la qualité de ses partenariats. Si la synthèse proposée par le présent texte aide à passer des diagnostics à l’action, elle le devra beaucoup à tout ce que ces partenaires nous ont apporté ; c’est avec eux que nous nous pourrons faire de l’Euro-Méditerranée (et demain avec l’Afrique) la première région mondiale.

## Annexes

Annexe 1

**Présentation d’Ipemed - Un think tank euro-méditerranéen**

Sa mission, statutaire et reconnue d’intérêt général, consiste à rapprocher, par l’économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il œuvre à la prise de conscience d’un avenir commun et d’une convergence d’intérêts entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée.

Financé par des entreprises méditerranéennes, membres fondatrices d’Ipemed, et par des personnes physiques qui partagent ses valeurs, il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement.

Il a pour principes l’indépendance politique et la parité Nord-Sud dans sa gouvernance, comme dans l’organisation de ses travaux.

Il donne la priorité à l’économie au sens large (normes, formation, santé, territoires…) et privilégie une approche opérationnelle des projets.

Il travaille dans la durée.

Par son positionnement proche des mondes des entreprises, des experts et des politiques (Etats, collectivités territoriales, institutions multilatérales), Ipemed favorise l’échange et le décloisonnement et permet l’émergence de projets opérationnels.

Ipemed dispose d’antennes en France (Paris), Espagne (Madrid), Liban (Beyrouth), prochainement au Maroc et en Tunisie.

Site web : [www.ipemed.coop](http://www.ipemed.coop)

Annexe 2

**Liste des principaux travaux d’Ipemed depuis 2007**

2007

* mars 2007: « Un projet méditerranéen pour la promotion de la santé. Le cas de la politique de lutte contre le cancer », Farid Chaoui (coord.), rapport pour Ipemed
* mai 2007: « Enjeux de l’ouverture du ciel euro-méditerranéen et de sa nécessaire ‘domestication’ », Nordine Ouabdesselam et Christian Reynaud, rapport pour Ipemed
* mai 2007 : « Régulation et développement industriel des télécommunications autour de la Méditerranée », Pierre Musso et Laurent Gille (dir.), rapport pour Ipemed
* juin 2007 : « Pour un engagement stratégique des Régions en Méditerranée. Analyse du questionnaire Ipemed-ARF sur les actions de coopération avec le Sud et l’Est de la Méditerranée », Adélaïde Jannot

2008

* avril 2008 : rapport de synthèse du groupe « Santé » d’Ipemed, Farid Chaoui (coord.)
* août 2008 : « La gouvernance des services publics urbains essentiels au Sud de la Méditerranée », Jean-Claude Tourret et Vincent Wallaert, rapport pour l’AFD, Ipemed et Institut de la Méditerranée
* CNRS *Strates*, 2008, « La rive sud a-t-elle besoin d’argent pour contribuer à l’espace financier euro-méditerranéen ? Le cas des remises migratoires Europe-Maghreb », Guillaume Almeras et Abderrahmane Hadj Nacer, revue Strates - Matériaux pour la recherche en sciences sociales, livraison « UE et Voisinages : la quête d’une intégration régionale », Y. Richard éd., Ladyss, Paris
* CNRS *Strates*, 2008, « Eau et assainissement », Claude Martinand avec la collaboration de Marie-Joëlle Kodjovi, revue Strates - Matériaux pour la recherche en sciences sociales, livraison « UE et Voisinages : la quête d’une intégration régionale », Y. Richard éd., Ladyss, Paris
* CNRS *Strates*, 2008, « Enjeux, objectifs et instruments d’une intégration régionale agroalimentaire méditerranéenne », Christian Dubreuil, revue Strates - Matériaux pour la recherche en sciences sociales, livraison « UE et Voisinages : la quête d’une intégration régionale », Y. Richard éd., Ladyss, Paris
* CNRS *Strates*, 2008 ; « Les mouvements de personnes en Méditerranée : des migrations aux mobilités », Philippe Fargues et Hervé Le Bras, revue Strates - Matériaux pour la recherche en sciences sociales, livraison « UE et Voisinages : la quête d’une intégration régionale », Y. Richard éd., Ladyss, Paris

2009

* *Construire la Méditerranée*, mars 2009, « La Méditerranée face aux enjeux géopolitiques du 21ème siècle. Une région Nord-Sud commune, laboratoire d’une internationalisation réussie », rapport préparatoire au Comité de parrainage d’Ipemed d’avril 2008, Elisabeth Guigou et Abderrahmane Hadj Nacer (coord.)
* « Face à la crise économique et financière, quel New Deal régional pour l’Europe et les pays sud méditerranéens ? », Pierre Beckouche, note de préparation au Comité de Parrainage Politique d’Ipemed de 2009
* mars 2009: « Mapping projects and investment in the Mediterranean », Report for the Mediterranean Investment Initiative (March 13th 2009), Pierre Beckouche
* *Construire la Méditerranée*, avril 2009, « Méditerranée 2030. Panorama et enjeux géostratégiques, humains et économiques », Guillaume Almeras et Cécile Jolly
* *Construire la Méditerranée*, juin 2009, « Eau et assainissement des villes et pays riverains de la Méditerranée », Claude Martinand (dir.), Ipemed
* septembre 2009 : « Quelle politique méditerranéenne du médicament ? », groupe « Médicaments » d’Ipemed coordonnée par Farid Chaoui
* septembre 2009 : « Prospective des transports en Méditerranée à l’horizon 2030 », rapport d’étude de Florent Laroche sous la direction d’Yves Crozet, Laboratoire d’Economie des Transports (LET), Université de Lyon, programme de prospective « Méditerranée 2030 » d’Ipemed
* *Les Notes d’Ipemed*, n°1-2009, « Migrants et migrations dans le bassin de la Méditerranée », Philippe Fargues et Hervé Le Bras
* *Les Notes d’Ipemed*, n°2-2009, « L’énergie en Méditerranée situation, perspectives, contraintes et enjeux », Mustapha K. Faïd
* *Les Notes d’Ipemed*, n°3-2009, « L’espace financier euro-méditerranéen », Guillaume Almeras, Abderrahmane Hadj Nacer, Isabelle Chort
* *Les Notes d’Ipemed*, n°4-2009, « Un pacte agroalimentaire et rural pour l’intégration régionale euro-méditerranéenne » Christian Dubreuil et Jean-Louis Rastoin (dir.)
* *Construire la Méditerranée*, novembre 2009, « Région méditerranéenne et changement climatique : une nécessaire anticipation », Stéphane Hallegatte, Samuel Somot et Hypatie Nassopoulos

2010

* L'Harmattan*,* 2010, *L'eau en Méditerranée : fonder une stratégie commune – services de l'eau, climat et sécurité*, Pierre Beckouche, Zoé Luçon, Alexandre Taithe (dir.), Actes du colloque Ipemed-Suez du 17 décembre 2008, Paris
* *Les Notes d’Ipemed*, n°6-2010, « Sécurité alimentaire en Méditerranée, un enjeu géostratégique majeur », Jean-Louis Rastoin et Foued Cheriet
* *Les Notes d’Ipemed*, n°7-2010, « Les autoroutes de la mer, des perspectives prometteuses en Méditerranée », Maxime Weigert, préface de Marc Abeille
* *Les Notes d’Ipemed* n°8-2010, « Energies Renouvelables en Méditerranée », Abdelnour Keramane, Samir Allal, Houda Allal, Jean-Louis Bal, Ezzedine Khalfallah, Stephane Pouffary
* *Les Notes d’Ipemed* n°9-2010, « Le défi énergétique en Méditerranée », Francis Ghilès
* « Projets pour la Méditerranée », mai 2010, « Une Agence méditerranéenne de l’eau pour passer de la stratégie à l’action », Fadi Comair, Jean-François Donzier, Hervé Lainé, Eric Mino
* août 2010 : « La sécurité générale, base du contrat social euro-méditerranéen ? », note de travail, Pierre Beckouche.
* août 2010 : « Le rôle du *North American Competitiveness Council* dans l’intégration économique américaine », note de travail, Pierre Beckouche
* août 2010: « Identité professionnelle et mobilité. Formation professionnelle et échanges Nord-Sud », Jean-François Nallet, rapport pour Ipemed
* septembre 2010: « Rapport du groupe de travail sur les Valeurs », programme « Méditerranée 2030 » d’Ipemed. Groupe de travail: Pierre Beckouche (coord., Ipemed), Abdellah El Asry (Stratorg, France), Jean Luc Fallou (Stratorg, France), Salam Kawakibi (ARI, Syrie), Salim Kelala (Ceap, Algérie), Sanja Klempic (Imes, Croatie), Tawfic Mouline (Ires, Maroc), Jacques Ould Aoudia (Minefi, France), Ahmed Youra Ould Haye (Maed, Mauritanie), Khaled Sellami (Ites, Tunisie), Vladimir Skracic (Université de Zadar, Croatie)
* *Les Notes d’Ipemed*, n°10-2010, « Renouveler le tourisme euro-méditerranéen : le grand chantier », Maxime Weigert
* *Les Notes d’Ipemed* n°11-2010, « La boucle électrique et le marché euro-méditerranéen de l’électricité », Abdelnour Keramane
* novembre 2010 : « Le besoin d’un ‘SDEC Voisinages’ – Schéma de Développement de l’Espace Commun du Voisinage », note de travail, Pierre Beckouche
* *Rapports & synthèses*, collection « 2iM », décembre 2010, « Mesures pour favoriser et garantir l’investissement en Méditerranée », Éric Diamantis, Michel Gonnet, Amal Chevreau, CDC, CDG, Ipemed
* *Rapports & synthèses*, décembre 2010, « La Mauritanie, acteur-clé de la régionalisation euro-méditerranéenne », Maxime Weigert sous la direction de Guillaume Mortelier et Sidi Mohamed Cheiguier

2011

* *Palimpsestes d’Ipemed*, n°1-2011, « Les réseaux professionnels transméditerranéens », Amal Chevreau et Maxime Weigert
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°2-2011, « L’industrie allemande dans les Peco. Une intégration fondée sur la proximité, la complémentarité et la solidarité », Maxime Weigert
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°3-2011, « Un état des lieux du financement par l’UE du développement en Méditerranée », Pierre Beckouche
* *Afkar*, 2011, « Un état des lieux du financement par l’UE du développement en Méditerranée », Afkar/idées n°30, Pierre Beckouche
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*,n°4, mai 2011, « Pour une réelle coopération énergétique en Méditerranée », Mustapha K. Faïd
* *Les Notes d’Ipemed*, n°5-2009, « Convergence en Méditerranée. Les entreprises de la Méditerranée s’engagent dans un plus fort transfert de valeur ajoutée entre ses rives, vecteur capital pour une intégration économique régionale », Guillaume Mortelier et Maurizio Cascioli
* *Construire la Méditerranée*, avril 2001, « Régulations régionales de la mondialisation. Quelles recommandations pour la Méditerranée ? », Pierre Beckouche (coord.), Charles Abdallah, Hassan Benabderrazik, Christian De Boissieu, Christian Deblock, Eric Diamantis, Hakim El Karoui, Jean-Louis Guigou, Abdelnour Keramane, Bettina Laville, Henri Nallet, Françoise Nicolas, Henri Regnault, Jacques Sapir, Jean-Marc Sorel.
* *Construire la Méditerranée*, avril 2011, « Méditerranée : passer des migrations aux mobilités », Pierre Beckouche et Hervé Le Bras (dir.).
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°5, juin 2011, « La formation en Méditerranée dans l’énergie et le développement durable », Abdelnour Keramane
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°6, juin 2011, « La contrainte carbone dans la région euro-méditerranéenne », Morgan Mozas
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°7-2011, « La confiance dans la société numérique méditerranéenne. Vers un espace .med », Bouchra Boulouiz, Emmanuele Carboni, Nassim Kerdjoudj, Yamina Mathlouthi, Laurent Ponthou et Giuseppe Richeri. Coordonné par Laurent Gille, Wahiba Hammaoui et Pierre Musso
* *Palimpsestes d’Ipemed,* n*°*8*-*2011, *«*Partenariats public-privé en Méditerranée. État des lieux et recommandations pour le déploiement d’une pratique harmonieuse », Edward Aoun, Michel Gonnet et Amal Chevreau
* *Palimpsestes d’Ipemed*, n°9-2011, « La situation céréalière en Méditerranée », Edward Aoun, Amal Chevreau.
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°10, novembre 2011, « Les partenariats énergétiques entre l’UE et ses voisins du Sud et de l’Est », Jacques Percebois
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°11-2011, « La Méditerranée en 2030, les voies d’un avenir meilleur », consortium « Méditerranée 2030 »
* *Rapports & synthèses*, septembre 2011, « Tunisie : 9 propositions pour relancer le développement économique », Ipemed
* *Construire la Méditerranée*, novembre 2011, « Demain la Méditerranée. Scénarios et projections à 2030. Croissance, emploi, migrations, énergie, agriculture », rapport du consortium « Méditerranée 2030 » (Carim, Ciheam, Femise, OME, Ipemed), Cécile Jolly (coord.)
* Revue *Maghreb-Machrek*, 2011, « Gouvernance et territoires dans les pays arabes méditerranéens », n°208, Pierre Beckouche

2012

* *Les Notes d’Ipemed*, n°12-2012, « Le tourisme en Tunisie : les défis à l’heure de la transition démocratique », Maxime Weigert.
* *Construire la Méditerranée*, février 2012, « Partenariats public-privé en Méditerranée », Nicolas Beaussé et Michel Gonnet.
* février 2012 : « La coopération décentralisée en France à l’heure des Printemps arabes », rapport d’Ipemed, de l’Association des Régions de France (ARF), de l’Association des Départements de France (ADF) et de l’Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), Michel David
* *Palimpsestes* *d’Ipemed*, n°2-2012, « Les industriels allemands en Tunisie Précurseurs d’un nouveau modèle de coopération Nord-Sud ? », Maxime Weigert
* *Construire la Méditerranée*, mars 2012, « Vers un espace .med - La confiance dans la société numérique méditerranéenne », Laurent Gille, Wahiba Hammaoui et Pierre Musso (coord.).
* *Les Notes d’Ipemed*, n°13-2012, « Défis nationaux et enjeux partagés, les systèmes de santé en Algérie, Maroc et Tunisie », Farid Chaoui et Michel Legros (dir.).

Tableau 1

Notes, rapports scientifiques d’Ipemed et publications par thème, 2007-2012

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | *notes* | *rapports* | *publications* |
| prospective « Méditerranée 2030 », valeurs | 1 | 3 | 3 |
| intégration régionale, convergence, Euromed, UpM | 4 | 6 | 10 |
| finances, banque, investissement à long terme | 4 | 4 | 5 |
| énergie | 2 | 5 | 8 |
| eau et assainissement | 1 | 3 | 4 |
| agriculture, agroalimentaire, développement rural | 2 | 8 | 4 |
| transports et logistique | 0 | 4 | 1 |
| TIC et informatisation des sociétés | 0 | 2 | 2 |
| santé | 1 | 3 | 1 |
| tourisme | 2 | 2 | 2 |
| mobilités | 0 | 3 | 3 |
| réseaux professionnels | 0 | 1 | 1 |
| formation professionnelle | 0 | 1 | 0 |
| territoires, services urbains, coopération décentralisée | 3 | 2 | 1 |
| *ensemble* | *20* | *47* | *45* |

**Acronymes**

2iM : Initiative pour l’investissement en Méditerranée

ADF : Association des départements français

AFD : Agence française de développement

AGCS/GATS : Accord général sur le commerce des services

AMGVF : Association des maires des grandes villes de France

APD : Aide publique au développement

ARF : Association des régions françaises

Carim : Centre for applied research on international migration

CDC: Caisse des dépôts et consignations

CDG : Caisse de dépôts et de gestion du Maroc

Ciheam : Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes

CIM : Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée

Copeam : Conférence permanente de l’audiovisuel méditerranéen

EMCC : Euro-Mediterranean competitiveness council

Femise : Forum euro-méditerranéen des instituts de science économique

IEVP : Instrument européen de voisinage et de partenariat

Imestene : Institut méditerranéen des sciences et techniques de l’énergie et de l'eau

Ires : Institut royal des études stratégiques

IRMC : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

Ites : Institut tunisien des études stratégiques

Meeddat: Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du dévt durable et de l'aménagement du territoire

NACC: North America competitiveness council

OME : Observatoire méditerranéen de l’énergie

OMT : Organisation mondiale du tourisme

Peco : Pays d’Europe centrale et orientale

PEV : Politique européenne de voisinage

PPP : Partenariat public-privé

Psem : Pays du Sud et de l’Est de la Méditerranée

PSP : Plan de sécurité et de prospérité

Remob: Réseau méditerranéen des organismes de bassin

Sdec : Schéma de développement de l’espace communautaire

TPE : Très petites entreprises

Uma : Union du Maghreb arabe (ou Union maghrébine)

UpM : Union pour la Méditerranée

**Index thématique**

agriculture, 2, 8, 10, 17, 20, 21, 23, 26, 47, 51, 52, 53, 56, 57, 91, 96, 101

alimentaire, 8, 19, 23, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 100

aménagement, décentralisation, 11, 17, 32, 33, 59, 84, 91, 93, 94, 95

eau et assainissement, 5, 8, 19, 23, 41, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 75, 84, 85, 91, 96, 99, 100

énergie, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 14, 20, 21, 23, 25, 26, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 47, 67, 69, 84, 86, 91, 94, 96, 100, 101, 103

Euromed, 8, 15, 18, 19, 22, 24, 25, 29, 51, 58, 61, 79, 83, 84, 85, 86

UpM, 21, 22, 26, 29, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 45, 46, 48, 50, 57, 74, 83, 85, 86, 88

finance, banque, investissement, 2, 7, 9, 10, 16, 17, 23, 24, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 47, 56, 63, 64, 67, 83, 84, 94, 101

formation, 8, 9, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 23, 31, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 48, 56, 61, 67, 69, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 85, 87, 88, 89, 94, 98, 101

intégration régionale, régionalisation, régionalisme, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 23, 26, 36, 38, 49, 51, 56, 60, 66, 79, 82, 83, 90, 91, 99, 100, 101

mobilités, migrations, 9, 11, 23, 24, 59, 70, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 87, 88, 96, 99, 101

prospective, 5, 6, 11, 14, 16, 20, 21, 42, 47, 49, 52, 54, 55, 58, 59, 96, 100

santé, 9, 10, 17, 30, 47, 65, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 85, 91, 96, 98, 99, 102

TIC, informatisation, 8, 63, 64, 65, 66, 67

tourisme, 9, 47, 67, 74, 75, 76, 77, 78, 84, 87, 91, 100, 102

transports, 3, 23, 25, 26, 50, 58, 59, 60, 61, 62, 83, 91, 93, 94, 100

valeurs, 2, 5, 6, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 85, 90, 98

1. Un think tank produit quantité de notes et textes divers On s’en tient ici aux rapports qui ont fait l’objet d’une évaluation par le Comité scientifique d’Ipemed. [↑](#footnote-ref-1)